

Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
madame la ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

**L'impact de la crise sanitaire sur la mobilité
européenne et internationale des publics scolaires,
étudiants et apprentis, incluant un bilan du
programme des assistants de langues étrangères**

N° 2021-192 – septembre 2021

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

**L'impact de la crise sanitaire sur la mobilité européenne
et internationale des publics scolaires, étudiants et apprentis,
incluant un bilan du programme des assistants
de langues étrangères**

Septembre 2021

Guillaume TRONCHET

Hervé TILLY

François LAURENT

Christian BIGAUT

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Liste des recommandations	5
Introduction	7
1. L'écosystème national des mobilités face à la crise : un pilotage globalement réactif et efficace mais des dynamiques d'improvisation à inscrire dans le cadre de procédures standardisées	9
1.1. Un cadrage national évolutif qui a soumis les acteurs à un régime d'incertitude dont les effets auraient parfois pu être atténués	9
1.1.1. <i>Des opérateurs en alerte devançant les premières directives nationales du MENJS et du MESRI sur les mobilités dans les zones à risques (fin 2019-début 2020).....</i>	<i>9</i>
1.1.2. <i>Un cadrage progressif des mobilités dans le contexte d'incertitude du premier confinement (printemps-mai 2020)</i>	<i>11</i>
1.1.3. <i>Depuis mai 2020, un cadre national sur les mobilités clarifié et mieux diffusé, et une priorité politique clairement affichée en faveur des étudiants internationaux</i>	<i>12</i>
1.2. Une dynamique de coopération renforcée par la crise et dont la pérennisation est unanimement souhaitée	13
1.2.1. <i>Une opération réussie grâce à la coopération des acteurs : le rapatriement des élèves et des étudiants français à l'étranger au printemps 2020.....</i>	<i>13</i>
1.2.2. <i>Une concertation efficace et plébiscitée, qui pourrait encore être approfondie.....</i>	<i>14</i>
2. Les mobilités sortantes des élèves, des étudiants et des apprentis : les objectifs présidentiels fortement impactés par la crise sanitaire	16
2.1. La mobilité européenne et internationale des élèves du primaire et du secondaire : un arrêt quasi-total en 2020-2021	16
2.1.1. <i>Des progrès réalisés dans le suivi de la mobilité sortante des élèves par les académies mais une harmonisation nécessaire pour un pilotage national.....</i>	<i>16</i>
2.1.2. <i>Une baisse de près de 65 % de la mobilité internationale des élèves au second semestre 2019-2020 et un arrêt quasi-total en 2020-2021</i>	<i>17</i>
2.1.3. <i>Pistes et points de vigilance pour une reprise dynamique</i>	<i>18</i>
2.2. La crise sanitaire et les mobilités sortantes dans l'enseignement professionnel : quelques éléments provisoires	19
2.2.1. <i>Un cadre de responsabilité à clarifier.....</i>	<i>20</i>
2.2.2. <i>Une baisse des mobilités PFMP de près de 90 % en 2020-2021.....</i>	<i>20</i>
2.2.3. <i>Une baisse de 37 % des mobilités professionnelles dans le cadre d'Erasmus+</i>	<i>21</i>
2.2.4. <i>Un exemple de chute consécutive : la mobilité sortante des étudiants de l'enseignement supérieur agricole</i>	<i>22</i>
2.3. La mobilité sortante des étudiants : une baisse nette à court terme, dont la reprise pourrait s'accompagner d'un accroissement des inégalités	23
2.3.1. <i>La nécessité pour l'État et les opérateurs d'un outil partagé pour le pilotage des mobilités sortantes</i>	<i>23</i>
2.3.2. <i>Une baisse globale des mobilités sortantes réelles évaluée à 40% dans les universités et jusqu'à 60 % dans grandes écoles à la rentrée 2020.....</i>	<i>24</i>
2.3.3. <i>Une baisse de 18 % de la mobilité étudiante sortante Erasmus+</i>	<i>24</i>

2.3.4.	<i>Une baisse de 21 % des mobilités AMI</i>	25
2.3.5.	<i>Un désir de mobilité toujours présent chez les étudiants, mais une reprise au risque d'un accroissement des inégalités</i>	26
3.	Les mobilités entrantes des étudiants : des déséquilibres accentués et des difficultés sociales accrues par la crise sanitaire	28
3.1.	20 % à 30 % de mobilités physiques annulées au second semestre 2019-2020.....	28
3.2.	Une baisse de 27,4 % des visas étudiants délivrés en 2020, confirmée par une baisse des arrivées et des inscrits en 2020-2021.....	29
3.3.	La structuration de la demande étudiante en 2020.....	31
3.3.1.	<i>Une « insuffisance statistique » de l'État que la crise sanitaire invite à pallier de façon urgente</i>	31
3.3.2.	<i>L'exception africaine</i>	32
3.3.3.	<i>Une demande de formation en premier cycle principalement soutenue par l'Afrique subsaharienne et les pays du Maghreb</i>	33
3.4.	Une reprise annoncée des mobilités entrantes des étudiants en 2021-2022, qui pourrait accentuer les déséquilibres existants entre mobilités libres et mobilités encadrées	34
3.5.	Le positionnement international de la France préservé à court terme au sein d'une géopolitique mondiale toutefois en recomposition	35
3.6.	Les étudiants internationaux en France : un public en difficulté qui interroge les objectifs stratégiques de la politique française d'attractivité universitaire	36
3.6.1.	<i>Les étudiants internationaux, premiers bénéficiaires des aides d'urgence en 2020 et 2021</i>	37
3.6.2.	<i>La crise a mis en évidence la nécessité d'intégrer davantage la question du logement à la stratégie internationale des établissements</i>	38
3.6.3.	<i>Un accompagnement protecteur en matière de santé : éléments positifs et points de vigilance</i>	39
4.	Un bilan du programme des assistants de langue : une baisse significative des mobilités, mais le travail accompli laisser espérer un retour à la normale, voire un développement du programme	41
4.1.	Le programme d'échange des assistants de langue : éléments de rappel	41
4.2.	Les ALVE restés en France lors du premier confinement de mars 2020 : un cadre protecteur et un accompagnement de qualité.....	42
4.3.	Le choix du maintien des postes pour les ALVE en France en 2020-2021, mais une baisse de 22 % des mobilités entrantes et une part des ALVE recrutés localement évaluée à 15 % des postes .	44
4.4.	Une diminution de 21 % du nombre de postes offerts aux ALF à l'étranger et une baisse de 23 % des mobilités sortantes en 2020-2021	48
4.5.	La sortie de crise sanitaire : des outils et des accompagnements performants pour une relance du programme.....	49
4.5.1.	<i>Une année 2021-2022 encore incertaine</i>	49
4.5.2.	<i>Des outils performants en développement</i>	50
4.5.3.	<i>Le renforcement du pilotage et du suivi du programme</i>	50
4.5.4.	<i>Les points de vigilance pour une sortie harmonieuse de la crise sanitaire vers un développement du programme</i>	50
5.	La crise sanitaire, une occasion de transformation	51

5.1.	La place renforcée de l'international dans la stratégie des acteurs	51
5.1.1.	<i>De la marge au centre</i>	51
5.1.2.	<i>Une multiplication d'initiatives universitaires pour améliorer les conditions d'accueil sur les campus dans le droit fil de la stratégie Bienvenue en France</i>	52
5.2.	L'importance réaffirmée des mobilités physiques dans les curricula	53
5.2.1.	<i>Le caractère irremplaçable des mobilités physiques rappelé par la crise</i>	53
5.2.2.	<i>La prime à la proximité ? La crise et la régionalisation des mobilités physiques</i>	54
5.3.	L'accélération du développement des « mobilités hybrides » et ses limites	55
5.3.1.	<i>Une première phase au second semestre 2020 marquée par l'adaptation pour assurer la diplomation</i>	55
5.3.2.	<i>Depuis la rentrée 2020, une seconde phase marquée par une réflexion accrue sur l'intégration des « mobilités hybrides » dans les parcours pédagogiques</i>	55
5.3.3.	<i>Vers des mobilités séquencées et mieux intégrées à des parcours d'études internationalisés</i>	56
5.3.4.	<i>Le risque d'une inégalité accrue entre grandes écoles et universités</i>	58
	Liste des entretiens réalisés	61

SYNTHÈSE

Dans le cadre de son programme de travail annuel 2020-2021, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) a été chargée d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur la mobilité européenne et internationale des publics scolaires, étudiants et apprentis, incluant un bilan du programme des assistants de langues étrangères.

La crise sanitaire due à la diffusion du virus Covid-19 dans le monde à partir de la fin de l'année 2019, et qui a touché la France à partir du début de l'année 2020, a profondément bouleversé les flux de mobilité aux échelles européenne et internationale, en raison de la diffusion de la contagion et des mesures différenciées prises par les États pour y faire face. Cette situation a occasionné en France de nombreux cas d'interruptions, d'annulations ou de reports de programmes et de projets de mobilité chez les publics en formation initiale dont le parcours incluait, pour les Français, un séjour à l'étranger, et pour les étrangers, un séjour en France.

Ce contexte suscite d'autant plus l'attention que la question des mobilités constitue depuis plusieurs années un axe central des politiques d'internationalisation des établissements d'enseignement, et que le président de la République a fixé comme objectif à notre système scolaire et universitaire d'être en capacité d'accueillir 500 000 étudiants étrangers en 2027 tout en permettant, d'ici à 2024, à la moitié d'une classe d'âge de Français d'avoir passé six mois dans un autre pays européen avant ses 25 ans.

Un pilotage des mobilités dans la crise globalement réactif et efficace, qui peut encore être amélioré

De l'analyse des séquences successives de la crise sanitaire, des documents et données que la mission a pu consulter ainsi que des entretiens qu'elle a eus avec les différents acteurs en charge du pilotage, du suivi et de la mise en œuvre des mobilités européennes et internationales de formation, la mission considère que l'« écosystème national des mobilités » a été globalement réactif et efficace face à la crise et son caractère inédit. Les opérations de rapatriement d'élèves et étudiants ont notamment été une réussite grâce à la coopération de l'ensemble des acteurs.

Si certaines directives ont parfois soumis les acteurs à un régime d'incertitude dont les effets auraient pu être atténués, la stabilisation progressive de la foire à questions (FAQ) du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS), l'effort de communication du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) via de nombreux supports, la priorité politique clairement affichée en faveur des étudiants internationaux et la mise en place d'interfaces bienvenues de coopération, notamment interministérielles, méritent d'être soulignées et prolongées dans l'après-crise en vue d'une meilleure structuration de l'écosystème.

Mobilités sortantes : les objectifs présidentiels fortement impactés par la crise sanitaire

La mobilité européenne et internationale des élèves du primaire et du secondaire a connu une baisse de 65 % en 2019-2020 et un arrêt quasi-total en 2020-2021. Si la reprise des mobilités semble assurée dès que le contexte sanitaire et la circulation aux frontières pourront le permettre, la mission a toutefois relevé plusieurs points de vigilance, parmi lesquels l'attention à porter à la sécurisation juridique des actes des chefs d'établissement, les contraintes financières des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), les répercussions de la crise en matière de ressources humaines et la nécessité pour le MENJS d'améliorer son dispositif de suivi et d'information sur les mobilités européennes et internationales. Des progrès ont certes été réalisés dans le suivi de la mobilité sortante des élèves par les académies mais une harmonisation est encore nécessaire pour un pilotage national.

La mobilité internationale des apprentis a également été fortement impactée par la crise sanitaire : les mobilités « périodes de formation en milieu professionnel » (PFMP) ont ainsi baissé de près 90 % en 2020-2021, tandis que les mobilités professionnelles dans le cadre d'Erasmus+ ont baissé de 37 % par rapport à l'année précédente. La nécessité de clarifier le cadre applicable aux mobilités internationales des stages de BTS, qui reste confus pour les acteurs, fait partie des enjeux identifiés par la mission dans l'après-crise.

Quoique plus contenue, la baisse de la mobilité sortante des étudiants a été nette à court terme, avec une baisse d'au moins 18 % pour les mobilités Erasmus+ et d'environ 21 % pour les mobilités dans le cadre des aides à la mobilité internationale (AMI) du MESRI. Ces chiffres sont cependant trompeurs, et la crise a

d'ailleurs révélé la nécessité de doter l'État et ses opérateurs d'un outil d'information partagé pour le pilotage des mobilités sortantes, qui fait aujourd'hui défaut. La mission a, en effet, constaté que la plupart des mobilités étudiantes sortantes, pour n'avoir pas été annulées, ont la plupart du temps été interrompues et remplacées par des mobilités dites hybrides. La baisse des mobilités physiques apparaît donc en réalité bien plus élevée : la mission l'évalue à 40 % en moyenne dans les universités et jusqu'à 60 % dans les grandes écoles en 2020-2021.

Si le désir de mobilité reste présent chez les étudiants, plusieurs risques pèsent néanmoins sur la reprise des mobilités étudiantes sortantes, à commencer par les difficultés des familles les plus modestes – accrues par la crise – à soutenir financièrement un projet de mobilité, et l'accroissement des inégalités financières entre universités et grandes écoles dans le soutien aux mobilités sortantes.

Étudiants étrangers en France : des difficultés sociales accrues par la crise sanitaire

Sixième pays pour l'accueil des étudiants internationaux, devant le Canada et derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne et la Russie, la position de la France paraît préservée à court terme au sein de la géopolitique mondiale des mobilités étudiantes. Il n'est pourtant pas sûr que cette position soit renforcée à moyen ou long terme, au regard des bénéfices que le Royaume-Uni et le Canada pourraient tirer de la crise, en récupérant notamment des flux d'étudiants détournés d'Australie, pays très affecté par la chute des effectifs d'étudiants internationaux (notamment asiatiques), tandis que l'Allemagne semble conserver une position de leader en Europe.

Lors du confinement du printemps 2020, la plupart des étudiants internationaux ayant prévu un séjour en France étaient déjà arrivés sur le territoire français, puisque le second semestre était alors engagé. La baisse des mobilités physiques est évaluée entre 20 % et 30 % au second semestre 2019-2020, soit une baisse comparable à ce qui a été observé dans d'autres pays européens, dont l'Allemagne.

Pour l'année 2020-2021, une baisse de 27,4 % des visas étudiants délivrés entre 2019 et 2020 a été constatée, ce qui est confirmé par le nombre d'inscrits dans les universités à la rentrée 2020, soit une baisse contenue d'environ 30 000 étudiants qui est en partie le résultat de la décision prise en août 2020 par le gouvernement de réouverture des frontières aux étudiants internationaux, et de l'important travail de mobilisation et de communication réalisé autour de cette initiative par les opérateurs. La baisse de la mobilité entrante réelle 2020-2021 pourrait cependant être bien plus importante (entre 20 % et 50 % selon les établissements), un certain nombre d'étudiants internationaux ayant finalement renoncé, après obtention de leur visa et leur inscription dans les établissements, à rejoindre la France à la rentrée 2020 ou au second semestre.

Cette baisse concerne la plupart des zones géographiques (Amérique du Sud, États-Unis, Asie-Océanie, Europe hors UE, Amérique centrale et Caraïbes, Moyen-Orient) tandis qu'on observe une relative stabilité des demandes de visas étudiants en provenance d'Afrique du Nord et même une augmentation des demandes de visas des étudiants originaires d'Afrique subsaharienne. Cette demande se manifeste notamment pour les formations de premier cycle.

La crise sanitaire a eu pour effet de mettre au jour, en l'aggravant, la précarité d'une grande partie de ces étudiants internationaux accueillis en France dans tous les domaines (hébergement, alimentation, travail, santé). Ils ont d'ailleurs été les premiers bénéficiaires des aides d'urgence allouées par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) en 2020-2021 (jusqu'à 68 % des aides attribuées). À cet égard, les dispositifs de soutien et de protection mis en place en faveur des étudiants, quelle que soit leur nationalité, ont constitué des éléments positifs, quoique susceptibles d'amélioration, par exemple en termes de couverture sociale, puisqu'environ 40 % des étudiants internationaux ne sont pas affiliés à l'assurance maladie.

Les difficultés rencontrées par ces publics internationaux interrogent néanmoins les objectifs de la politique française d'attractivité universitaire qui mériteraient d'être clarifiés au regard de l'augmentation constatée de la demande émanant de pays francophones du Maghreb et d'Afrique subsaharienne dont les étudiants sont ceux qui souffrent précisément le plus d'une situation socio-économique défavorisée une fois arrivés en France.

Un ralentissement du programme des assistants de langue, qui n'a toutefois pas entamé la solidité du dispositif et son développement attendu

Le programme d'échange des assistants de langue, qui constitue un volet important de l'internationalisation du système éducatif français et une des priorités de la coopération bilatérale dont est chargée la diplomatie française, a démontré sa solidité dans la crise sanitaire.

Environ 30 % des assistants étrangers sont restés en France lors du premier confinement de 2020, bénéficiant d'un cadre protecteur et de qualité (prolongation des visas et des contrats de travail, extension des droits sociaux, etc.), certains étant même restés au-delà du mois de juillet 2020 avec le soutien des pouvoirs publics. Pour l'année 2020-2021, la France a fait le choix de maintenir tous ses postes d'assistants étrangers, constatant toutefois une baisse de 22 % des mobilités entrantes et une augmentation de la part des assistants recrutés localement par les académies. À l'inverse, de nombreux pays ont suspendu leur programme d'accueil d'assistants de langue française au cours de la crise sanitaire, ce qui a eu pour conséquence une baisse du nombre de postes offerts aux assistants français à l'étranger : la mission a ainsi constaté une diminution de 21 % du nombre de postes offerts en 2020-2021.

L'année 2021-2022 s'annonce encore incertaine, eu égard à la politique sanitaire des pays partenaires. La mission a cependant constaté la solidité de la coopération interministérielle partie des besoins ayant émergé au cours de la crise sanitaire et prolongée dans l'après-crise, ainsi que la mise en place d'outils collaboratifs et numériques performants, avec notamment le développement par FEI d'une application pour la gestion et le suivi des inscriptions des assistants de langue, actuellement en phase de test en académie, attendue pour être généralisée fin 2021, et qui constituera un point d'entrée unique.

La crise sanitaire, occasion de transformation

La crise sanitaire a démontré les capacités d'adaptation et de résilience des acteurs des mobilités et, ce faisant, suscité de nouvelles réflexions tant sur la place de l'international dans les stratégies des acteurs, que sur la nécessité de penser des mobilités physiques plus en phase avec les besoins des publics apprenants et les politiques internationales d'établissement, ou bien encore sur l'importance à accorder au développement des mobilités dites « hybrides », c'est-à-dire mêlant mobilités physiques et « virtuelles » ou « mobilités 2.0 » via les plateformes et applications d'échanges numériques.

Un premier point important est l'unanimité des interlocuteurs de la mission sur le caractère prioritaire de la mobilité physique. Les jeunes éprouvent souvent le désir de découvrir de nouveaux horizons, ce qui contribue aussi à leur période de formation. Par ailleurs, les apports de l'immersion dans des cultures différentes, tant sur un plan humain, intellectuel que professionnel sont largement reconnus. Dans ce cadre, les difficultés de circulation aux frontières et les mesures sanitaires (type confinement) ont eu pour effet d'interroger le rapport des mobilités à la distance parcourue, question d'ailleurs en phase avec l'émergence concomitante au sein de la jeunesse des préoccupations écologiques autour des mobilités durables et de la diminution de l'empreinte carbone des activités, avec une tendance au recentrage régional des mobilités, favorable aux mobilités de proximité et transfrontalières.

La crise ayant ralenti ou interrompu les mobilités physiques, le développement d'activités compensatoires pour la validation des diplômes ou le maintien des partenariats entre établissements a accéléré la réflexion sur de nouvelles modalités d'internationalisation, mêlant mobilité physique et activités numériques. La mission a ainsi pu noter l'intensité des discussions et échanges en cours sur la « mobilité hybride » – terme préférable à celui de « mobilité virtuelle » –, qui constituent une évolution majeure de cette période de crise et, bien que de façon encore expérimentale, sont porteuses de transformations substantielles dans les prochaines années.

La notion de mobilité hybride permet ainsi de repenser l'ouverture à l'international dans le primaire et le secondaire. À cet égard, le programme *eTwinning*, qui mobilise en 2021 plus de 5 000 enseignants et 68 000 élèves, constitue un levier possible pour mieux séquencer les mobilités et qui mériterait d'être mieux connu des équipes pédagogiques des EPLE.

De multiples initiatives ont par ailleurs été conduites par certains établissements d'enseignement supérieur, dont le catalogue « Ma formation à distance » publié par Campus France en juin 2020 donne un aperçu. Les réponses apportées par les établissements ne semblent cependant pas de la même intensité : une certaine

inégalité apparaît ainsi entre les universités, malgré une grande diversité de situations, et les grandes écoles, inégalité qui pourrait être renforcée à moyen terme.

Quel que soit le degré d'adhésion à la notion de mobilité hybride, le consensus est fort parmi les représentants des établissements d'enseignement supérieur qui y voient une opportunité de repenser, d'enrichir et de poursuivre la mobilité des étudiants, tout en tenant compte des contraintes et des limites de l'enseignement en distanciel, notamment dans les formations professionnelles par exemple, où le type de pratiques pédagogiques s'y prête moins.

La crise sanitaire a enfin eu pour effet d'interroger la capacité de projection numérique du système éducatif français à l'étranger, notamment autour des outils de certification en langue française, enjeu majeur dans un contexte mondial de développement des outils de certification numérique développés par les universités étrangères ou des géants du web, type Google.

Liste des recommandations

1/ Améliorer le pilotage et le suivi des mobilités

- Doter l'État et les opérateurs d'outils performants de pilotage et de suivi

Recommandation 1 : Créer un système national d'information pour le pilotage et le suivi des mobilités internationales des élèves des EPLE (mobilités collectives, individuelles, PFMP, etc.) et, pour ce faire, instituer rapidement un groupe-projet doté d'un calendrier clair, et réunissant notamment la DNE, la DGESCO, la DREIC, des rectorats et des chefs d'établissements.

Recommandation 2 : Créer un système national d'information pour le pilotage et le suivi des mobilités sortantes des étudiants et, pour ce faire, instituer rapidement un groupe-projet doté d'un calendrier clair, et réunissant l'AMUE, la DNE, la DEAI, le SIES, des rectorats et des conférences d'établissements pour intégrer les besoins existants à ce sujet au cahier des charges du logiciel qui remplacera APOGÉE.

Recommandation 3 : Rendre obligatoire l'inscription des départs d'élèves et d'étudiants en mobilité encadrée sur le site ARIANE du MEAE par des procédures adaptées dans les établissements.

- Renforcer la coopération au sein de l'écosystème

Recommandation 4 : Rédiger un protocole de pilotage des mobilités en situation de crise, tenant compte des expériences de la crise actuelle et précisant les circuits d'alertes internes au MENJS et au MESRI, la composition et le fonctionnement des cellules de crise, les mesures et procédures types à mettre en place ainsi que les processus de communication.

Recommandation 5 : Pérenniser les groupes interministériels de travail mis en place à l'initiative du MESRI et en élargir le format pour y associer le MENJS (DREIC) en fonction des sujets.

Recommandation 6 : Relancer sous un format reconfiguré et sous autorité conjointe du MENJS et du MESRI le Comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes en vue de mieux structurer le pilotage interministériel sur ces sujets.

2/ Accompagner la reprise des mobilités sortantes

Recommandation 7 : Profiter de la présidence française de l'Union européenne au premier semestre 2022 pour concevoir un « Plan de relance des mobilités européennes » incluant des priorités à certains types de mobilités et un plan de communication pour l'incitation à la reprise.

Recommandation 8 : Organiser un moment à la fois fédérateur, réflexif sur la crise et porteur de perspectives qui pourrait prendre la forme d'« assises de la mobilité européenne et internationale » associant tous les acteurs des mobilités concernés.

- Dans l'enseignement scolaire

Recommandation 9 : Mettre en place un groupe de travail associant la DGESCO, la DREIC, la DAJ et des rectorats pour accompagner les chefs d'établissement sur les questions juridiques ayant trait à la reprise des séjours scolaires à l'étranger, en particulier la responsabilité juridique des chefs d'établissement dans le cadre de l'autorisation à donner à la réalisation des mobilités individuelles.

Recommandation 10 : Actualiser le cadre du régime d'assurances à souscrire par les EPLE pour l'organisation de mobilités collectives et individuelles à l'étranger.

Recommandation 11 : Créer une cellule dédiée au sein de la DREIC pour le conseil et l'accompagnement juridique aux établissements dans le cadre de la reprise des mobilités.

Recommandation 12 : Mettre en place une campagne de communication à destination des équipes pédagogiques des EPLE pour une meilleure connaissance et appropriation du programme *eTwinning*.

- Dans l'enseignement professionnel

Recommandation 13 : Clarifier le portage de responsabilité et de cadrage des mobilités professionnelles de BTS à l'étranger entre la DGESCO et la DGESIP.

Recommandation 14 : Clarifier la situation de la plupart des mineurs en CAP ou en bac pro eu égard à l'exigence de passeport vaccinal qui pourrait être attendue par des entreprises à l'étranger dans le cadre de leur mobilité de stage.

Les assistants de langues étrangères

Recommandation 15 : Conserver dans l'après-crise le suivi et l'accompagnement des assistants de langues étrangères par les COAC ALVE.

Recommandation 16 : Modifier dans le projet de loi de finances 2022 les dispositions relatives aux assistants de langue en prévoyant, en faveur des assistants extra-communautaires, l'exemption de paiement de la taxe de primo-délivrance de titre (TPD) applicable aux titulaires d'un visa VLS / TS, visa de travailleur temporaire.

Recommandation 17 : Organiser le suivi de la vaccination des assistants de langue française eu égard à l'exigence de passeport vaccinal qui pourrait être attendue par les partenaires étrangers.

3/ Tirer les leçons de la crise pour l'accueil des étudiants internationaux

Recommandation 18 : Améliorer le taux d'inscription à la sécurité sociale des étudiants étrangers en faisant de l'affiliation à la sécurité sociale une étape obligatoire dans le cadre de l'inscription administrative de l'étudiant étranger au sein de son établissement.

Recommandation 19 : Intégrer l'accueil des étudiants internationaux sous convention avec les CROUS dans les stratégies internationales d'établissement.

Recommandation 20 : Conduire une réflexion sur la conditionnalité de l'obtention des visas étudiants par les étudiants ne bénéficiant pas de bourses, à la détention d'un « compte bloqué » auprès d'une banque agréée, compte bancaire à partir duquel les étudiants ne pourraient retirer qu'une somme mensuelle prédéfinie.

Recommandation 21 : Augmenter le nombre de bourses du gouvernement français accordées aux étudiants internationaux et inciter à la création de bourses d'établissement réservées aux étudiants internationaux.

Recommandation 22 : Envisager la possibilité, en fonction des tendances observées en cours d'année sur les demandes de visas étudiants, d'opérations de recrutement flash pour des nationalités ciblées selon les priorités stratégiques du MESRI et des établissements, dans le cadre de la plateforme Études en France mais de façon dérogatoire à son calendrier.

Introduction

Contexte de la mission

Dans le cadre de son programme de travail annuel 2020-2021, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) a été chargée d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur la mobilité européenne et internationale des publics scolaires, étudiants et apprentis, incluant un bilan du programme des assistants de langues étrangères. Cette mission a été confiée à Guillaume Tronchet (pilote), Christian Bigaut, François Laurent et Hervé Tilly.

La crise sanitaire due à la diffusion du virus Covid-19 dans le monde à partir de la fin de l'année 2019, et qui a touché la France à partir du début de l'année 2020, a profondément bouleversé les flux de mobilité aux échelles européenne et internationale, en raison de la diffusion de la contagion et des mesures différenciées prises par les États pour y faire face : fermetures temporaires des frontières, limitation ou interdiction des déplacements internationaux, situations nationales ou locales de confinement, etc.

Cette situation a occasionné en France de nombreux cas d'interruptions, d'annulations ou de reports de programmes et de projets de mobilité chez les publics en formation initiale dont le parcours incluait, pour les Français, un séjour à l'étranger, et pour les étrangers, un séjour en France, perturbant un écosystème des mobilités déjà impacté par le Brexit et ses conséquences à court et moyen termes dans ce secteur (sortie de la Grande-Bretagne du programme Erasmus+, hausse prononcée des frais d'inscriptions pour les étudiants européens, et donc français, notamment).

Ce contexte suscite d'autant plus l'attention que la question des mobilités constitue depuis plusieurs années un axe central des politiques d'internationalisation des établissements d'enseignement, et que le président de la République a fixé comme objectif à notre système scolaire et universitaire d'être en capacité d'accueillir 500 000 étudiants étrangers en 2027 tout en permettant d'ici à 2024 à la moitié d'une classe d'âge de Français d'avoir passé six mois dans un autre pays européens avant ses 25 ans.

Les impacts de la crise sanitaire : essai de définition

La principale difficulté posée à la mission a été d'évaluer l'impact d'une crise sanitaire qui n'est pas encore terminée et pour laquelle le bilan à tirer est forcément provisoire. D'un même pas, la crise ne saurait être considérée comme un bloc, mais bien plutôt comme un phénomène évolutif, suscitant selon les moments des réactions différenciées qu'il revenait à la mission de remettre en contexte pour pouvoir les apprécier à leur juste mesure.

C'est pourquoi la mission a procédé, pour chaque sujet qu'elle a eu à analyser, à une étude séquentielle distinguant différentes périodes (alertes de la fin de l'année 2019-début de l'année 2020, premier confinement du printemps 2020, déconfinement de l'été 2020 et préparation de la rentrée 2020, premier semestre 2020-2021, etc.).

La deuxième difficulté de la mission reposait sur l'ampleur du périmètre couvert et sur l'inscription du sujet à la confluence d'une multiplicité d'acteurs évoluant en situation interministérielle, aucun des ministères compétents sur ces enjeux n'étant en mesure, à lui seul, de disposer d'une vue globale sur les mobilités de l'ensemble des publics considérés (scolaires, étudiants, apprentis, assistants) : principalement les ministères chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJS) ; de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ; de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) ; de l'intérieur. Il en a résulté pour la mission la nécessité de trouver un équilibre entre l'établissement de lignes de force communes à l'étude des mobilités entrantes et sortantes de publics en formation pourtant très divers, et la restitution des spécificités propres à chacun de ces publics.

Enfin, la mission a tenu à utiliser la notion d'« impact » sous différentes acceptions, en distinguant pour ce rapport :

- les impacts quantifiables, dès lors que les chiffres étaient disponibles, en particulier pour l'étude de l'évolution des flux de mobilité sortante et entrante, afin d'évaluer des tendances et des recompositions possibles induites par la crise ; les impacts financiers n'ont pu qu'être approchés, la plupart des comptes des opérateurs pour l'année 2020 n'ayant pas encore été approuvés au moment des entretiens réalisés par la mission ;

- les impacts qualitatifs, également objectivables, afin de restituer les difficultés rencontrées par les acteurs des mobilités, les dispositifs mis en place pour y répondre (suivi administratif, inscription, continuité pédagogique, offre numérique, hébergement, restauration et accès aux soins, etc.), les demandes particulières qui auraient émergé à cette occasion, les initiatives et les bonnes pratiques intéressantes à relever ;
- les impacts de moyen et long terme, relevant nécessairement d’une analyse plus prospective et susceptible d’interprétations ouvertes auxquelles la mission n’a cependant pas voulu renoncer.

Méthodologie

Pour répondre à ces questions, la mission a rencontré une cinquantaine d’acteurs dont on trouvera la liste en fin de rapport, avec le souci d’articuler les points de vue stratégiques et opérationnels.

La mission a ainsi échangé avec les conseillers diplomatiques des ministres, ainsi qu’avec les administrations centrales et les administrations déconcentrées concernées.

Une enquête quantitative a par ailleurs été adressée par la mission à l’ensemble des délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC), avec un taux de réponse d’environ 65 %. La mission a également auditionné des représentants de conférences d’établissements et de réseaux nationaux et a rencontré plusieurs opérateurs transverses de l’État concernés directement par la question des mobilités internationales et des échanges scolaires et universitaires : agence Campus France, agence Erasmus+ France, France Éducation International (FEI), Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), Réseau Canopé.

Enfin, la mission a procédé à quelques auditions d’établissements afin de réaliser des études de cas : déléguée générale de la Cité internationale universitaire de Paris, et proviseurs d’établissements scolaires à caractère international (Créteil, Grenoble, Lyon, Nice, Paris et Versailles).

Une approche à plusieurs échelles

Le présent rapport d’étape est structuré en cinq chapitres visant à articuler les différentes échelles spatiales des phénomènes analysés (internationale, nationale, locale), et formulant chacun un certain nombre de préconisations de court et de moyen termes en vue d’améliorer, à la lumière de la crise sanitaire, tout à la fois le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des actions destinées à atteindre les objectifs présidentiels fixés pour le développement des mobilités éducatives internationales. À cet égard, la présidence française de l’Union européenne au premier semestre 2022 pourrait constituer une opportunité pour de nouvelles impulsions.

Dans un premier temps, ce rapport tente de rendre compte de la façon dont, à une échelle nationale, l’« écosystème des mobilités » a fonctionné dans la crise sanitaire, à travers l’analyse des consignes, des interactions et des coopérations entre les différents acteurs impliqués (chapitre 1).

Les deux chapitres suivants reviennent sur l’impact de la crise sanitaire à la fois sur les flux des mobilités sortantes des publics scolaires, étudiants et apprentis (chapitre 2), et sur les flux entrants des étudiants internationaux (chapitre 3).

Un chapitre spécifique a été par ailleurs consacré à un premier bilan du programme d’échange des assistants de langue, étrangers en France et Français à l’étranger (chapitre 4).

Enfin, le dernier chapitre s’attache à montrer comment la crise, en obligeant les acteurs des mobilités à évoluer en situation d’urgence, d’incertitude et de risque, a constitué une opportunité tout à la fois de réflexion et d’action sur que doivent être les mobilités de formation au vingt-et-unième siècle, accélérant parfois des transformations initiées avant la crise, ou mettant en évidence les limites et les risques de certaines évolutions (chapitre 5).

1. L'écosystème national des mobilités face à la crise : un pilotage globalement réactif et efficace mais des dynamiques d'improvisation à inscrire dans le cadre de procédures standardisées

De l'analyse des séquences successives de la crise sanitaire, des documents et données que la mission a pu consulter ainsi que des entretiens qu'elle a eus avec les différents acteurs en charge du pilotage, du suivi et de la mise en œuvre des mobilités européennes et internationales de formation, **la mission considère que l'« écosystème national des mobilités » a été globalement réactif et efficace face à la crise.** Si certaines directives ont parfois soumis les acteurs à un régime d'incertitude dont les effets auraient pu être atténués, la mise en place d'interfaces bienvenues de coopération, notamment interministérielles, mérite d'être soulignée et prolongée dans l'après-crise en vue d'une meilleure structuration de l'écosystème.

1.1. Un cadrage national évolutif qui a soumis les acteurs à un régime d'incertitude dont les effets auraient parfois pu être atténués

1.1.1. Des opérateurs en alerte devançant les premières directives nationales du MENJS et du MESRI sur les mobilités dans les zones à risques (fin 2019-début 2020)

Les premières alertes au sein du système éducatif sur la situation en Chine émergent à la fin de l'année 2019, en particulier au sein d'établissements scolaires et universitaires qui y disposent d'antennes ou sont engagés dans des programmes de mobilité avec la Chine¹, avant que le 23 janvier 2020, le MEAE recommande « *de reporter tout déplacement dans la province du Hubei* »², épice de l'épidémie. Plusieurs universités et grandes écoles mettent alors en place des cellules de crise et/ou de suivi, selon une pratique souvent héritée de la gestion des attentats de Londres en 2015 : c'est, par exemple, le cas le 23 janvier de l'université de Tours³ et, le 24 janvier, de l'université de Lille, qui suspend ses mobilités étudiantes vers Wuhan et la province du Hubei, et initie des retours en France⁴.

La mission s'interroge à cet égard sur les circuits d'alerte internes au MENJS et MESRI. Plusieurs interlocuteurs rencontrés affirment de ne pas avoir eu de réponses à leurs alertes très concrètes adressées par la voie hiérarchique entre décembre 2019 et janvier 2020.

Les premières instructions nationales sur les précautions à prendre dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 pour les publics scolaires et universitaires en mobilité interviennent le 27 janvier 2020, quand le MEAE invite « *les établissements qui envisageraient des échanges scolaires et universitaires avec la Chine (...) à les reporter jusqu'à nouvel ordre* »⁵. Le message est alors relayé le jour-même au sein du MENJS et du MESRI par le haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité, qui précise en outre, conformément aux recommandations du ministère des solidarités et de la santé (MSS) du 27 janvier, la vigilance nécessaire à avoir quant à l'état de santé « *des élèves revenant de vacances en Chine ou au contact avec des personnes de retour de Chine* », ainsi que pour les « *retours des étudiants chinois dans les universités* »⁶. Le 29 janvier, le MEAE invite de façon pressante à « *reporter tout déplacement non impératif vers la Chine, notamment les voyages et échanges scolaires et universitaires* »⁷. Le 3 février 2020, les directives du MEAE sur la suspension des mobilités vers la Chine sont à nouveau relayées aux personnels du MENJS et du MESRI par le haut-fonctionnaire de défense et de sécurité⁸.

¹ Entretien de la mission avec la CGE ; entretien de la mission avec la CPU ; entretien de la mission avec des proviseurs de lycées internationaux. Pour exemple, l'académie de Montpellier, qui a noués des liens importants avec la Chine depuis 2012, a ainsi diffusé une première note dès le début décembre 2019 déconseillant les mobilités vers la Chine et diffusant des consignes de report (Informations transmises à la mission par le DAREIC de l'académie de Montpellier).

² « Conseils aux voyageurs, Chine », site du MEAE, 23 janvier 2020.

³ « Coronavirus : l'université de Tours suspend les départs vers la Chine », *La Nouvelle République*, 31 janvier 2020.

⁴ « Coronavirus : l'université de Lille suspend les mobilités étudiantes vers une partie de la Chine », *La Voix du Nord*, 24 janvier 2020.

⁵ « Conseils aux voyageurs, Chine », site du MEAE, 27 janvier 2020.

⁶ « Point de situation sur le coronavirus », courriel de Philip Alloncle, haut-fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité, MENJS - MESRI, 27 janvier 2020, 19 h 02.

⁷ « Conseils aux voyageurs, Chine », site du MEAE, 29 janvier 2020.

⁸ « Information CORONAVIRUS », courriel de Marie-Anne Lévêque, secrétaire générale et haut-fonctionnaire de défense et de sécurité, MENJS - MESRI, 3 février 2020, 14 h 50.

En application, les cellules de crise et/ou de suivi se multiplient dans les établissements français qui suspendent leurs échanges scolaires et universitaires avec la Chine, comme l'université de Tours, le 27 janvier, ou encore la Rennes School of Business, qui décide ce même jour de suspendre ses échanges avec Wuhan⁹. Dans l'enseignement secondaire, les établissements annulent également leurs projets de voyages scolaires vers la Chine¹⁰.

Certains établissements vont toutefois au-delà des consignes nationales en proposant à leurs étudiants en mobilité en Chine, même lorsqu'ils résident en dehors des zones à risques, de revenir en France, comme l'université de Paris, qui demande à ses étudiants en Chine de rentrer en France le 27 janvier¹¹, l'université d'Artois¹², l'université de Bourgogne¹³ ou l'université de Nanterre¹⁴. Ces mesures relèvent davantage d'un principe de précaution assumé comme tel par les directions d'établissement qu'elles ne sont la résultante d'une situation « *bizarre* » due à une absence de consignes de la part des ministères de tutelle qui auraient laissé les opérateurs agir « *en ordre dispersé* »¹⁵. Le MENJS et le MESRI, à ce stade, pouvaient d'autant moins encourager des mesures de rapatriement que celles-ci n'étaient alors recommandées ni par le MEAE ni par l'OMS.

La période qui court du 3 au 24 février 2020 constitue un moment de creux en termes de directives, lié à la fois à l'incertitude de la situation sanitaire française et mondiale, et aux départs en vacances scolaires (à partir du 8 février pour la zone C, du 15 février pour la zone B et du 22 février pour la zone A). Au cours de cette période, le MSS émet, le 14 février, des recommandations concernant l'isolement de quatorze jours à prévoir pour les personnes revenant de Chine, notamment étudiants¹⁶ et élèves¹⁷ avant, au soir du 23 février, de déclencher le stade 1 de la stratégie de réponse sanitaire à l'épidémie (freiner l'introduction du virus Covid-19 sur le territoire) et d'élargir les recommandations d'isolement déjà en vigueur pour les retours de Chine aux retours de Singapour et des provinces italiennes de Lombardie et de Vénétie. Le 23 février, l'Italie prend d'ailleurs par décret-loi des mesures d'urgence pour le confinement et la gestion de l'épidémie, qui prévoient notamment « *la suspension des voyages éducatifs organisés par les établissements d'enseignement, tant en Italie qu'à l'étranger* »¹⁸.

Le 24 février 2020, le MENJS et le MESRI transmettent les nouvelles directives du MSS aux personnels (administration centrale et déconcentrée, opérateurs), en y incluant le report de tout départ vers la Chine et vers l'Italie du nord, et la recommandation à donner aux étudiants et personnels en Chine d'interrompre temporairement leur séjour. Les critiques exprimées sur une communication du MENJS et du MESRI intervenant le jour du retour des vacances scolaires de la zone C et qui aurait pu être « *plus rapide* »¹⁹, pour être compréhensibles au regard des angoisses et des contraintes d'organisation générées par la situation, ne semblent pas fondées dans le cas d'espèce, cette communication ayant été effectuée dès la mise à jour des recommandations du MSS et des mesures italiennes connues le 23 février 2020 au soir.

⁹ « Comment le coronavirus chamboule les plans de ces étudiants qui devaient partir en Chine », *Le Huffington Post*, 31 janvier 2020.

¹⁰ Entretien de la mission avec des proviseurs de lycées internationaux ; « Coronavirus : après Henri-Martin à St Quentin, le lycée de la Sainte Famille à Amiens annule un voyage scolaire en Chine », *France Info*, 28 janvier 2020.

¹¹ « Coronavirus : grandes écoles et universités réagissent en ordre dispersé », *Les Échos*, 31 janvier 2020.

¹² « L'université d'Artois rapatrie ses étudiants de Chine », *La Voix du Nord*, 27 janvier 2020.

¹³ « Coronavirus : l'Université de Bourgogne propose de rapatrier ses étudiants qui vivent en Chine », *France Bleu*, 30 janvier 2020.

¹⁴ « Coronavirus : les recommandations des grandes écoles aux étudiants », *Le Figaro étudiant*, 3 février 2020.

¹⁵ « Coronavirus : grandes écoles et universités réagissent en ordre dispersé », *Les Échos*, 31 janvier 2020.

¹⁶ « Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...) », Site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>, 14 février 2020.

¹⁷ « Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée », *Ibid.*

¹⁸ « Pandémie de coronavirus et enseignement scolaire dans un contexte international : chronologie et perspectives », note de la DREIC / DVCIAF, 7 avril 2020, p. 3.

¹⁹ « Coronavirus : les recommandations de l'Éducation nationale », *Les Échos*, 25 février 2020 ; « Covid-19 : l'Éducation nationale demande aux élèves revenant de Chine, de Lombardie et de Vénétie de rester chez eux », *Actu.orange.fr*, 25 février 2020.

1.1.2. Un cadrage progressif des mobilités dans le contexte d'incertitude du premier confinement (printemps-mai 2020)

1.1.2.1 La stabilisation progressive de la FAQ du MENJS

Le 29 février 2020, le gouvernement décide le passage au stade 2 de la stratégie de réponse sanitaire. De cette date aux quinze premiers jours du confinement national, la période est assez confuse en ce qui concerne la diffusion des directives en matière de gestion des mobilités internationales.

En premier lieu, les consignes du MENJS sont diffusées par une foire aux questions (FAQ) mise en ligne le 1^{er} mars 2020 et régulièrement actualisée. La mission a pu constater que le principe de transmission de ces directives par FAQ n'a pas été immédiatement bien compris par tous les acteurs et il faut d'ailleurs attendre celle du 5 mars puis la circulaire n° 2020-059 du 7 mars 2020 pour que soit clarifié le principe que cette FAQ « *vaut instruction hiérarchique* »²⁰.

En second lieu, la mission relève que les consignes diffusées par la FAQ ont été parfois contradictoires, ce qui a rendu complexe leur application par les acteurs.

À titre d'exemple, le 1^{er} mars 2020, la FAQ du MENJS énonce que « *l'ensemble des voyages scolaires à l'étranger [...] sont suspendus jusqu'à nouvel ordre* », que « *les autorités académiques doivent donc interdire tout départ prévu à l'étranger* », que « *tous les voyages scolaires à l'étranger doivent être interrompus* » y compris « *en dehors des zones où circule activement le virus* » et que tous « *les voyages programmés dans d'autres zones que le territoire national* » doivent être annulés préventivement²¹. Quatre jours plus tard pourtant, la FAQ énonce que « *le gouvernement a décidé que l'ensemble des voyages scolaires n'avait pas vocation à être interrompu* » et que les situations doivent être examinées au cas par cas²². En outre, certaines réponses apportées dans le cadre de la FAQ ne correspondent pas aux questions posées (ainsi du paragraphe sur la question du remboursement des voyages annulés, dans les différentes versions de la FAQ du 1^{er} et le 31 mars 2020).

La réception en flux tendu de ces informations parfois contradictoires entre les différentes versions de la FAQ, a été perçue par plusieurs des acteurs rencontrés par la mission, plus habitués aux circulaires, comme une difficulté – d'autant que le sujet des mobilités n'était pas le seul à traiter. En outre, le procédé consistant à surligner en jaune les nouveaux ajouts d'une version à l'autre de la FAQ, a provoqué parfois de la confusion, dès lors qu'une actualisation, qui n'avait pas été bien repérée la veille, n'était plus surlignée en jaune dans la version envoyée le lendemain ou deux jours plus tard, obligeant les acteurs à un travail de relecture ou de comparaisons des versions envoyées.

À partir de la fin mars 2020, les directives se stabilisent. La consigne de rembourser les familles « *des sommes avancées au titre des voyages annulés* » est clairement donnée par la FAQ du 31 mars 2020, laquelle informe dans le même temps que désormais, compte tenu des interruptions de liaisons aériennes, toutes les mobilités en cours à l'étranger doivent dans la mesure du possible faire l'objet « *d'un retour rapide en France* »²³.

1.1.2.2 Un effort de communication du MESRI via de nombreux supports

De son côté, le MESRI active le centre ministériel de crise et fait circuler une note du haut fonctionnaire de défense et de sécurité en date du 1^{er} mars 2020 qui recommande de reporter autant que possible « *les missions à l'étranger, ainsi que les déplacements personnels, hors de l'Union européenne ou dans les zones à risques en Europe* »²⁴. Plusieurs canaux et supports de communication sont alors utilisés par le MESRI à destination des établissements et des usagers :

- des communiqués de presse (19 et 20 mars 2020) portant notamment sur l'organisation du retour des étudiants français en mobilité à l'étranger, l'accueil des étudiants internationaux ;

²⁰ « Plan ministériel de prévention et de gestion Covid-19 », circulaire n° 2020-059 du 7 mars 2020, MENJS, SG HFDS/DGESCO.

²¹ « Covid-19, FAQ », MENJS, 1^{er} mars 2020.

²² « Covid-19, FAQ », MENJS, 5 mars 2020.

²³ « Covid-19, FAQ », MENJS, 31 mars 2020.

²⁴ « Covid-19, Recommandations », MESRI, note du haut fonctionnaire de défense et de sécurité MENJ-MESRI, 1^{er} mars 2020.

- le plan de continuité pédagogique établi par la DGESIP, régulièrement actualisé et transmis aux établissements, avec un certain nombre de fiches d'information ayant trait aux mobilités (droit à la bourse Erasmus+, maintien des bourses d'aide à la mobilité internationale (AMI), prolongation des titres de séjour, etc.) ;
- une FAQ mise en ligne sur le site internet du MESRI ;
- des numéros spéciaux du *BIM* (*Bulletin international du MESRI*) en mars et juin 2020 ;
- des sphères d'échanges Whaller, notamment pour l'accueil des étudiants internationaux.

Un inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche devient par ailleurs le point de contact des établissements pour toute question relative à l'explicitation des circulaires du MESRI sur les mobilités et pour l'organisation du rapatriement des étudiants français à l'étranger : la mise en place de cette organisation a été unanimement appréciée (cf. infra).

Le MESRI, afin de tenir compte des retards générés par la crise sanitaire, a par ailleurs procédé lors du premier confinement à une adaptation des calendriers dans l'accueil des étudiants internationaux, d'une part en avril 2020 pour la campagne de préinscription dans les établissements²⁵ en vue d'étendre les délais d'examen des candidatures par les commissions pédagogiques, d'autre part en mai 2020 pour les procédures de tests de langue française²⁶. Certains acteurs ont regretté l'absence de directives du MESRI à cette période pour le cadrage des mobilités sortantes en vue de la rentrée 2020 au moment où les établissements devaient précisément prendre des décisions à ce sujet (attribution des bourses, etc.), ce qui a généré une période de flottement à ce sujet dans les établissements.

1.1.3. Depuis mai 2020, un cadre national sur les mobilités clarifié et mieux diffusé, et une priorité politique clairement affichée en faveur des étudiants internationaux

À partir du déconfinement amorcé le 11 mai 2020, le cadrage national des mobilités a été peu à peu clarifié et consolidé.

Dans la FAQ du 12 mai 2020, le MENJS a donné des instructions très claires interdisant « *l'ensemble des sorties et voyages scolaires [...] à l'étranger jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020* ». Il est toutefois regrettable que cette consigne n'ait plus figuré dans les versions de la FAQ en juin 2020. La possibilité d'autoriser les mobilités sortantes et entrantes figure de nouveau dans la FAQ du 28 août 2020, au cas par cas, en fonction de la situation sanitaire locale arrêtée par les préfetures. Dans la pratique, au regard des chiffres dont dispose la mission (cf. infra), aucun rectorat ne semble avoir autorisé de mobilités collectives à partir de la rentrée 2020.

La question des mobilités étudiantes entrantes a, pour sa part, clairement fait l'objet d'une priorisation politique et interministérielle à partir du déconfinement, profitant également de façon plus générale des mesures à caractère social en faveur de l'ensemble des étudiants : aides étudiantes, logement, repas à un euro, aide psychologique (cf. infra).

Déjà, la mesure prise dans le cadre des ordonnances du 25 mars 2020 et du 22 avril 2020 prolongeant d'une durée de six mois la durée de validité des titres de séjour étant arrivés à expiration entre le 16 mars et le 15 juin 2020, a permis de sécuriser le séjour des étudiants internationaux en France et d'envisager la rentrée 2020 de façon plus sereine. Lors du déconfinement, les étudiants étrangers ont ensuite fait partie des publics prioritairement pris en charge dans le cadre de la reprise d'activité des services des préfetures à compter de début juin 2020²⁷.

Par une série de circulaires en date du 9 juin 2020, du 7 juillet 2020 et du 17 août 2020, la DGESIP a informé les établissements de cette priorisation conforme aux objectifs d'attractivité de la stratégie Bienvenue en France et notamment incarnée par la levée des restrictions pour l'entrée des étudiants en provenance des

²⁵ Circulaire n° 2020-009 du 9 avril 2020, MESRI/DGESIP.

²⁶ Circulaire n° 2020-0011 du 28 mai 2020, MESRI/DGESIP.

²⁷ Entretien de la mission avec le Bureau de l'immigration professionnelle et étudiante (sous-direction du séjour et du travail, ministère de l'Intérieur).

pays en zone verte²⁸ puis en provenance des pays en zone rouge²⁹, conformément aux instructions du Premier ministre sur les exemptions applicables aux frontières du 15 août 2020.

Cette large ouverture des frontières françaises aux étudiants internationaux a constitué une mesure symboliquement forte et unanimement appréciée par les acteurs des mobilités. La clarification de ce cadre réglementaire a déclenché une mobilisation intense des consulats pour instruire des milliers de demandes de visas étudiants à quelques semaines de la rentrée universitaire, un fort volontarisme du ministère de l'intérieur qui a réservé au public étudiant l'accès au processus de dématérialisation de la demande des titres de séjour déployé à partir du 17 septembre 2020 dans le cadre du projet ANEF (Administration numérique des étrangers en France), ce qui a permis à la grande majorité d'entre eux d'effectuer plus rapidement leurs démarches en ligne (environ 80 000 demandes ont été traitées, soit la quasi-totalité des visas étudiants accordés)³⁰, enfin un accompagnement par Campus France et une flexibilité des établissements pour accepter les inscriptions tardives des étudiants internationaux du fait des retards généraux par l'engagement des services de l'État.

La mission souligne que, du début de la crise au début de l'année 2021, le cadrage du pilotage des mobilités a ainsi progressivement permis de clarifier les directives et de fixer des priorités partagées. La mission préconise toutefois la rédaction d'un protocole de pilotage des mobilités en situation de crise, afin d'éviter la reproduction des éléments d'improvisation et de défaut de communication parfois constatés, et de capitaliser sur l'expérience acquise des acteurs, avant que les mouvements de personnels à intervenir dans les services de l'État – et d'ailleurs parfois déjà intervenus – ne fassent perdre la mémoire de la gestion de cette période.

1.2. Une dynamique de coopération renforcée par la crise et dont la pérennisation est unanimement souhaitée

La mission a constaté que la crise sanitaire a renforcé des dynamiques de coopération préexistantes qui avaient été notamment initiées, pour l'enseignement supérieur, dans le cadre du plan Bienvenue en France. La création en 2019 d'un groupe de travail interministériel piloté par le MESRI et associant les principaux acteurs de l'accueil des étudiants internationaux (MESRI, MEAE, ministère de l'Intérieur, agence Campus France, conférences d'établissements, etc.), a été l'occasion, pour ces acteurs, l'année précédant la crise, d'apprendre à mieux connaître la culture professionnelle de chacun, de lever certains a priori, et de développer des habitudes régulières de travail en commun autour des objectifs partagés de la stratégie Bienvenue en France (à raison d'un comité de pilotage environ toutes les six semaines). **Tous les acteurs interrogés par la mission ont souligné que la structuration avant crise de ce collectif de travail interministériel a constitué un avantage au moment de la mobilisation pour la gestion de la crise sanitaire et une source de l'efficacité déployée par les acteurs.**

1.2.1. Une opération réussie grâce à la coopération des acteurs : le rapatriement des élèves et des étudiants français à l'étranger au printemps 2020

La crise sanitaire a d'abord commencé pour les établissements scolaires et universitaires comme une crise de la mobilité sortante, avec l'organisation en urgence du retour de leurs élèves et de leurs étudiants alors à l'étranger entre mars et juin 2020. Quoique complexe, notamment parce que les flux de mobilité sortante ne sont pas toujours bien maîtrisés (cf. infra, chapitre 2), cette opération a pu être organisée dans de bonnes conditions grâce à la collaboration efficace des différents ministères concernés (MENJS, MESRI, MEAE, ministère de l'intérieur), des conférences d'établissements, des établissements et des collectivités territoriales.

Les cellules de crise interministérielles ont bien fonctionné, d'abord dans l'improvisation puis selon un processus de travail de mieux en mieux cadré avec, au MESRI et pour le cas des étudiants :

- le recensement par les établissements de leurs étudiants à rapatrier et la transmission actualisée de listes d'étudiants à la cellule de crise ;

²⁸ Circulaire n° 2020-0012 du 7 juillet 2020, MESRI/DGESIP.

²⁹ Circulaire n° 2020-0016 du 17 août 2020, MESRI/DGESIP.

³⁰ Circulaire n° 2020-009 du 9 avril 2020, MESRI/DGESIP.

- la compilation de ces listes par l’inspecteur général de l’éducation, du sport et de la recherche attaché à la cellule de crise du MESRI, en vue de sa transmission chaque soir à l’agent du MEAE affecté lui aussi à la cellule de crise ;
- la transmission par le MEAE des listes d’étudiants aux postes diplomatiques ;
- la gestion du retour des étudiants par les postes diplomatiques en fonction des situations (certains étudiants ne voulaient pas nécessairement rentrer, d’autres présentaient des problèmes de santé, etc.), de la fermeture ou non des frontières, des transports disponibles, etc.

Sur environ 7 000 à 8 000 étudiants en mobilité sortante rentrés en France, **la cellule de crise du MESRI a eu à gérer environ 1 000 cas individuels au cas par cas**, souvent complexes (régions difficilement connectées à des moyens de transport, étudiants assignés à résidence à l’étranger pour infraction aux règles sanitaires, etc.), les autres étudiants s’étant organisés par leurs propres moyens ou avec le soutien de leur établissement. **Tous les acteurs rencontrés par la mission ont tenu à saluer la réactivité, la disponibilité et l’efficacité des personnes mobilisées en interministériel à cette occasion.**

La notion de « rapatriement » n’est toutefois pas complètement fondée dans la mesure où l’État n’a pas assumé le financement de ces retours restés la plupart du temps du ressort des étudiants ou de leur famille. De façon exceptionnelle néanmoins, des établissements et des collectivités locales ont mis en place des fonds d’urgence destinés à financer le transport des étudiants. Plusieurs s’étaient vus successivement annuler leurs billets d’avion ou de train sans remboursement.

C’est ainsi le cas de la CGE, qui a négocié avec un prestataire des tarifs avantageux applicables à tous les établissements membres de la conférence. C’est le cas de plusieurs universités (Poitiers, Nice, Clermont-Ferrand, Toulouse-Jean-Jaurès, etc.), qui ont débloqué des crédits exceptionnels. C’est le cas de la région Guadeloupe, qui a affrété un avion pour le rapatriement des étudiants depuis le Canada, ou encore la région sud, qui a mis en place un fonds destiné à compléter l’intervention des universités d’Aix-Marseille, d’Avignon et de Toulon pour le rapatriement de leurs étudiants : à titre indicatif, l’université d’Avignon a ainsi pu rapatrier 54 étudiants (33 en Erasmus et 21 hors Erasmus), pour un montant total de 22 660 € assumé pour une part par une subvention de la région sud (12 000 €) et pour une autre part sur les fonds propres de l’université (10 660 €)³¹. **L’impact financier de ces retours pour l’ensemble des établissements reste encore à évaluer.**

1.2.2. Une concertation efficace et plébiscitée, qui pourrait encore être approfondie

La dynamique de coopération préexistante entre les acteurs des mobilités et qui s’est renforcée et élargie à partir du mois de mars 2020 a été plébiscitée lors des entretiens réalisés par la mission, ainsi que le souhait de voir ces rapprochements renforcés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire se poursuivre de façon plus structurée hors période de crise.

En premier lieu, **les réunions pilotées par la DEAI pour le MESRI dans la continuité des groupes de travail sur la stratégie Bienvenue en France et réunissant régulièrement et principalement le MEAE, les conférences d’établissements (CPU, CGE, CDEFI), le réseau des VPRI, l’agence Campus France, l’agence Erasmus+ France, le CNOUS, sont unanimement appréciées.** La mission, qui a eu accès aux comptes rendus de ces groupes de travail, relève à quel point les échanges ont été intenses et utiles, en permettant aux acteurs à la fois de se concerter sur la gestion immédiate de la crise en cours (ouverture des frontières, situation des étudiants étrangers, etc.) et de nourrir une réflexion sur des sujets connexes et de plus en plus prospectifs (campagne 2021, droits différenciés, accueil des étudiants réfugiés libanais, mobilité et transition écologique, etc.).

Ces échanges se sont également incarnés par un partage et une mutualisation des bonnes pratiques et des informations au-delà des réunions interministérielles, ce qui est considéré par les acteurs comme un progrès. Cette dynamique a notamment permis d’améliorer le pilotage et le suivi de dossiers thématiques, comme le logement des étudiants internationaux. Dans la perspective de la rentrée 2020, un dialogue plus étroit s’est ainsi noué à l’initiative du CNOUS et des conférences d’établissements (CPU, CDEFI et CGE) entre

³¹ Bilan chiffré sur les mesures déployées en faveur des étudiants COVID-19 par l’université d’Avignon, *Conférence de presse de l’enseignement supérieur 2021*, région académique Aix-Marseille, mars 2021.

les CROUS et les présidents d'établissement, en vue d'ajuster les capacités d'accueil dans le cadre des contingents fixés avec les établissements. La direction générale du CNOUS et les représentants des conférences ont particulièrement apprécié cette concertation au plus près des exigences du terrain et qui a permis une bonne adaptation des besoins en logements à l'offre, y compris pour les étudiants internationaux, grâce à une vision en amont sur les logements laissés libres. Cette demande de vision stratégique s'agissant de l'accueil des étudiants internationaux comprend également Campus France qui a encore pu affiner ses demandes pendant l'été avec un dernier ajustement en septembre 2020. La mission comprend que la CPU a été demandeuse, pour la rentrée 2021, d'une poursuite de cette concertation fine sur les exigences de la rentrée, tandis que la direction générale du CNOUS y voit une opportunité d'élargir la réflexion à une stratégie globale sur le logement, notamment des étudiants internationaux (cf. infra, chapitre 3).

La coopération entre les acteurs a également permis une grande fluidité dans la circulation de l'information entre les opérateurs d'une part, et à destination des publics en mobilité d'autre part. Les FAQ mises en place sur leur site internet par l'agence Erasmus+, l'agence Campus France, les conférences d'établissements, la communication des opérateurs via les réseaux sociaux (Twitter et Facebook notamment), et la mise à disposition de nombreuses ressources (comme le catalogue « Ma formation à distance » publié en juin 2020 par Campus France³²) témoignent de la mobilisation et de l'efficacité de l'ensemble des acteurs de l'écosystème des mobilités, qui est indéniablement à saluer.

Dans le domaine scolaire, y compris la formation professionnelle, et sans que tous les rectorats aient été consultés par la mission, la concertation avec le ministère (DGESCO et DREIC principalement) a été appréciée dans l'ensemble. Le rôle de l'agence Erasmus+ France a été également fortement soulignée : ses financements, ses informations et sa réactivité, pour des acteurs académiques très impliqués dans le programme phare de l'Union européenne, a fait de cet opérateur, au-delà des seules questions financières, un vrai repère³³. **La mission note toutefois que la DREIC n'est pas associée à ce jour à des réunions à caractère interministériel pour le pilotage, le suivi et la prospective sur les mobilités européennes et internationales pour les champs qui la concerne.**

La mission note par ailleurs le dynamisme de la concertation avec les régions pour lesquelles les enjeux de la mobilité, notamment dans l'enseignement universitaire et la formation professionnels sont cruciaux, y compris dans le contexte électoral du printemps 2021. La mission relève cependant que les comités régionaux de la mobilité (COREMOB), installés en 2015³⁴, ne sont jamais mentionnés comme une instance active, pas plus d'ailleurs que le Comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes, organe interministériel installé en octobre 2013 sous l'autorité du ministère en charge de la jeunesse³⁵, et qui ne semble plus avoir été réuni depuis 2017.

À court terme, la mission recommande de pérenniser les groupes interministériels de travail mis en place à l'initiative du MESRI et d'en élargir le format pour y associer le MENJS (DREIC). À cet égard, la relance, sous un format reconfiguré, du Comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes, pourrait constituer une piste intéressante en vue de structurer le pilotage interministériel sur ces sujets sous l'autorité conjointe du MENJS et du MESRI. Enfin, la poursuite des échanges occasionnés par la crise, voire la possibilité de nouveaux temps forts (assises de l'international, groupes de réflexion) étant demandée par les acteurs pour pérenniser ces interactions, **la mission propose l'organisation, à moyen terme, d'un moment à la fois fédérateur, réflexif sur la crise et porteur de perspectives, qui pourrait prendre la forme d'« assises de la mobilité européenne et internationale » associant tous les acteurs des mobilités concernés.**

³² <https://www.campusfrance.org/fr/campus-france-lance-le-catalogue-ma-formation-a-distance>

³³ Voir, par exemple, la région académique Occitanie pour laquelle les six pays frontaliers de la France représentent 83 % des échanges scolaires (70 % en 2018) et pour laquelle le DRAREIC estime que 95 % de ces mêmes mobilités pourraient être soutenues par Erasmus + (informations transmises à la mission).

³⁴ Circulaire interministérielle du 23 février 2015 relative à l'installation de comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes, n° DJEPVA/MCEIJA/DREIC/DGEFP/DGER/2015/54.

³⁵ *Ibid.*

2. Les mobilités sortantes des élèves, des étudiants et des apprentis : les objectifs présidentiels fortement impactés par la crise sanitaire

2.1. La mobilité européenne et internationale des élèves du primaire et du secondaire : un arrêt quasi-total en 2020-2021

2.1.1. Des progrès réalisés dans le suivi de la mobilité sortante des élèves par les académies mais une harmonisation nécessaire pour un pilotage national

Faute de disposer d'un outil informatique dédié, la DREIC ne dispose actuellement pas de remontées systématiques des académies quant aux mobilités internationales des élèves des EPLE. En outre, l'enquête ORCHESTRA pilotée par la DGESCO, enquête déclarative en deux volets (un à compléter par la DAREIC, l'autre par les établissements), et consolidée par les services statistiques des rectorats, n'a pas été lancée en 2019-2020. En dehors d'enquêtes et de sondages réalisés de façon ponctuelle au cours de la crise sanitaire, il est donc difficile de disposer d'une vision nationale consolidée des flux des mobilités sortantes.

Cette maîtrise de la connaissance des flux est également variable à l'échelle académique. Suite aux attentats de Londres en 2015, et à la nécessité de localiser rapidement les élèves alors à l'étranger, la plupart des académies ont mis en place un meilleur cadre de suivi des mobilités, renseigné par les EPLE au fur et à mesure des projets de séjour et des départs. Ces outils de suivi ne sont cependant pas les mêmes d'une académie à l'autre, ce qui rend impossible une agrégation nationale des données : ainsi, à titre d'exemples, les académies de Nancy-Metz et de Créteil demandent aux établissements d'enregistrer les déplacements des élèves sur l'application « Sorties pédagogiques » accessible via le portail de services ARENA (Accès aux ressources éducation nationale et académique) ; de son côté, l'académie de Bordeaux demande aux établissements une saisie dématérialisée sur une plateforme d'aide au départ en ligne (ADEL) à partir de l'application PERCEVAL ; l'académie de Rennes utilise pour sa part l'application « Voyages scolaires » disponible sur l'ENT Toutatice ; les académies de Guyane, de Rouen ou de Versailles fonctionnent à partir de fiches Word ou PDF à remplir manuellement, voire sous format papier, avant transmission à la DAREIC de l'académie.

Dans certaines académies, les procédures peuvent par ailleurs différer pour le suivi des établissements publics et le suivi des établissements privés. En outre, les procédures ne sont parfois pas les mêmes non plus au sein d'une même région académique : ainsi, au sein de la région académie d'Île-de-France, les académies de Paris, Créteil et Versailles n'utilisent pas le même type de déclaration des mobilités des EPLE, ce qui complique les comparaisons. Enfin, tous les EPLE ne renseignent pas toujours de façon assidue les outils à disposition : à l'occasion du premier confinement de mars 2020, certains rectorats se sont aperçus que tous les départs n'étaient pas toujours déclarés comme ils auraient dû l'être.

L'inscription des départs sur le site ARIANE du MEAE, nécessaire afin que les élèves et enseignants en mobilité soient identifiées par les postes diplomatiques français des pays étrangers où ont lieu les déplacements et de pouvoir les contacter en cas de besoin, pour être obligatoire, n'est pas non plus systématique et présente l'inconvénient pour le MENJS de devoir passer par le MEAE afin d'avoir accès à la mobilité sortante des élèves.

Si, lors du premier confinement du printemps 2020, la coopération interministérielle a permis un retour en France sans encombre des élèves alors en mobilité à l'étranger, **la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité pour le MENJS de disposer désormais le plus rapidement possible d'un système d'information national utile à la fois en cas d'urgence mais également dans le cadre du pilotage et de la prospective en matière de mobilités européennes et internationales.** La mission recommande donc la mise en place sans tarder d'un groupe-projet associant la DNE, la DGESCO, la DREIC, des rectorats et des chefs d'établissements, pour la conception d'un outil national de pilotage et de suivi des mobilités des élèves du premier degré et du second degré. Cet outil pourra également intégrer le suivi des mobilités sortantes professionnelles (cf. infra).

2.1.2. Une baisse de près de 65 % de la mobilité internationale des élèves au second semestre 2019-2020 et un arrêt quasi-total en 2020-2021

Pour tenter d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les chiffres de la mobilité des élèves des EPLE, faute de données nationales disponibles, la mission a procédé à une courte enquête auprès des DAREIC dans les académies, avec un taux de réponses d'environ 65 %.

D'après les informations obtenues, **les mobilités sortantes des élèves des EPLE ont baissé en moyenne de près de 65 % en 2019-2020 par rapport à l'année précédente** (cf. tableau ci-dessous), suite à de nombreuses annulations de mobilités lors du premier confinement. Certaines académies ont toutefois été plus impactées que d'autres en fonction des trimestres de l'année où ces mobilités étaient prévues, et des pays de destination (Chine, Italie, etc.). Ainsi, dans l'académie de Reims, sur les 539 projets de mobilité impliquant plus de 18 000 élèves, environ 165 projets impliquant 6 000 élèves n'ont pas pu être réalisés au second semestre 2020 (soit plus de 30%), tandis que l'académie de La Réunion a accusé une baisse de 70%, les académies de Créteil et de Paris des baisses respectives de plus de 80% et 90% de leurs mobilités internationales d'élèves.

Tableau 1 : Évolution du nombre d'élèves des EPLE en mobilités sortantes par académies (2018-2021)

ACADÉMIES	2018-2019	2019-2020	Évol.	2020-2021
Aix-Marseille-Nice	46 592	23 321	- 50 %	16
Amiens	27 195	ND*	ND*	ND*
Besançon	22 789	12 350	- 46 %	248
Clermont-Ferrand	16 469	5 051	- 69 %	4
Corse	1 079	ND*	ND*	0
Créteil	24 812	4 551	- 82 %	24
Dijon	23 050	13 205	- 43 %	48
Guadeloupe	1 464	1 259	- 14 %	0
Montpellier	18 555	11 019	- 41 %	0
Nancy-Metz	45 585	14 870	- 67 %	22
Normandie (Caen)	18 602	6 298	- 66 %	28
Normandie (Rouen)	18 082	11 408	- 37 %	
Orléans-Tours	28 000	7 000	- 75 %	0
Paris	27 021	2 312	- 91 %	0
Reims	20 450	12 413	- 39 %	0
Réunion	2 556	778	- 70 %	0
Strasbourg	18 894	6 978	- 63 %	1
TOTAL	361 195	132 813	- 63%**	391

Source : IGÉSR, à partir de remontées DAREIC

*Données non disponibles

** Hors Amiens et Corse

Depuis la rentrée 2020, la crise sanitaire a impacté cette fois l'ensemble des projets de mobilités de l'année scolaire : **dans toutes les académies, les mobilités sont quasiment à l'arrêt sur l'année 2020-2021**. Les **projets et échanges scolaires Erasmus+**, pour lesquels l'agence Erasmus+ a financé en 2020 un total

de 496 établissements scolaires français pour un montant moyen de 31 496 €³⁶, n'ont pas pu se tenir pour la plupart d'entre eux. L'agence s'attend à récupérer beaucoup des financements alloués, sans que la mission ne dispose de plus de visibilité à ce stade. Certains projets de mobilité, transformés en échanges épistolaires ou numériques, ont néanmoins permis le maintien des partenariats conclus³⁷.

Les quelques mobilités qui ont pu se réaliser sont souvent des mobilités individuelles, liées à des programmes de bourses et d'échanges très encadrés, dont certains ont toutefois dû être reconvertis en activités à distance : c'est le cas des **dispositifs Voltaire et Sauzay**, organisés par l'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ) entre la France et l'Allemagne, qui permettent des échanges d'une durée respective de six mois et de trois mois au cours de l'année scolaire, et dont la durée a été réduite pour certains ; c'est aussi le cas du dispositif **Picasso Mob** avec l'Espagne, d'une durée de six mois. La mission ne possède cependant pas, à ce stade, de vision consolidée de l'ensemble de ces mobilités individuelles. À titre indicatif, dans l'académie d'Orléans-Tours, 16 mobilités Voltaire et Sauzay ont eu lieu en 2020-2021³⁸ ; dans l'académie de Reims, 36 projets de mobilités Sauzay ont été maintenus en 2020-2021 (dont seulement quelques-unes ont pu être réalisées en raison des restrictions locales dans les Länder concernés) et 24 mobilités Picasso Mob sur 35 prévues en 2020-2021 se sont tenues en distanciel³⁹.

Enfin, la plupart des **projets de mobilité ADN-AEFE** organisés par l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) à destination d'élèves en classe de seconde ont également dû être annulés. L'AEFE note ainsi dans son rapport d'activité 2019-2020 qu'« environ 60 % des échanges ADN édition 2019-2020 ont été suspendus dans l'ensemble du réseau à partir du 13 mars 2020 »⁴⁰, tandis que certains projets ont été stoppés : à titre indicatif, dans l'académie de Créteil, alors que seul le lycée international de l'Est parisien de Noisy-le-Grand avait été concerné en 2018-2019 pour le programme ADN-AEFE, le dispositif avait été étendu en 2019-2020 à trois autres lycées – lycée Louis Armand à Nogent-sur-Marne (94), lycée Uruguay-France à Avon (77), lycée Emilie du Châtelet à Serris (77) – en vue de montrer aux élèves de l'AEFE l'excellence de l'académie de Créteil dans des domaines qu'ils ne connaissent pas forcément (robotique à Nogent, sport à Avon, hôtellerie-restauration à Serris). De nombreux élèves de ces établissements avaient manifesté leur intérêt pour participer à ces mobilités qui devaient augmenter dès l'année 2019-2020⁴¹.

2.1.3. Pistes et points de vigilance pour une reprise dynamique

La plupart des interlocuteurs rencontrés par la mission sont confiants sur la reprise des mobilités dès que le contexte sanitaire et la circulation aux frontières pourront le permettre. Le désir de mobilités chez les élèves et leurs familles, l'appétence des équipes des établissements pour l'organisation de projets pédagogiques autour de l'échange interculturel et linguistique, enfin les liens conservés avec les partenaires étrangers depuis le début de la crise, tout converge vers une reprise des mobilités d'autant plus souhaitée qu'elle aura été frustrée, en fonction des exigences vaccinales qui pourront être posées par les États étrangers et qu'il conviendra d'articuler avec la politique vaccinale à destination des 16-18 ans.

L'assurance de cette reprise n'est toutefois pas exempte d'une vigilance à apporter sur de nombreux points visant à la fois à sécuriser et à dynamiser ce retour des mobilités, afin de rattraper le retard accumulé, du fait de la crise sanitaire, à l'égard des objectifs présidentiels affichés pour la mobilité internationale de la jeunesse. Au-delà de la recommandation sur les outils de pilotage et d'information sur les mobilités sortantes déjà évoqués, **la mission tient à attirer l'attention sur trois points de vigilance révélés par la crise sanitaire.**

2.1.3.1 Une sécurisation juridique à apporter aux chefs d'établissement

Le premier point concerne une meilleure circulation de l'information sur le cadre juridique des séjours scolaires à l'étranger. Au cours de la crise sanitaire, les chefs d'établissement ont en effet été soumis à des prises de décision, pouvant aller jusqu'à engager leur responsabilité pénale, sur le maintien de certaines mobilités, dans le cadre de la libre appréciation qui leur a été laissée d'autoriser des mobilités individuelles

³⁶ Source : staterasmus.fr.

³⁷ Entretien de la mission avec l'Agence Erasmus+.

³⁸ Informations transmises à la mission par la DAREIC de l'académie d'Orléans-Tours.

³⁹ Informations transmises à la mission par la DAREIC de l'académie de Reims.

⁴⁰ AEFE, *Rapport d'activité 2019-2020*, décembre 2020, page 35.

⁴¹ Entretien de la mission avec le recteur et la DAREIC de l'académie de Créteil.

(les mobilités collectives ayant été interdites à l'échelle nationale ou académique). Dans certains cas, la légitimité de la décision du chef d'établissement a été remise en question par des familles estimant, dans le cas de mobilités individuelles Sauzay par exemple, qu'elles pouvaient s'opposer au chef d'établissement, ou par des élèves de Bac pro ou de BTS estimant, parce qu'ils étaient majeurs, que la décision finale leur revenait. Au regard de cette situation, il a été rapporté à la mission que certains chefs d'établissement n'envisageraient pas la reprise des projets de mobilités avant l'année 2022-2023 voire 2023-2024.

De la même manière, les nouvelles modalités à venir pour les séjours internationaux (passeports vaccinaux, responsabilité des établissements et des familles pour l'accueil des mineurs dans ce contexte, etc.) vont confronter les chefs d'établissement à de nombreuses questions juridiques pour lesquelles ils ne sont pas armés. Des questions se posent également pour les assurances-annulations souscrites pour l'organisation des voyages scolaires et qui ne prévoyaient pas la clause de pandémie. Quel type d'assurances le MENJS recommandera-t-il aux établissements de souscrire désormais ?

Ce point ayant été abordé dans la FAQ et ne semblant pas être toujours bien maîtrisé par les chefs d'établissement, une meilleure circulation de l'information voire même la création d'une cellule dédiée à la DREIC pour le conseil et l'accompagnement juridique aux établissements pourrait également être envisagée.

2.1.3.2 Des contraintes financières encore à évaluer pour les EPLE

Le deuxième point de vigilance concerne la question financière. La crise sanitaire a en effet confronté de nombreux établissements à des annulations auprès d'organismes en charge de l'organisation des voyages scolaires à l'étranger. L'ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020⁴² a certes permis de surseoir aux remboursements par un système d'avoirs pour une période de 18 mois, mais qui arrivera bientôt à échéance. Sans même attendre l'expiration de ce délai, certains EPLE se sont également retrouvés en situation de contentieux avec des prestataires pour le remboursement des frais avancés. D'autres EPLE accusent des pertes financières suite à des impossibilités de remboursement dues à la faillite des organismes avec lesquels ils avaient contractés.

De façon générale, au regard des informations que la mission a pu obtenir, c'est cependant moins l'impact financier lui-même que la crainte de nouvelles déconvenues financières – et donc par-là l'impact psychologique – qui pourrait freiner la reprise des mobilités dans certains EPLE. Les assurances intégrant désormais la clause de pandémie pourraient également occasionner des surcoûts dissuasifs.

2.1.3.3 Les enjeux RH de la reprise des mobilités

Le troisième point de vigilance concerne la question RH. La crise sanitaire a été une période de sur-sollicitation des équipes des EPLE et des services déconcentrés de l'État, avec le plus souvent un engagement et un dévouement qu'il convient de saluer mais qui n'est pas sans conséquences en terme d'épuisement physique et psychologique des personnels. La reprise des mobilités internationales, qui n'est pas le seul sujet – loin de là – auxquels le système éducatif est aujourd'hui confronté du fait de la crise sanitaire risque de constituer une priorité de moindre mobilisation à l'issue de la crise. **L'attention à la santé et la reconnaissance, notamment financière, portées aux équipes investies dans des projets internationaux au sein de leur établissement, de même que les conditions d'emploi des DAREIC dont les statuts et les rémunérations sont extrêmement différenciés d'une académie à l'autre, sont des sujets dépassant le cadre de cette mission mais auxquels la crise sanitaire pourrait contribuer à donner plus de visibilité.**

2.2. La crise sanitaire et les mobilités sortantes dans l'enseignement professionnel : quelques éléments provisoires

La mission dispose de peu d'éléments chiffrés concernant l'impact de la crise sanitaire sur l'évolution de la mobilité internationale des apprentis telle que prévue par la loi Avenir professionnel et son décret d'application *ad hoc*⁴³.

⁴² Ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020 relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure.

⁴³ Décret n° 2019-1086 du 24 octobre 2019 portant diverses dispositions relatives à la mobilité à l'étranger des apprentis et des bénéficiaires de contrats de professionnalisation.

2.2.1. Un cadre de responsabilité à clarifier

Un premier point d’alerte concerne le cadre dans lequel certaines de ces mobilités professionnelles s’effectuent. On peut distinguer plusieurs types de mobilités professionnelles à l’étranger :

- les stages dits PFMP (périodes de formation en milieu professionnel), qui peuvent être effectués dans une entreprise à l’étranger par des élèves préparant le certificat d’aptitude professionnelle (CAP) ou le baccalauréat professionnel (bac pro) ;
- les stages à l’étranger des étudiants préparant un brevet de technicien supérieur (BTS) ;
- les stages professionnalisants effectués à l’étranger par des étudiants de l’enseignement supérieur professionnel.

Si le cadre de responsabilité est clair en ce qui concerne les mobilités PFMP, qui relèvent du MENJS, ainsi que pour les mobilités de stage dans l’enseignement supérieur professionnel, qui relèvent du MESRI, **le cadre applicable aux mobilités internationales des stages de BTS est confus pour les acteurs.** Plusieurs des interlocuteurs rencontrés par la mission (DAREIC et chefs d’établissement) ont témoigné de leurs difficultés à savoir vers quel interlocuteur se tourner à ce sujet pour obtenir des directives précises (DGESCO ou DGESIP) : le BTS ne fait en effet pas parti des compétences de la DREIC, qui anime le réseau des DAREIC ; or la DGESIP n’a pas semblé non plus encadrer ce sujet, la circulaire en date du 15 février 2021 et afférente aux stages étudiants à l’étranger⁴⁴ ne concernant que les stages de licence et de master en université et dans les grandes écoles. Il en a résulté pour les chefs d’établissement un flou facteur d’insécurité juridique voire de tension avec des élèves et leurs familles (cf. supra), une situation également génératrice d’un traitement différencié selon les territoires et, à ce titre, porteur d’inégalités pour un public d’élèves évoluant dans un contexte de plus grande fragilité que celui des étudiants des grandes écoles et des universités. **La mission recommande donc de clarifier la responsabilité du portage de ce sujet au sein des ministères concernés.**

2.2.2. Une baisse des mobilités PFMP de près de 90 % en 2020-2021

D’après les informations collectées par la mission auprès des DAREIC ayant répondu à son enquête, **les mobilités PFMP ont été impactées par la crise sanitaire en 2019-2020 par une baisse d’environ 50 %.** L’unité facultative de mobilité prévue pour valider ces mobilités dans le cadre des diplômés⁴⁵, et qui prévoit, au retour en France de l’élève, l’organisation d’un oral dans son établissement de formation, a cependant été annulée en 2020⁴⁶, « *non pas tant parce que les mobilités n’avaient pas pu avoir lieu* », comme l’a expliqué à la mission la sous-direction des lycées et de la formation professionnelle, « *mais parce que toutes les épreuves facultatives ont été annulées, notamment pour des raisons d’équité puisqu’elles rapportent des points supplémentaires* ».

Pour l’année 2020-2021 en revanche, les mobilités PFMP accusent une chute importante de 87 % par rapport à l’année précédente (cf. tableau ci-dessous). La situation sanitaire à l’étranger, la fermeture quasi-généralisée des lieux de stage et les confinements successifs ont mis un frein brutal aux mobilités professionnelles des CAP et des Bacs Pro par des annulations massives de stages et des cas de force majeure répétés. Les étudiants de BTS ont également subi l’annulation de leurs stages en entreprises européennes ou locales, même si ces derniers redémarrent localement leurs stages à partir de mai.

⁴⁴ Circulaire concernant les stages étudiants dans le cadre de la pandémie Covid 19, MESRI/DGESIP, n° 2021-**** (sic).

⁴⁵ Arrêté du 30 août 2019 portant création d’une unité facultative de mobilité et de l’attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d’aptitude professionnelle, MENJS, JORF, n° 0204, 3 septembre 2019.

⁴⁶ Arrêté du 3 juin 2020 adaptant en raison des circonstances exceptionnelles découlant de l’épidémie de Covid-19 le contrôle en cours de formation et le contrôle ponctuel mis en œuvre dans les épreuves d’enseignement général et dans les épreuves d’enseignement professionnel ainsi que les conditions pour se présenter aux épreuves des examens conduisant à l’obtention du certificat d’aptitude professionnelle, du brevet d’études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d’art et de la mention complémentaire, MENJS, JORF, n° 0136, 4 juin 2020.

Tableau 2 : Évolution des mobilités PFMP à l'étranger dans un échantillon d'académies (2018-2021)

ACADÉMIES	2018-2019	2019-2020	Evol.	2020-2021	Evol.
Besançon	117	79	- 32 %	22	-72%
Clermont-Ferrand	275	165	- 40 %	0	- 100 %
Dijon	69	46	- 33 %	0	- 100 %
Guadeloupe	277	0	- 100 %	0	0 %
Martinique	74	16	- 78 %	0	- 100 %
Nancy-Metz	515	100	- 81 %	12	- 88 %
Normandie (Caen)	179	176	- 2 %	51	- 84 %
Normandie (Rouen)	180	135	- 25 %		
Orléans-Tours	500	250	- 50 %	0	- 100 %
Paris	524	404	- 23 %	2	- 100 %
Reims	94	198	111 %	9	- 95 %
Réunion	387	237	- 39 %	9	- 96 %
Strasbourg	1 013	334	- 67 %	167	- 50 %
Versailles	1 1461	641	- 56 %	90	- 86 %
TOTAL	5 665	2 781	- 51 %	362	- 87 %

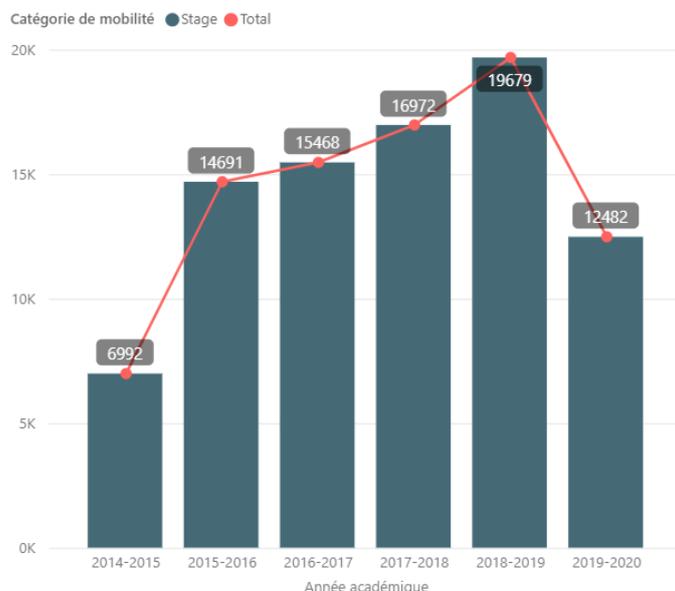
Source : IGÉSR, à partir de remontées DAREIC

Dans le cadre de la reprise et des objectifs fixés par le président de la République pour la mobilité internationale des apprentis, la mission recommande de porter une vigilance accrue à ces mobilités qui ne sont pas toujours bien déclarées dans les académies, ce qui rend difficile leur comptabilisation à une échelle nationale. **La mission recommande d'inclure les mobilités PFMP dans la réflexion à mener pour la mise en place des meilleurs outils d'information et de pilotage des mobilités sortantes. En outre, une vigilance particulière est à porter sur le statut de mineur de la plupart des CAP et bacs pro dans le cadre du passeport vaccinal qui pourra être exigé des entreprises à l'étranger pour de futures mobilités, et qu'il conviendra d'articuler avec la politique vaccinale à destination des 16-18 ans.**

2.2.3. Une baisse de 37 % des mobilités professionnelles dans le cadre d'Erasmus+

Le détail des mobilités des élèves des voies professionnelles effectuées dans le cadre du programme Erasmus+ n'est pas encore connu à la date de rédaction de ce rapport. Notons toutefois, comme l'a précisé l'agence Erasmus+ à la mission, qu'il s'agit d'une des formes de mobilités Erasmus+ les plus impactées par la crise sanitaire, dans la mesure où les solutions hybrides qui ont pu être mises en œuvre sont peu adaptées dans le cas d'espèce (cf. infra). Les premiers chiffres disponibles, mais qui recouvrent des réalités différenciées, indiquent **une baisse de 37 %**. À noter également que le Brexit ajoute aux difficultés dans la mesure où il s'agissait d'une des destinations les plus courues, passée de la troisième destination privilégiée en 2018-2019 à la huitième destination en 2019-2020, notamment en raison des objectifs qui avaient été assignés à l'agence Erasmus+ de réduire les mobilités vers cette destination dans la perspective d'un Brexit dur.

Graphique 1 : Évolution des mobilités sortantes de l'enseignement et de la formation professionnels dans le cadre du programme Erasmus+ (2014-2020)



Source : staterasmus.fr

2.2.4. Un exemple de chute conséquente : la mobilité sortante des étudiants de l'enseignement supérieur agricole

L'exemple de l'enseignement supérieur agricole offre un cas saisissant des conséquences de la crise sanitaire sur des mobilités professionnelles dont plusieurs s'effectuent de surcroît avec des pays dont les frontières ont été fermées de façon durable.

Ainsi, **la mobilité individuelle de stage des étudiants de l'enseignement supérieur agricole en 2019-2020 a chuté de 90 %** par rapport à l'année précédente (170 mobilités au lieu de 1 766 en 2018-2019), tandis que les deux programmes de coopération bilatérale avec l'Amérique du Sud ont subi une chute équivalente de plus d'un tiers des mobilités physiques (cf. tableau ci-dessous) : pour le programme Brésil France Agriculture (BRA FAGRI), la baisse est de 37 % (29 mobilités en 2019-2020 au lieu de 46 en 2018-2019) ; pour le programme Argentine France Agriculture (AR FAGRI) la baisse est de 36% (49 mobilités en 2019-2020 au lieu de 77 en 2018-2019). Les échanges en distanciel se sont multipliés pour pallier cette chute et maintenir les liens, dans l'attente de la levée des contraintes sanitaires⁴⁷.

⁴⁷ PLR 2020.

Tableau 3 : Évolution du nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur agricole bénéficiaires de bourses de mobilités pour des stages professionnalisants à l'étranger et au titre des programmes de coopération bilatérale avec le Brésil et l'Argentine (2017-2020)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Mobilités individuelles de stage	1 742	1 766	170
Mobilités BRAFAGRI	65	46	29
Mobilités ARFAGRI	75	77	49

Source : IGÉSR, à partir des données PLR 2018, 2019 et 2020

2.3. La mobilité sortante des étudiants : une baisse nette à court terme, dont la reprise pourrait s'accompagner d'un accroissement des inégalités

2.3.1. La nécessité pour l'État et les opérateurs d'un outil partagé pour le pilotage des mobilités sortantes

Les effets de la crise sanitaire sur les chiffres de la mobilité sortante des étudiants, qui concerne chaque année environ 100 000 étudiants en mobilité sortante et diplômante⁴⁸ auxquels il faut ajouter les mobilités d'échanges et de stage, ne sont pas encore connus avec précision. D'après la dernière enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) sur la période du confinement, « 72 % des étudiants qui avaient une mobilité internationale prévue cette année n'ont pas pu la réaliser »⁴⁹. Il est cependant rare que les évaluations quantitatives des mobilités annulées, interrompues ou reportées que la mission a pu réaliser atteignent ce niveau élevé, qui semble recouvrir sans distinguer les mobilités diplômantes, les échanges et les stages.

Le décompte global est d'autant plus complexe à établir qu'en dehors des données fournies chaque année, avec deux ans d'écart, par l'Institut de statistique (ISU) de l'UNESCO, le MESRI ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un outil de pilotage, interopérable avec le site Ariane du MEAE, et susceptible à la fois de renseigner l'état de la mobilité sortante en temps réel – besoin que la crise sanitaire a rendu criant –, de permettre un bilan statistique annuel recouvrant la diversité des types de mobilités sortantes, voire d'effectuer un suivi de trajectoire qui pourrait être utile pour évaluer les relations entre mobilité internationale et réussite étudiante. Ce besoin d'un outil de pilotage a déjà été souligné à plusieurs reprises en 2019, par la Cour des comptes d'une part⁵⁰, et par l'IGAENR et l'IGF d'autre part, lesquelles, dans leur rapport commun sur le développement des mobilités européennes, préconisaient la création d'outils informatiques « configurés pour permettre une remontée de données fiables au niveau national, tout autant aux fins de pilotage des mobilités que d'abondement des organismes statistiques internationaux », une préoccupation à intégrer « au cahier des charges de l'outil Pégase (Programme PC-Scol) [...] en cours de développement en vue de remplacer l'actuel système de gestion informatique Apogée, utilisé par la plupart des universités »⁵¹.

D'après les informations que la mission a pu obtenir, un groupe de travail a été mis en place à ce sujet avec la DAEI, le SIES et les conférences d'établissements, qui a évalué le coût cumulé d'utilisation d'outils privés comme *Move On* ou *Mobility on line* à environ 800 K€ annuels. Un sondage réalisé auprès d'un panel de 12 établissements a confirmé les lacunes et les limites des enquêtes du SIES qui ne tiennent pas compte des mobilités du second semestre. **Deux ans après les recommandations du rapport IGAENR - IGF, la mission recommande d'accélérer les réflexions à ce sujet et d'y associer la DNE afin de doter l'État de l'outil optimum.**

⁴⁸ *Les grandes tendances de la mobilité étudiante en Europe : dynamiques régionales*, n° 2, Campus France, novembre 2020.

⁴⁹ *La vie étudiante au temps de la pandémie de Covid-19 : incertitudes, transformations et fragilités*, n° 42, OVE Infos, septembre 2020.

⁵⁰ *La mobilité internationale des étudiants*, rapport public thématique, Cour des Comptes, septembre 2019.

⁵¹ *Le développement des mobilités européennes pour les étudiants et les apprentis*, rapport IGF-IGAENR, n° 2019-037, juin 2019, p. 65.

2.3.2. Une baisse globale des mobilités sortantes réelles évaluée à 40% dans les universités et jusqu'à 60 % dans grandes écoles à la rentrée 2020

Les premières estimations livrées ici reposent sur les entretiens que la mission a effectué avec les réseaux d'établissements universitaires et les enquêtes flash que ces derniers ont parfois réalisées. Il est cependant à noter que ces ordres de grandeur doivent être nuancés, dans la mesure où il recouvre une variété de situation (mobilité longue diplômante, courts séjours, stages) et qu'ils concernent surtout la mobilité réelle, nonobstant le fait que certaines mobilités, physiquement interrompues, ont pu être poursuivies à distance, via le numérique.

En ce qui concerne les universités, des échanges que la mission a eus avec le réseau des vice-présidents en charge des relations internationales, il ressort **une baisse moyenne de 40 % à 50 % des mobilités sortantes** à la rentrée 2020, les établissements les plus impactés ayant fait remonter un chiffre pouvant atteindre jusqu'à 80 %. Ni la CPU ni le réseau des VPRI ne disposaient de données consolidées lors des entretiens avec la mission mais la baisse de la mobilité sortante pourrait être moindre au second semestre, notamment la mobilité de stage, laquelle pourrait être rattrapée pour les étudiants en stage en Europe. Une enquête auprès des établissements est à venir à ce sujet⁵².

D'après les informations transmises à la mission par la CGE, **jusqu'à 50 % des mobilités de stages ont été interrompues en 2019-2020 dans les grandes écoles**, une situation qui a touché davantage les stages de courte durée que les stages dit PFE (projet de fin d'études), pour lesquels des aménagements ont été mis en place à la fois par les établissements et les entreprises en raison de leur caractère obligatoire⁵³. Par ailleurs, **seules 40 % des écoles de la CGE avaient fait le choix de maintenir la mobilité sortante de leurs étudiants à la rentrée 2020**⁵⁴, si les conditions en vigueur dans le pays et l'établissement d'accueil le permettaient, sans que la mission puisse savoir, à ce stade, si dans ces écoles l'ensemble des projets de mobilité ont pu être réalisés. La plupart des écoles de la CGE ont plutôt préconisé un report de la mobilité sortante sur le second semestre 2020-2021.

Du côté de la CDEFI, une enquête menée à la rentrée 2020 a souligné que près de 5 000 étudiants qui devaient partir à l'étranger n'ont pu le faire comme prévu, ce qui correspond à **une baisse de 58 % de la mobilité sortante des étudiants des écoles françaises d'ingénieurs**, dont une baisse de 60 % des mobilités d'études et une baisse de 48 % des mobilités de stage, du fait de la difficulté des étudiants à se projeter dans un contexte d'incertitude pour les mobilités où la plupart des étudiants ne pouvant pas partir le doivent souvent à des décisions prises par la structure ou le pays d'accueil (fermetures de frontières, démarches administratives, annulation de billets d'avion, etc.)⁵⁵. Comme l'a constaté la CPU pour les universités, le second semestre semble accuser pour la CDEFI une moindre baisse des départs en mobilité que le premier semestre⁵⁶.

2.3.3. Une baisse de 18 % de la mobilité étudiante sortante Erasmus+

Pour apprécier l'impact de la crise sanitaire sur les mobilités sortantes, les chiffres de la mobilité Erasmus+ constituent un élément important pour la mobilité non diplômante.

Si l'ensemble des mobilités Erasmus+ accuse une baisse de 26 % par rapport à l'année précédente (soit 63 851 personnes parties en mobilité Erasmus+ en 2019-2020 au lieu de 86 179 en 2018-2019)⁵⁷, **la baisse de la mobilité étudiante sortante Erasmus+ est de 18 %** (41 482 en 2019-2020 au lieu 50 489 en 2018-2019), essentiellement en raison de l'effondrement de la mobilité de stage (- 51 %), puisque la mobilité pour études s'est maintenue à un niveau équivalent à l'année précédente (32 640 en 2019-2020 au lieu 32 325 en 2018-2019)⁵⁸.

⁵² Entretien de la mission avec le réseau des VPRI.

⁵³ Entretien de la mission avec la CGE.

⁵⁴ Questionnaire sur les mobilités internationales dans le contexte du Covid-19, CDEFI, 13 mai 2020.

⁵⁵ Résultats de l'enquête sur la mobilité internationale 2020-2021 au sein des écoles d'ingénieurs, CDEFI, octobre-novembre 2020.

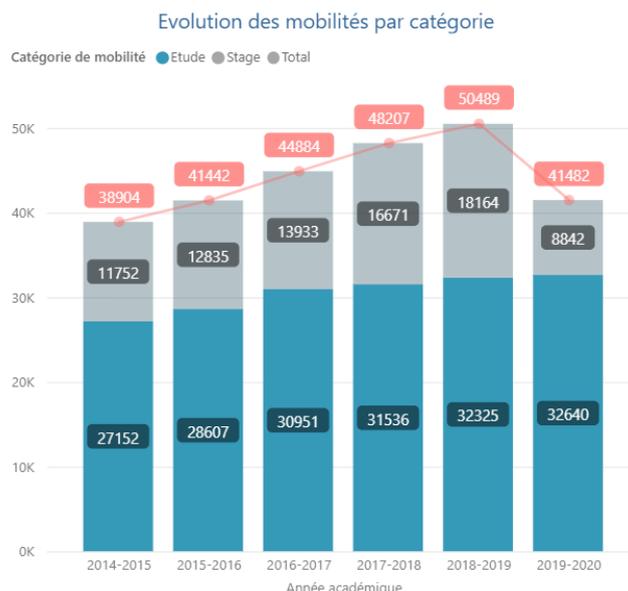
⁵⁶ Compte-rendu du groupe de travail interministériel « étudiants internationaux », 4 mars 2021.

⁵⁷ Agence Erasmus + France, Dossier de presse. Rapport d'activités 2020, mars 2021, p. 3.

⁵⁸ Données Staterasmus.fr.

Cette stabilité de la mobilité pour études est cependant trompeuse, puisque ces mobilités, pour n'avoir pas été annulées, ont la plupart du temps été interrompues et remplacées, avec l'accord de la Commission européenne, par des mobilités dites hybrides permettant le retour des étudiants en France et la poursuite à distance des activités liées à leur mobilité Erasmus+ (47 % des cas de force majeure dans l'enseignement supérieur traités par l'agence Erasmus+) ou ont été reportées (19 % des cas précités)⁵⁹. Autrement dit, pour les cas de force majeure traités par l'agence dans l'enseignement supérieur, les mobilités physiques ont dû être interrompues ou reportées dans 66 % des cas. Le phénomène n'est pas propre à la France : d'après une enquête réalisée en mai 2020 par la Commission européenne auprès d'un panel d'étudiants de différentes nationalités en mobilité Erasmus+, 56 % des étudiants interrogés ont déclaré avoir interrompu leur mobilité pour rentrer chez eux⁶⁰.

Graphique 2 : Évolution des mobilités sortantes de stages et d'études dans le cadre d'Erasmus+ (2014-2020)



Source : staterasmus.fr

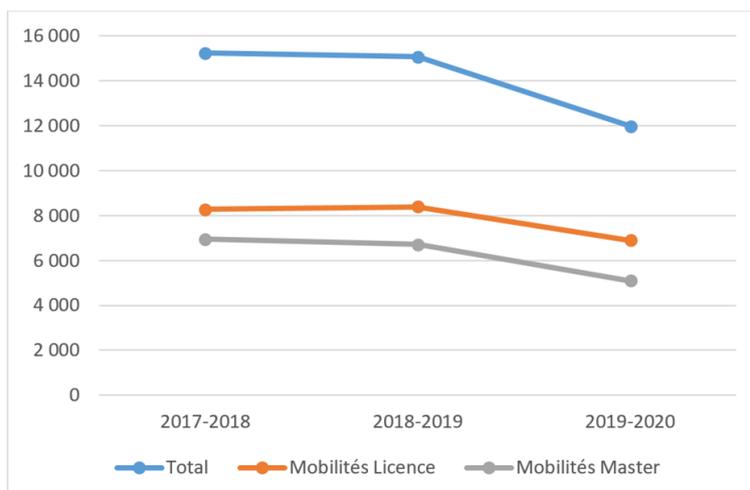
2.3.4. Une baisse de 21 % des mobilités AMI

Si l'on considère à présent la population d'étudiants bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale (AMI) du MESRI, ils ont été moins de 11 968 étudiants boursiers à bénéficier de ce dispositif en 2019-2020 du fait de la crise sanitaire contre 15 085 étudiants boursiers l'année précédente, **soit une baisse de 21 %** (cf. graphique ci-dessous). Au sein de cet ensemble, la mobilité des étudiants de niveau Licence accuse une baisse de 18 % (6 886 mobilités en 2019-2020 contre 8 382 mobilités l'année précédente), tandis que la mobilité des étudiants de niveau Master diminue de 24 % (5 082 mobilités en 2019-2020 contre 6 703 mobilités l'année précédente).

⁵⁹ Agence Erasmus + France, Dossier de presse, *op. cit.*, p. 3-4.

⁶⁰ *Survey on the impact on COVID-19 on learning mobility activities*, European Commission, mai 2020.

Graphique 3 : Évolution du nombre d'étudiants boursiers bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale du MESRI et ayant effectué un séjour à l'étranger (2017-2020)



Source : IGÉSR, à partir des données PLR 2018, 2019 et 2020

2.3.5. Un désir de mobilité toujours présent chez les étudiants, mais une reprise au risque d'un accroissement des inégalités

Dans la totalité des entretiens que la mission a pu mener, le désir de mobilité des étudiants du système universitaire français a été présenté comme restant intacte. La crise sanitaire ne semble donc pas avoir affecté, à première vue, le désir de mobilité des étudiants.

Néanmoins, la mission identifie **quatre risques majeurs** pour cette relance des mobilités sortantes, qui appellent à une vigilance accrue en vue d'atteindre les objectifs présidentiels en la matière.

Le premier risque est celui d'un accroissement des inégalités sociales entre étudiants : dans la mesure où la mobilité sortante constitue un marqueur social puisque « *l'attrait de l'expérience internationale est fortement corrélé au contexte familial social et culturel* », que 59 % des étudiants doivent financer leur séjour international sans aides publiques et que 52 % des boursiers sur critères sociaux affirment avoir des difficultés à financer leur séjour⁶¹, les difficultés économiques résultant de la crise sanitaire risquent de peser à l'avenir sur le choix des étudiants issus des familles les plus modestes d'effectuer une mobilité à l'étranger quand la crise sanitaire sera terminée.

Ce risque est d'autant plus accru que, d'après les résultats de l'enquête OVE sur les conditions de vie étudiante au cours de la pandémie, l'optimisme des étudiants quant à leurs perspectives d'insertion professionnelle à l'étranger diminue : depuis le début de la crise, 31 % des étudiants estiment ainsi que ces perspectives sont mauvaises ou très mauvaises (contre 21 % en 2016), tandis que la proportion d'étudiants optimistes à cet égard est tombée de 40 % en 2016 à 28 % en 2020.

Le deuxième risque est celui d'un accroissement des inégalités entre universités et grandes écoles. Ces inégalités existent déjà : les grandes écoles déclaraient en 2016 à elles seules environ 65 % à 70 % de la mobilité sortante et diplômante hors de France, si bien que 81 % des étudiants des grandes écoles effectuent une mobilité internationale au cours de leur cursus contre seulement 26 % des étudiants des universités⁶². Cependant, dans la mesure où, d'une part, la crise économique et sociale risque de toucher davantage les universités du fait de la composition sociale de leur population étudiante, et, d'autre part, où aucune université française ne semble avoir pour projet de mettre en place un fonds d'aide en faveur des mobilités sortantes interrompues en cas d'urgence sanitaire (au-delà du soutien déjà mis en place pour le retour des

⁶¹ Deux tiers des étudiants issus de milieux aisés sont ainsi encouragés à la mobilité contre seulement un tiers des étudiants issus de milieux modestes (*La mobilité sortante des étudiants de France*, Note n°48, Campus France, février 2016).

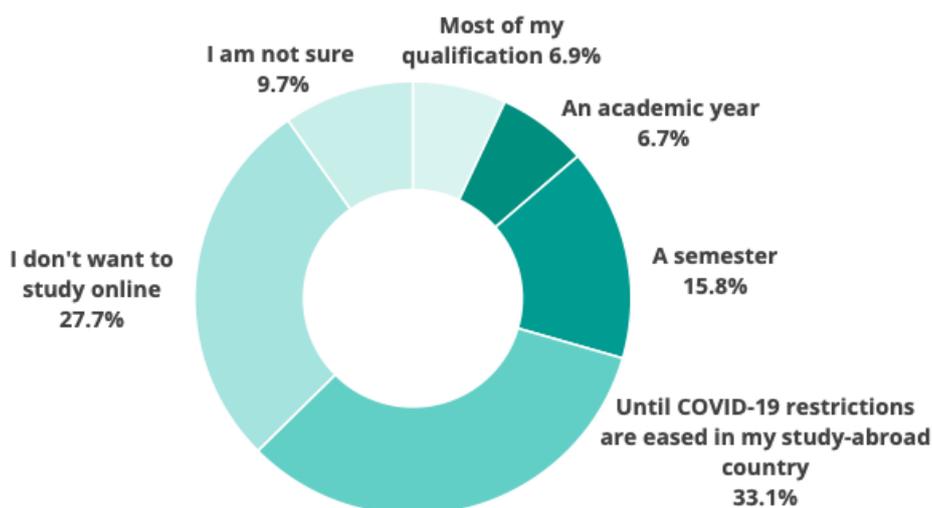
⁶² *Ibid.*

étudiants en France au printemps 2020)⁶³, il peut exister à moyen terme un risque de décrochage accru des universités françaises par rapport aux grandes écoles en termes de mobilité sortante.

Le troisième risque est celui d'une démotivation des étudiants au cas où les solutions d'études à distance, via le numérique, devaient perdurer ou prendre une place trop importante dans les cursus des étudiants en mobilité diplômante : plusieurs des interlocuteurs de la mission ont ainsi insisté sur les défauts de la « zoomite », qui ne saurait se substituer à une mobilité physique, et la lassitude des étudiants à l'égard du distanciel. À titre d'exemple, à l'université de Grenoble Alpes, qui finance en partenariat avec l'organisme national de recherche canadien Mitacs des stages de recherche d'une durée de trois mois dans des universités canadiennes pour d'excellents étudiants français de L3 et de M1, 13 étudiants sur 25 lauréats ont préféré cette année renoncer à cette opportunité sachant qu'elle se déroulerait à distance, via le numérique⁶⁴.

Les étudiants en France ne font pas exception à cet égard : dans une enquête réalisée en octobre 2020 par *educations.com* auprès d'un échantillon de 2 700 étudiants internationaux⁶⁵, 27,7 % des étudiants se montrent réticents à l'égard des cours à distance dans le cadre de leur mobilité internationale, et 33,1 % n'y sont favorables que dans l'attente d'une levée des contraintes sanitaires. Seuls 29,4% des étudiants sont prêts à effectuer tout ou partie de leur mobilité diplômante à distance (cf. ci-dessous).

Graphique 4 : Durée pendant laquelle les étudiants interrogés se disent prêt à étudier en ligne dans le cadre d'un projet de mobilité internationale (octobre 2020)



Source : *educations.com*

Le quatrième risque, plus ponctuel, est celui d'une insuffisante vaccination des étudiants avant leur départ de France en vue de leur projet de mobilité à l'étranger : plusieurs pays et/ou établissements pourraient, à court terme, n'accepter sur leur sol et dans leurs cours que les étudiants étrangers ayant préalablement été vaccinés contre la Covid-19, comme cela a récemment été annoncé par le Royaume-Uni⁶⁶. Au-delà de la question sanitaire, qui dépasse le cadre de la présente mission, et compte-tenu des délais à observer entre l'administration des deux doses de vaccin, la sensibilisation des étudiants à la vaccination pour ne pas risquer de remettre en cause leur projet de mobilité pourrait faire l'objet d'une campagne spécifique de communication.

⁶³ Entretien de la mission avec le réseau des VPRI.

⁶⁴ Entretien de la mission avec la vice-présidente relations internationales de l'Université de Grenoble.

⁶⁵ *The Impact of COVID-19 on Study Abroad: Oct 2020 Survey Results*, *educations.com*, 22 octobre 2020, <https://institutions.educations.com/insights/the-impact-of-covid-19-on-study-abroad-oct-2020-survey-results>.

⁶⁶ Compte-rendu du groupe de travail interministériel « étudiants internationaux », 15 avril 2021.

3. Les mobilités entrantes des étudiants : des déséquilibres accentués et des difficultés sociales accrues par la crise sanitaire

Sur les 370 000 étudiants internationaux accueillis en France⁶⁷, trois types de populations d'étudiants internationaux sont à considérer :

- les étudiants en mobilité de diplôme, soit 62 % du total (environ 230 000 étudiants) ;
- les étudiants en mobilité d'échange, soit 17 % du total (environ 60 000 étudiants) ;
- les étudiants étrangers résidant en France, soit 21 % du total (environ 80 000 étudiants).

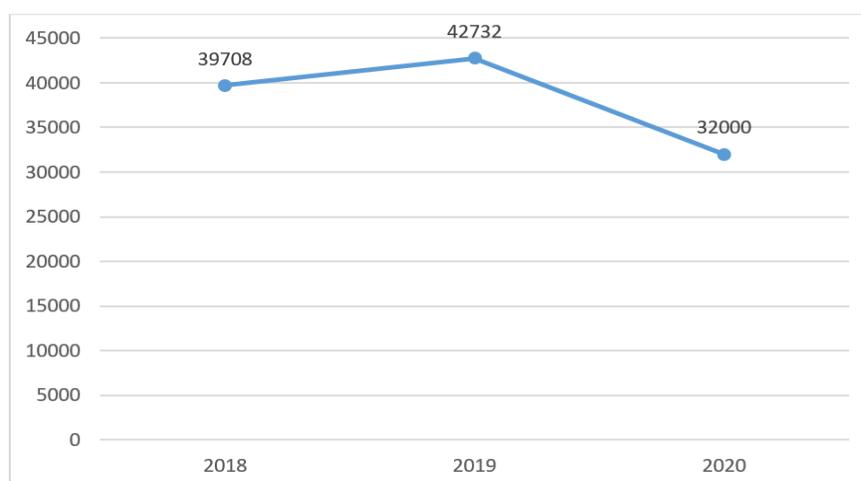
Pour saisir l'évolution de ces mobilités, la mission a identifié cinq principaux indicateurs :

- le nombre des candidatures des étudiants internationaux via la plateforme Études en France ;
- le nombre de dossiers pré-consulaires soumis par les candidats pour l'obtention d'un visa ;
- le nombre de visas étudiants délivrés chaque année par les postes diplomatiques ;
- le nombre de candidats internationaux passés par la plateforme Parcoursup ;
- le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur et figurant dans les remontées SISE chaque année.

3.1. 20 % à 30 % de mobilités physiques annulées au second semestre 2019-2020

Lors du confinement du printemps 2020, la plupart des étudiants internationaux ayant prévu un séjour en France étaient déjà arrivés sur le territoire français, puisque le second semestre était alors engagé. Parmi eux, il semble qu'une minorité d'étudiants ait fait le choix de retourner dans leur pays d'origine, soit **entre 20 et 30 % de départs anticipés** selon les estimations recueillies au cours de la mission auprès des différents interlocuteurs, principalement des étudiants d'Europe et d'Amérique du Nord. À titre indicatif, le nombre de mois de bourses versées par le MEAE à des étudiants internationaux a connu une tendance similaire, avec **une baisse de 25 % des allocations versées aux boursiers étrangers du gouvernement français en 2020** (cf. graphique ci-dessous) du fait du retour anticipé de certains d'entre eux, parmi lesquels un tiers d'étudiants bénéficiaires de bourses d'études et 67 % d'étudiants bénéficiaires de bourses de stage à visée certifiantes⁶⁸. Le départ des boursiers a toutefois été atténué par les messages adressés aux étudiants par le MEAE et le MESRI leur indiquant que leur bourse serait suspendue le cas échéant, afin de les dissuader de partir⁶⁹.

Graphique 5 : Nombre de mois de bourses avec allocation versées par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères à des étudiants internationaux boursiers du gouvernement français (2018-2020)



Source : IGÉESR, à partir des données PLF 2021

⁶⁷ Données de l'Institut de statistique de l'UNESCO pour 2018-2019.

⁶⁸ « Diplomatie culturelle et d'influence », PLR 2020.

⁶⁹ Entretien de la mission avec la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche du MEAE.

Si les annulations de vols et la fermeture des frontières sont des éléments explicatifs de ce choix de rester en France pendant le confinement, et parfois même au-delà de l'été 2020, ils ne sont pas les seuls. La crainte de ne pas être diplômés en cas de retour dans leur pays d'origine, et la possibilité de bénéficier en France de conditions sociales favorables en matière d'aides publiques, constituent également des éléments importants (cf. infra). Cette décision de rester en France a également été permise par la prolongation automatique pour une durée de six mois des titres de séjours étudiants ayant expiré entre le 16 mars et le 15 juin 2020, qui a constitué une sécurisation protectrice pour les étudiants. Le chiffre du nombre d'étudiants ayant profité de cette prolongation des titres de séjours au cours du second semestre 2020 n'est pas connue.

À noter enfin que ces interruptions de mobilité sont comparables à ce qui a été observé dans d'autres pays européens, à commencer par l'Allemagne, qui vu partir environ 80 000 étudiants internationaux au cours du second semestre 2020, soit environ 26% de ses effectifs étrangers⁷⁰.

3.2. Une baisse de 27,4 % des visas étudiants délivrés en 2020, confirmée par une baisse des arrivées et des inscrits en 2020-2021

Dans la dernière livraison de ses chiffres clés sur la mobilité étudiante dans le monde, Campus France a mis en évidence une augmentation du nombre de dossiers de candidature soumis à la procédure Études en France en 2020 (+ 20 %), procédure dans laquelle doivent s'inscrire les étudiants issus de 46 pays hors Union européenne parmi lesquels les plus grands émetteurs d'étudiants à destination de la France. De cette augmentation, Campus France conclut que « *le volume de candidatures est un indicateur précieux pour évaluer les effets de la pandémie* » et que « *la pandémie de Covid-19 n'a pas découragé les candidats à une mobilité vers la France* »⁷¹. Cette assertion mériterait cependant d'être nuancée par niveau d'études, dans la mesure où la procédure de dépôt des dossiers de candidature sur Études en France dans le cadre de la procédure DAP blanche (dossier d'admission préalable à l'entrée en première année d'enseignement supérieur) s'est déroulée entre le 1^{er} novembre 2019 et le 17 janvier 2020, soit avant l'explosion de la crise sanitaire mondiale.

La motivation des candidats s'apprécie plus sûrement à travers l'évolution des demandes de visas. Campus France souligne ainsi que la demande de visas étudiants a baissé de 19 % entre le 15 juin et le 31 octobre 2020⁷², c'est-à-dire entre la sortie du premier confinement et la fin de la rentrée universitaire, une tendance qui se confirme sur l'année : alors qu'en 2019, environ 113 000 étudiants internationaux avaient formulé une demande de visa, ils n'ont été que 87 000 en 2020, soit **une baisse de 23 % des demandes de visas étudiants**⁷³. Cette dynamique est accentuée dans le nombre de visas étudiants finalement délivrés par la France en 2020, et dont les données ont été fournies à la mission par le ministère de l'intérieur, **à savoir 77 997 visas étudiants délivrés en 2020, soit une baisse de 27,4 % par rapport à 2019**⁷⁴. Cette baisse contenue d'environ 30 000 étudiants est, on l'a déjà souligné, en partie le résultat de la décision prise en août 2020 par le gouvernement de réouverture des frontières aux étudiants internationaux, et de l'important travail de mobilisation et de communication réalisé autour de cette initiative par les opérateurs (cf. supra).

Dans une note Flash publiée le 3 juin 2021, le SIES confirme cette dynamique en relevant une baisse de 6 % du nombre d'inscrits en mobilité internationale dans les universités à la rentrée 2020 (soit environ 12 000 étudiants)⁷⁵.

⁷⁰ Jan Kercher et Tim Plasa, *COVID-19 and the impact on international student mobility in Germany. Results of a DAAD survey conducted among international offices of German universities*, juin 2020.

⁷¹ *Chiffres clés de la mobilité étudiante dans le monde*, Campus France, mars 2021, p. 9.

⁷² *Chiffres clés de la mobilité étudiante dans le monde*, Campus France, mars 2021, p. 12.

⁷³ Immigration, asile et intégration, annexe PLR 2020.

⁷⁴ Données communiquées à la mission par le Bureau de l'immigration professionnelle et étudiante (sous-direction du séjour et du travail, ministère de l'Intérieur).

⁷⁵ Hausse des effectifs universitaires en 2020-2021, portée par les néobacheliers, SIES, Note Flash n° 10, juin 2021.

Tableau 4 : Effectifs d'étudiants en mobilité internationale (année universitaire 2020-2021)

Cursus	Universités 2019-2020 au sens strict	Universités 2020-2021 au sens strict	Evol. Univ	Universités 2020-2021 Péri. EPE ¹
Cursus licence	89 294	82 290	-7,8%	82 902
Europe ²	14 121	11 765	-16,7%	11 852
hors Europe	75 173	70 525	-6,2%	71 050
Cursus master	91 037	86 852	-4,6%	92 974
Europe	12 936	11 512	-11,0%	12 153
hors Europe	78 101	75 340	-3,5%	80 821
Cursus Doctorat	21 707	20 690	-4,7%	21 955
Europe	4 165	3 909	-6,1%	4 203
hors Europe	17 542	16 781	-4,3%	17 752
Ensemble	202 038	189 832	-6,0%	197 831

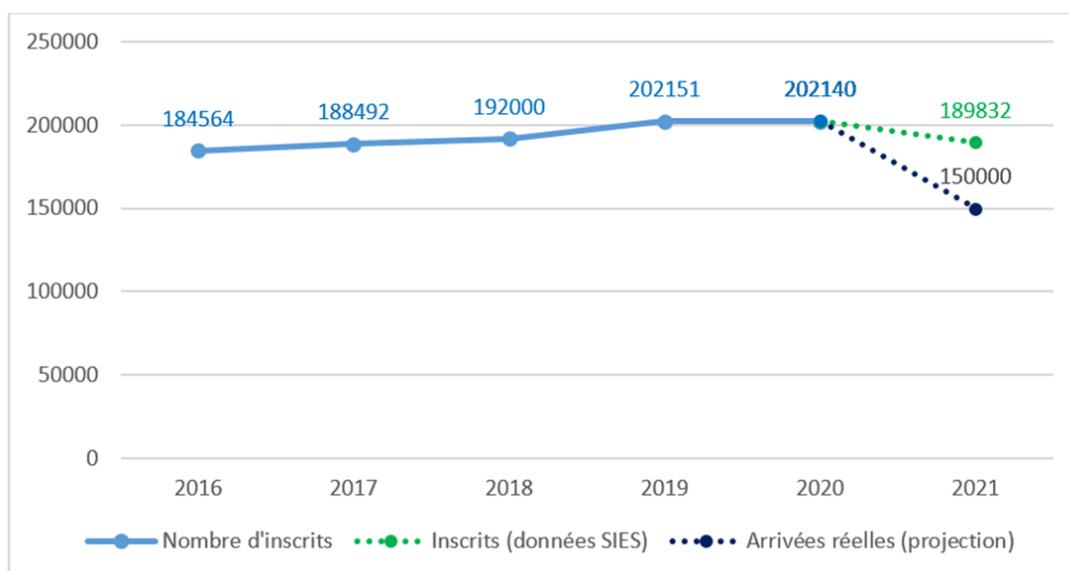
Source : SIES

Ces chiffres, qui ne concernent que les universités, sont toutefois à prendre avec précaution compte tenu des modalités de recollement de l'information statistique des mobilités entrantes (cf. infra). En outre, des différents entretiens que la mission a réalisés, il ressort que **cette baisse de la mobilité entrante réelle 2020-2021 pourrait être bien plus importante**, un certain nombre d'étudiants internationaux ayant finalement renoncé, après obtention de leur visa et leur inscription dans les établissements, à rejoindre la France à la rentrée 2020 ou au second semestre, pour de multiples raisons : fermeture des frontières de leur pays, annulation de vols, problèmes financiers suite à la suspension de certains programmes de bourses des gouvernements étrangers, crainte de ne pas pouvoir retourner chez soi en cas de confinement, incertitude des cours en présentiel, etc.

D'après les enquêtes flash réalisées dans les universités par la CPU et le réseau des VPRI à l'automne 2020, **20 à 25 % des étudiants internationaux ayant obtenu un visa ne seraient ainsi finalement pas arrivés dans les universités au premier semestre 2020⁷⁶, tandis qu'au second semestre, les effectifs des étudiants arrivés dans les universités chuteraient même en moyenne de 30 % à 50 % par rapport à l'année précédente**, y compris pour les mobilités intra-européennes Erasmus+. À titre indicatif, l'université de Grenoble constate une baisse de ses effectifs internationaux de 30 % au second semestre 2020-2021, comme l'université de Poitiers (- 30 %), tandis que l'université d'Aix-Marseille constate une baisse beaucoup plus conséquente d'au moins 80 %.

⁷⁶ Enquêtes transmises par le réseau des VPRI à la mission ; compte-rendu du groupe de travail interministériel « étudiants internationaux », 3 novembre 2020.

Graphique 6 : Nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises (2016-2021)



Source : IGÉSR, à partir des données PLF 2019, 2020 et 2021

La tendance générale dans les grandes écoles est similaire à celle des universités. La CGE souligne ainsi que « 58 % des écoles ont vu une baisse de leur effectif international primo arrivant cette année par rapport à l'année dernière, ce qui représente **une baisse globale d'environ 25 à 30 %**. Pour la grande majorité, ce sont des mobilités annulées, qui n'ont ni été reportées au 2nd semestre 2020-2021, ni à la rentrée 2021 »⁷⁷. Peu d'arrivées étaient prévues dans les grandes écoles au second semestre, mais une baisse s'observe sans que les chiffres soient encore disponibles.

Le cas de défection après obtention de visas semble toutefois plus rare dans les grandes écoles : seules une dizaine d'écoles de la CDEFI ont ainsi constaté « des défections d'étudiants ayant eu leur visa, mais le cas n'est pas majoritaire »⁷⁸. Du côté de la CGE, « 45 % des écoles ont constaté des abandons d'étudiants en toute fin de procédure, après acceptation dans l'établissement et généralement après obtention du visa. Pour la grande majorité d'entre elles, le nombre d'abandons a été plus important cette année que les années précédentes »⁷⁹.

Enfin, en raison du troisième confinement et du retour des cours en distanciel intégral, plusieurs étudiants internationaux en France ont également souhaité interrompre leur mobilité et rentrer chez eux. Il n'y a toutefois pas lieu de penser que ces départs anticipés se situent dans le même ordre de grandeur que ceux du second semestre 2020.

3.3. La structuration de la demande étudiante en 2020

3.3.1. Une « insuffisance statistique » de l'État que la crise sanitaire invite à pallier de façon urgente

Les étudiants de l'espace Schengen et de l'espace économique européen n'ayant pas besoin de visas, et l'agence Erasmus+ ne disposant de données que sur la mobilité sortante, les seules données connues à ce jour en matière de mobilités entrantes sont celles publiées par le SIES en juin 2021, mais qui ne concernent que les universités, et par Campus France en mars 2021, mais qui se limitent aux 46 pays passés en 2020 par la plateforme Études en France. Ces mobilités ne représentent cependant qu'un tiers des flux d'étudiants entrants. Les autres tendances globales décrites par Campus France dans la publication des chiffres clés 2021 sont fondées sur les statistiques 2018 de l'UNESCO et ne sont pas utilisables par la mission pour évaluer l'impact de la crise sanitaire.

⁷⁷ Note de la CGE transmise à la mission, avril 2021.

⁷⁸ Note de la CDEFI transmise à la mission, avril 2021.

⁷⁹ Note de la CGE transmise à la mission, avril 2021.

La mission ne peut donc ici que souligner, dans le droit fil du rapport de la Cour des Comptes de 2019 sur les mobilités internationales des étudiants, les « insuffisances statistiques » de l'État⁸⁰ et **préconise d'améliorer les outils d'information statistique existants sur les mobilités entrantes, afin de disposer de photographies des flux, si ce n'est en temps réel, du moins semestrielles, et de ne plus dépendre ainsi, autant pour le pilotage que pour la prospective, soit des chiffres de l'UNESCO publiés avec un décalage de deux années, soit des chiffres annuels du SIES sur la rentrée universitaire publiés plus d'un an et demi après que celle-ci a eu lieu. S'agissant de ce dernier point, la mission constate les difficultés du SIES à collecter, sur ce sujet, une information exhaustive régulièrement mise à jour⁸¹ et recommande d'intégrer les outils de cette sous-direction dans la réflexion globale sur le suivi statistique des mobilités internationales des étudiants.**

3.3.2. L'exception africaine

Devant l'impossibilité de livrer une analyse globale et consolidée des impacts de la crise sanitaire sur la géopolitique des mobilités entrantes en France, la mission s'est fondée sur les données transmises par Campus France sur les 46 pays soumis à la procédure Études en France, pour observer sur l'année 2020 :

- **une baisse prononcée des demandes de visas étudiants de la plupart des zones géographiques** (Amérique du Sud, États-Unis, Asie-Océanie, Europe hors UE, Amérique centrale et Caraïbes, Moyen-Orient⁸²), avec d'importantes baisses explicables par la crise sanitaire, comme les flux en provenance du Brésil (– 75 %), du Japon (– 59 %), des États-Unis (– 53 %) et de la Chine (– 40 %) ;
- **une relative stabilité des demandes de visas étudiants en provenance d'Afrique du Nord (– 1 %)**, qui tient uniquement à la croissance des demandes d'étudiants algériens (+ 7 %), puisque le Maroc et la Tunisie sont en baisse (respectivement – 4 % et – 6 %) ;
- **une augmentation des demandes de visas des étudiants originaires d'Afrique subsaharienne⁸³ (+ 6 %)**, essentiellement du fait de l'augmentation des demandes en provenance de quatre pays : le Burundi (+ 987 %), le Congo-Brazzaville (+ 50 %), les Comores (+ 43 %) et le Congo-Kinshasa (+ 39 %). Toutefois, la disparité de l'évolution de la demande au sein de cette zone (– 20 % pour le Burkina Faso et + 987 % pour le Burundi) rend plus éclairant de procéder au calcul de **la médiane, laquelle se situe entre – 3 % et – 4 %, et confirme une tendance globale à la baisse y compris en Afrique subsaharienne.**

⁸⁰ *Op. cit.*, p. 25-26.

⁸¹ Le paragraphe consacré à la mobilité internationale des étudiants représente ainsi seulement un court paragraphe de la Note Flash précédemment citée (Hausse des effectifs universitaires en 2020-2021, portée par les néobacheliers, SIES, Note Flash n° 10, juin 2021).

⁸² La tendance pour la zone Moyen-Orient dépend de l'intégration ou non des chiffres de la demande du Liban dans le calcul. Avec le Liban, on constate 32 % d'augmentation ; sans le Liban, la baisse est de – 4 %. Au regard de la situation spécifique de l'accueil des étudiants libanais, non relié à la crise sanitaire, la mission a préféré ne pas l'intégrer dans le calcul.

⁸³ Hors Tchad, dont la mission ne possède pas les données pour 2019.

Tableau 5 : Évolution de la demande de visas étudiants par zones géographiques (2019-2020)

	2019	2020	
	Demandes de visas	Demandes de visas	Évol.
Afrique subsaharienne (hors Tchad)	28 837	30 643	+ 6 %
Afrique du Nord	32 587	32 351	- 1 %
Moyen-Orient (hors Liban)	1 790	1 724	- 4 %
Amérique Centrale et Caraïbes	3 010	2 551	- 15 %
Europe hors UE (Russie, Turquie)	3 455	2 363	- 32 %
Asie-Océanie	25 377	15 350	- 40 %
Amérique du Nord (États-Unis)	7 544	3 517	- 53 %
Amérique du Sud	6 019	2 794	- 54 %

Source : IGÉSR, à partir des données Campus France

3.3.3. Une demande de formation en premier cycle principalement soutenue par l’Afrique subsaharienne et les pays du Maghreb

L’analyse plus fine des types de formations demandées n’a été possible que pour les premiers cycles (DAP blanche), lesquels sont visés par 24 % des dossiers de candidatures soumis en 2020, ce qui représente une augmentation de 21 % par rapport à l’année 2019.

De façon générale, cette demande de premier cycle émane des pays d’Afrique subsaharienne (58,6 % de l’ensemble) et du Maghreb (31,7 % de l’ensemble). Au sein de cet ensemble, les six premières nationalités candidates à des formations de premier cycle en France sont les mêmes qu’en 2018 et 2019 : Marocains (20 % des dossiers soumis), Sénégalais (16 %), Algériens (9 %), Ivoiriens (8 %), Gabonais (6 %) et Congolais du Congo-Kinshasa (5 %). La crise sanitaire ne semble donc pas avoir impactée cette tendance de fond, même s’il sera nécessaire de le vérifier avec le nombre de dossiers soumis en 2021 quand ces données seront disponibles.

À noter également l’augmentation en un an de la demande pour des formations de premier cycle de la part des étudiants du Liban (+ 192 %), d’Haïti (+ 188 %), du Burundi (+ 69 %), du Gabon (+ 39 %) et du Maroc (+ 24 %), augmentations qui – la situation conjoncturelle du Liban mise à part – s’inscrivent dans la géographie demandeuse.

Tableau 6 : Évolution de la demande de formation en premier cycle par zones géographiques via la procédure Études en France (2019-2020)

	2019	2020	
	Dossiers soumis DAP blanche	Dossiers soumis DAP blanche	%
Afrique subsaharienne	17 611*	27 776	58,6 %
Afrique du Nord	10 190	11 775	31,7 %
Amérique Centrale et Caraïbes	456	1 212	3,26 %
Moyen-Orient	422	926	2,49 %
Europe hors UE (Russie, Turquie)	849	896	2,41 %
Asie-Océanie	523	400	1,08 %
Amérique du Sud	171	166	0,45 %
Amérique du Nord (États-Unis)	60	41	0,11 %

Source : IGÉSR, à partir des données Campus France

* Hors Tchad et Nigéria

3.4. Une reprise annoncée des mobilités entrantes des étudiants en 2021-2022, qui pourrait accentuer les déséquilibres existants entre mobilités libres et mobilités encadrées

Plusieurs des acteurs rencontrés par la mission ont paru optimistes quant à la reprise des mobilités entrantes à la rentrée universitaire 2021-2022, à la fois de par les besoins en formation des principaux pays émetteurs d'étudiants vers la France et, si l'État se montre au rendez-vous, pour communiquer sur la stratégie vaccinale et les conditions d'accueil favorables aux étudiants internationaux en France sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

Sous cette réserve, la mission partage cet optimisme au regard des chiffres qu'elle a pu obtenir auprès de Campus France, et qui n'ont pas encore été rendus publics, sur le nombre de candidatures soumises via la plateforme Études en France pour la rentrée 2021, à la date de la clôture de la procédure DAP blanche. Alors qu'en janvier 2020, le nombre de candidatures DAP blanche s'élevait à plus 37 000 candidatures, la plateforme a enregistré plus de 47 000 candidatures en janvier 2021, soit une augmentation de 26 %. En appliquant à ce taux une correction tenant compte, dans une proportion similaire à celle de l'année 2020, de l'ensemble des candidatures à venir tout au long de l'année 2021, **on peut anticiper une augmentation d'au moins 10 % des candidatures d'étudiants internationaux pour la rentrée 2021.**

Tableau 7 : Nombre de dossiers soumis via la plateforme Études de France à la date de clôture de la procédure DAP blanche (première année d'enseignement supérieur) de 2018 à 2021

	Janvier 2018	Janvier 2019	Janvier 2020	Janvier 2021
Dossiers DAP blanche	31 679	24 639	37 488	47 358

Source : Données Campus France

Cette augmentation attendue des étudiants en mobilité libres – ou « *free movers* » – risque cependant d'être concomitante avec une baisse des étudiants en mobilités encadrées. La crise sanitaire a en effet accentué le déséquilibre entre mobilités libres et mobilités encadrées, la plupart des programmes d'échanges des établissements français et étrangers ayant été stoppés. D'après les informations que la mission a pu obtenir du réseau des VPRI, **la mobilité encadrée** dans les universités aurait accusé une forte baisse d'en moyenne 50 % à la rentrée 2020, toutes nationalités confondues. La CDEFI confirme également que « c'est

la mobilité d'échanges qui a été le plus durement affectée en cette rentrée »⁸⁴. Du côté de la CPU, pour qui environ 80 % des programmes d'échanges ont été arrêtés avec la crise, on n'envisage pas une reprise complète avant 2022, ces programmes dépendant aussi de la décision des partenaires et de la situation sanitaire dans leur pays. La relance des programmes pour les établissements, avec toute la responsabilité et l'organisation qu'induisent leur gestion, est plus lourde à mettre en œuvre que la dynamique de mobilité individuelle des *free movers*. Le profil des étudiants hébergés en CROUS confirme cette tendance en 2020 : plusieurs des places réservées par les CROUS aux universités conventionnées pour leurs contingents d'étudiants en mobilité d'échanges n'ont pas été pourvues et ont été attribuées à des étudiants français ou à des *free movers*⁸⁵.

3.5. Le positionnement international de la France préservé à court terme au sein d'une géopolitique mondiale toutefois en recomposition

La France était avant la crise sanitaire le sixième pays pour l'accueil des étudiants internationaux⁸⁶, devant le Canada et derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne et la Russie. Grâce à la décision prise le 15 août 2020 d'ouvrir les frontières aux étudiants internationaux, qui a certainement eu pour effet de freiner la baisse de la demande de visas, la position de la France paraît préservée à court terme au sein de la géopolitique mondiale des mobilités étudiantes. Il n'est pourtant pas sûr que cette position soit renforcée à moyen ou long terme.

Aux États-Unis, les vicissitudes de l'administration Trump en 2020, qui avait promulgué en juillet une ordonnance, ensuite annulée, refusant aux étudiants internationaux l'accès au territoire américain si leur établissement proposait des cours en ligne, a provoqué la confusion au moment des inscriptions dans l'enseignement supérieur américain. Cette situation a contribué à aggraver la diminution des mobilités entrantes à hauteur de 43 % pour les nouvelles inscriptions à la rentrée 2020, soit une chute de 16 % du nombre total d'étudiant internationaux. Toutefois, la politique sanitaire de la nouvelle administration Biden et les mesures annoncées en avril 2021 pour booster le retour des étudiants internationaux en leur permettant l'accès au territoire américain en vertu d'une « exemption d'intérêt national » à partir du 1^{er} août 2021⁸⁷ vont très certainement contribuer à inverser la tendance et permettre aux États-Unis de conserver leur leadership sur la scène universitaire mondiale.

L'Australie est certainement le pays qui a le plus pâti de la crise sanitaire en matière de mobilités entrantes. Environ 30 % des étudiants des universités australiennes sont des étudiants internationaux (et parmi eux un tiers d'étudiants chinois), dont les frais de scolarité contribuent en grande partie au financement des universités. Beaucoup de ces étudiants arrivent au terme de leurs études. Le pays a déjà recensé une chute de 14 % du nombre d'étudiants internationaux en 2020. Or les mesures strictes de fermeture des frontières prises dès le mois de janvier 2020 empêchent l'accès de nouveaux étudiants internationaux aux établissements australiens : en janvier et en février 2021, le pays a enregistré une baisse de plus de 99 % de ses étudiants primo-arrivants⁸⁸, et le gouvernement vient d'annoncer que les frontières du pays pourraient être fermées jusqu'en 2022⁸⁹.

Le Royaume-Uni et le Canada pourraient être les grands bénéficiaires des flux des mobilités détournés d'Australie, principalement ceux d'origine asiatique. Au Royaume-Uni, la stratégie vaccinale et l'ouverture des frontières polarisent ces mobilités, qui compensent la baisse des flux européens suite au Brexit : en mai 2021, les universités et collèges britanniques ont ainsi enregistré des hausses de 21 % des demandes d'étudiants chinois et de 17 % des demandes d'étudiants indiens⁹⁰. De son côté, le Canada, qui a subi une baisse de 20 % à 30 % des inscriptions d'étudiants internationaux en 2020⁹¹, a mis en place plusieurs

⁸⁴ Note de la CDEFI transmise à la mission, avril 2021.

⁸⁵ Entretien de la mission avec le CNOUS.

⁸⁶ Données UNESCO 2018.

⁸⁷ *Biden administration moves to make it easier for most international students to come to the US this fall*, American Council of Education, 3 mai 2021.

⁸⁸ *Australia at a crossroads: will international students hold out for borders to open?*, *The PIE News*, 12 mai 2021.

⁸⁹ *Australia's international borders likely closed until late 2022: minister*, *Study International*, 6 mai 2021.

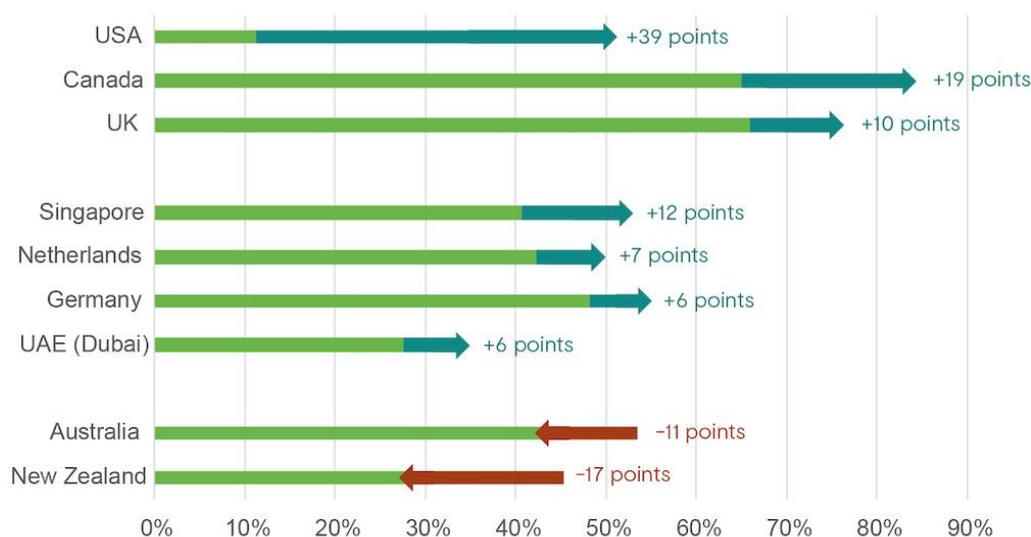
⁹⁰ *Forget Australia: Britain snaps up stranded international students*, *The Sydney Morning Herald*, 9 mai 2021.

⁹¹ *Fears that international student intake will keep falling*, *University World News*, 2 avril 2021.

dispositifs d'attractivité pour enrayer la dynamique (comme les objectifs, fixés en avril 2021, de recruter 40 000 diplômés internationaux)⁹². Selon un récent sondage réalisés auprès d'agents internationaux spécialisés dans le recrutement d'étudiants internationaux⁹³, le Royaume-Uni et le Canada font aujourd'hui partie des destinations les plus attractives (cf. graphique ci-dessous).

L'Allemagne semble pour sa part conserver son positionnement. « Pour le semestre d'hiver 2020-2021, relève Campus France, le nombre d'étudiants internationaux en Allemagne a [...] augmenté de 3 % » et « celui des étudiants internationaux en première inscription en formation diplômante a bondi de 17 % », tandis que « le nombre d'étudiants qui postulent à des bourses a fortement augmenté »⁹⁴.

Graphique 7 : Destinations d'étude pour lesquelles l'intérêt s'est accru chez les étudiants internationaux entre septembre 2020 et mars 2021



Source : Navitas Insights

Autrement dit, en dehors de l'effondrement australien, les recompositions en cours dans le cadre de la crise sanitaire semblent confirmer la solidité des États-Unis et de l'Allemagne, et la progression probable du Royaume-Uni et du Canada. Avec la chute du nombre de demandes de visas observés en France tous pays confondus, le positionnement international de la France préservé à court terme demeure donc incertain à moyen et long terme, d'autant que la crise sanitaire a percuté la stratégie Bienvenue en France et que ses objectifs quantitatifs en matière d'accueil des étudiants internationaux – 500 000 étudiants internationaux accueillis en France d'ici à 2027, dont 70% accueillis dans les universités – risquent de devoir à tout le moins être reportés dans le temps.

Afin de corriger cette tendance, et au regard des nationalités et des niveaux d'étude que la France désire attirer dans le cadre de sa stratégie internationale, la mission recommande de lancer, dans le cadre de la plateforme Études en France mais de façon dérogatoire à son calendrier, des opérations exceptionnelles de recrutement flash à destination de pays ciblés, par exemple en Asie-Océanie si la tendance à la baisse prononcée des demandes de visas étudiants en provenance de cette zone devait se poursuivre en 2021.

3.6. Les étudiants internationaux en France : un public en difficulté qui interroge les objectifs stratégiques de la politique française d'attractivité universitaire

Au-delà de l'incertitude quant aux équilibres géopolitiques, **la crise sanitaire a eu pour effet de mettre au jour, en l'aggravant, la précarité d'une grande partie des étudiants internationaux accueillis en France** dans tous les domaines (hébergement, alimentation, travail, santé). L'enquête menée par l'OVE en septembre 2020 présente les étudiants internationaux comme « les plus durement affectés par la situation

⁹² Canada to offer permanent residence to 40,000 international grads, The PIE News, 15 avril 2021.

⁹³ Navitas Agent Perception Report. Findings from Agent research conducted in March 2021, Navitas.

⁹⁴ Chiffres clés de la mobilité étudiante dans le monde, Campus France, mars 2021, p. 16.

de confinement » : ils sont notamment ceux qui, privés d'emploi étudiant et parce qu'ils ont été les plus éloignés « de la famille et de l'aide matérielle et financière qu'elle peut apporter », « ont subi les pertes les plus importantes » (environ 426 € par mois contre une perte moyenne estimée à 274 € par mois par étudiant), et ont été confrontés à des difficultés dans leurs dépenses d'ordre alimentaire (60 % d'entre eux)⁹⁵. Ces constats sur la pauvreté et la détérioration des conditions de vie des étudiants internationaux du fait de la crise sanitaire sont aussi portés par le réseau des CROUS⁹⁶.

Affirmer avec l'OVE que les étudiants étrangers ont été « les grands perdants de la crise sanitaire » n'est cependant pas tout fait exact, dans la mesure où ils ont précisément pu bénéficier en France d'un élan de solidarité et d'une mobilisation sans précédent de l'ensemble des acteurs de l'accueil. L'extension depuis le 25 janvier 2021 du « repas à 1 € », jusque-là réservé aux étudiants nationaux boursiers, à tous les étudiants dont les étudiants internationaux a constitué à cet égard une mesure importante. Cette situation constitue indéniablement un élément positif, facteur d'attractivité à l'échelle internationale, encore qu'il s'agisse d'un sujet complexe à valoriser.

3.6.1. Les étudiants internationaux, premiers bénéficiaires des aides d'urgence en 2020 et 2021

Dans le cadre de l'entretien réalisé avec le CNOUS, la mission a été alertée sur le fait que, depuis le début de la crise sanitaire, on constate une augmentation significative des étudiants internationaux parmi les bénéficiaires des aides dites « ponctuelles » que les CROUS peuvent allouer en cas de situation d'urgence ou de détresse avérée. **D'un document transmis par le CNOUS à la mission, il ressort qu'en 2020, sur 33 M€ d'aides ponctuelles attribuées par les services sociaux des CROUS, 56 % ont été allouées à des étudiants étrangers extra-communautaires, pour un montant de plus de 17 M€. La tendance est encore à la hausse cette année : entre le 1^{er} janvier et la fin avril 2021, les étudiants internationaux ont été les récipiendaires de 68 % des aides attribuées par les CROUS.**

Tableau 8 : Aides ponctuelles attribuées par les services sociaux des CROUS (2020-2021)

	2020			2021 (1 ^{er} janvier-23 avril)		
	Tous étudiants	Étrangers extra-communautaires		Tous étudiants	Étrangers extra-communautaires	
Montant total en €	33 743 706,62	17 727 339,23	53 %	15 337 608,75	9 471 799,07	62 %
Nombre de bénéficiaires	69 076	33 120	48 %	32 191	20 946	65 %
Nombre d'aides	118 895	66 724	56 %	48 046	32 838	68 %
Montant moyen en €	488,50	535,25		319,23	288,44	

Source : CNOUS

Les raisons en sont multiples et se conjuguent : à un manque initial de ressources et de soutien possible de la part de la famille de l'étudiant s'est ajoutée une perte d'emploi étudiant ou de stage du fait de la crise sanitaire (souvent même au CROUS, notamment dans les services de restauration universitaire), au point d'aboutir à la situation paradoxale que l'aide d'urgence allouée par le CROUS permet à l'étudiant étranger de s'acquitter du loyer qu'il doit au CROUS pour son logement étudiant. Le niveau de précarité des étudiants est tel que ces aides, prévues pour être ponctuelles, ont tendance dans certains CROUS à devoir être reconduites de mois en mois, ce qui n'est pourtant pas leur vocation initiale, pour éviter que l'interruption de l'aide ne provoque un impayé de loyer et place les étudiants dans une difficulté plus grande encore, en particulier dans le cadre de leurs dépenses alimentaires.

Cette situation aggravée par la crise sanitaire n'est en réalité pas récente, puisque de nombreux CROUS sont confrontés à des situations où un certain nombre de *free movers* passés par la plateforme Études en France et ayant justifié des ressources nécessaires au moment de leur demande de visa (soit le fait de disposer d'au

⁹⁵ La vie étudiante au temps de la pandémie de Covid-19 : incertitudes, transformations et fragilités, n°42, OVE Infos, septembre 2020.

⁹⁶ Entretien de la mission avec le CNOUS.

moins 615 € par mois pendant douze mois), se retrouvent en réalité sans ressources dès leur arrivée en France, souvent parce que le niveau de ressources affiché au moment de la demande de visa a été permis par des officines qui, une fois le visa obtenu par l'étudiant, ont transféré les fonds sur le compte bancaire d'un autre étudiant à son tour en attente de visa. Les établissements eux-mêmes ne connaissent pas la situation sociale des *free movers* qu'ils accueillent et – à la différence des étudiants internationaux arrivés dans le cadre d'une mobilité encadrée par des conventions prévoyant des conditions d'accueil spécifiques de prise en charge entre établissements partenaires –, les étudiants en difficulté sont généralement renvoyés vers les CROUS dont les marges de manœuvre sont cependant limitées. Il a aussi été constaté qu'il arrive à des établissements d'inscrire des demandeurs d'asile en attente de régularisation lesquels, faute de statut, ne sont éligibles à aucune aide publique, y compris de celles des CROUS, ce qui rend leur situation plus dramatique encore.

Face à cette situation détériorée, qui pourrait s'ancrer dans la durée compte tenu du risque de baisse du nombre de mobilités encadrées et d'augmentation du nombre *free movers* dans l'immédiate après-crise comme il a été constaté plus haut, **la mission recommande d'agir sur deux leviers :**

- **d'une part, la conduite d'une réflexion sur la conditionnalité de l'obtention des visas étudiants à la détention d'un « compte bloqué » auprès d'une banque agréée pour les étudiants ne bénéficiant pas de bourses**, comme c'est le cas en Allemagne, compte bancaire à partir duquel les étudiants ne peuvent retirer qu'une certaine somme mensuelle⁹⁷ ;
- **d'autre part, et afin d'éviter que le niveau de ressources ne constitue un frein aux études en France, l'augmentation du nombre de bourses du gouvernement français**, dont le nombre a chuté de 41 % depuis le milieu des années 2000⁹⁸, **ainsi que le développement de bourses d'établissements réservées aux étudiants internationaux.**

Si la mesure présente le risque d'une diminution des flux de mobilité entrante en contradiction avec les objectifs quantitatifs du plan Bienvenue en France, la crise sanitaire impose toutefois d'y réfléchir dans la mesure où, comme on l'a vu plus haut, la géopolitique des mobilités entrantes a été elle aussi affectée par la crise, avec pour seules augmentations les demandes émanant de pays francophones du Maghreb et d'Afrique subsaharienne dont les étudiants sont ceux qui souffrent souvent le plus d'une situation socio-économique défavorisée.

3.6.2. La crise a mis en évidence la nécessité d'intégrer davantage la question du logement à la stratégie internationale des établissements

En dépit de l'invitation faite aux étudiants de quitter les résidences universitaires au début du premier confinement en 2020, environ 57 000 étudiants sont restés dans leur logement CROUS jusqu'à l'été 2020 (sur un parc total de 175 000 logements), afin d'y bénéficier de meilleures conditions de travail à distance. Les étudiants internationaux ont représentés une majorité⁹⁹ de ces 57 000 étudiants, la plupart n'ayant pas pu ou pas souhaité rentrer dans leur pays d'origine et beaucoup étant même restés tout l'été par crainte de ne pas pouvoir revenir en France à la rentrée 2020. De ce fait, ils ont pu bénéficier d'un certain nombre d'initiatives à caractère social et caritatif, déployées pour l'ensemble des résidents (porte-à-porte, appels téléphoniques, banque alimentaire, activités culturelles et sportives organisées à distance, etc.). À la rentrée 2020, l'hébergement des étudiants internationaux a été moindre que les années précédentes et que pendant la période du confinement. En novembre 2020, le CNOUS évalue 47 178 le nombre d'étudiants internationaux hébergés (dont 5 321 étudiants de l'Union européenne et 41 857 étudiants extra-communautaires), soit environ 31% des étudiants hébergés.

⁹⁷ En Allemagne, le montant minimum du compte bloqué est révisé annuellement, et s'élève à 10 332 € en 2021, à partir duquel l'étudiant peut retirer un maximum de 861 € par mois.

⁹⁸ Le MEAE octroyait en effet 20 109 bourses du gouvernement français en 2005 ; il n'en a octroyé que 11 843 en 2019.

⁹⁹ Entretien de la mission avec le CNOUS.

Tableau 9 : Répartition des étudiants internationaux hébergés dans les CROUS (novembre 2020)

Zones géographiques	Étudiants logés
Afrique	64,2 %
Europe et Russie	15 %
Asie et Océanie	9 %
Proche et Moyen Orient	6 %
Amérique du Sud	5,5 %
Amérique du Nord	0,3 %

Source : IGÉSR, à partir des données du CNOUS

La question du logement des étudiants internationaux en temps de crise sanitaire recoupe la question financière déjà évoquée (cf. supra), mais interroge également les modalités d'accès aux logements des étudiants internationaux. Ces derniers peuvent en effet être logés dans les CROUS dans trois cadres :

- soit dans le cadre des réservations effectuées par Campus France pour des boursiers du gouvernement français (environ 2 800 logements par an) ;
- soit dans le cadre d'un contingent fixé par des conventions qui lient chaque CROUS aux établissements d'enseignement supérieur de son périmètre pour le logement d'étudiants internationaux généralement en mobilité d'échanges (type Erasmus+) ;
- soit dans le cadre de l'accueil de *free movers*, en fonction des places restantes, après le logement des étudiants nationaux boursiers.

L'alternance des longs et des courts séjours libère tout au long de l'année un certain nombre de places au fil de l'eau, avec cette difficulté cependant pour les CROUS de devoir faire face à une pression constante de la demande de *free movers* (43 % des demandes formulées par des étudiants internationaux auprès des CROUS le sont à titre individuel). Les CROUS sont ainsi libres de fixer leurs critères de sélection (nationalités, niveaux accueillis, etc.) sans feuille de route établie dans le cadre d'une stratégie nationale d'attractivité au risque d'inégalités territoriales, et sans lien avec la stratégie internationale des établissements où ces étudiants sont pourtant inscrits, au risque de situations de précarité extrême.

Les rapprochements qui ont eu lieu à l'occasion de la crise sanitaire entre les établissements et les CROUS, notamment sous l'égide du CNOUS et de la CPU (cf. supra), en vue d'anticiper plus tôt que d'habitude l'accueil des étudiants internationaux, ont montré tout leur intérêt à être poursuivis dans l'après-crise. **La mission ne peut, en ce sens, que souscrire aux demandes du CNOUS d'une généralisation des accueils sous convention, notamment dans le cadre de l'outil Centrale RI qui sera déployé à l'échelle nationale en 2022, à la fois pour permettre « aux établissements de disposer d'une vision plus globale de la situation des étudiants internationaux qu'ils accueillent et ce y compris à titre individuel » et « afin que la politique d'exonération des droits d'inscription spécifique qu'ils conduisent puisse se nourrir des difficultés objectives rencontrées par les étudiants concernés »¹⁰⁰. L'offre de logement pour des séjours courts, qui semble être ce qui fait le plus défaut, non seulement en France, mais également en Europe, devrait être intégrée à cette réflexion¹⁰¹.**

3.6.3. Un accompagnement protecteur en matière de santé : éléments positifs et points de vigilance

La crise sanitaire a enfin été l'occasion de constater qu'un grand nombre d'étudiants internationaux n'avaient pas connaissance des démarches à effectuer pour leur affiliation à l'assurance maladie, dans le nouveau cadre qui, depuis le 1^{er} septembre 2019, en mettant fin au régime de sécurité sociale étudiante, a intégré tous les étudiants au régime général de l'assurance maladie.

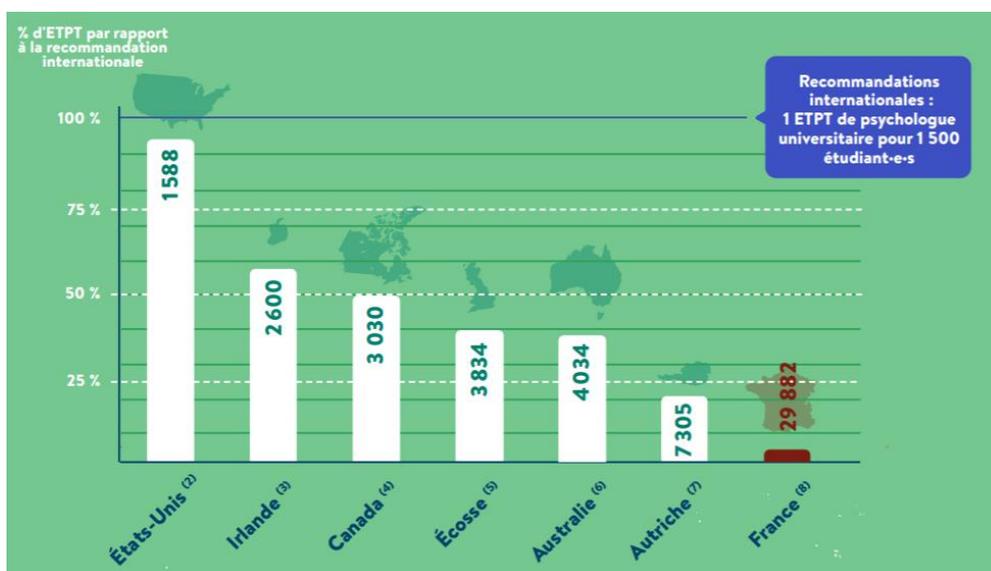
¹⁰⁰ Situations à risques – situation des étudiants internationaux, note du CNOUS transmise à la mission, janvier 2021.

¹⁰¹ Cf. *HousErasmus+ Research Report*, European Youth Foundation/Erasmus Student Network, 2017.

La nécessité pour les étudiants étrangers de s'inscrire sur le site ameli.fr n'est en effet pas encore bien connue : d'après les chiffres transmis à la mission par le CNOUS, **environ 40 % des étudiants internationaux ne sont pas affiliés à l'assurance maladie**, ce qui a été l'occasion de difficultés pour ceux ayant eu besoin d'engager des frais médicaux lors du premier confinement. L'exceptionnalité de la crise a autorisé des situations de dérogation, grâce à l'intervention des CROUS et à la flexibilité des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), mais la situation impose pour l'après-crise de concevoir une meilleure information des étudiants internationaux et des parcours d'affiliation à la sécurité sociale pour mieux les accompagner dans leurs démarches lors de leur arrivée en France. Le sujet est en cours de traitement par le MESRI, le CNOUS, les conférences d'établissements et les CPAM. La mission recommande à cet égard de multiplier les canaux d'information à ce sujet à destination des étudiants internationaux, notamment au moment de la délivrance des visas étudiants. **La possibilité de faire de l'affiliation à la sécurité sociale une étape obligatoire dans le cadre de l'inscription administrative de l'étudiant étranger au sein de l'établissement où il a été accepté pourrait être étudiée.**

Le deuxième enjeu de santé révélé par la crise sanitaire a été la lutte contre l'isolement et les situations de détresse psychologique constatées chez les étudiants internationaux. D'après l'enquête de l'OVE déjà citée, les étudiants internationaux sont en effet les « *plus nombreux à déclarer avoir ressenti de la solitude ou de l'isolement pendant cette période* » (61 % des interrogés contre 50 % de l'ensemble des étudiants) et à avoir été confrontés à des difficultés psychologiques (43 % des étudiants internationaux contre 29 % des étudiants français)¹⁰². Tous les interlocuteurs de la mission ont insisté sur cette urgence, auxquels les services de santé universitaires ont du mal à faire face. En novembre 2020, une étude de l'association Nightline France, créée en 2017 pour mettre en place des lignes bilingues (français et anglais) d'écoute téléphonique nocturne à destination des étudiants en difficulté, a souligné que la France se situait bien en deçà des recommandations internationales en matière d'accompagnement psychologique¹⁰³ : alors que *l'International Accreditation for Counseling Services*, organisme indépendant d'accréditation des services de santé mentale universitaire, recommande un taux d'un psychologue universitaire pour 1 000 à 1 500 étudiants, la France n'atteint pas 5 % de cet objectif, avec un psychologue universitaire pour près de 30 000 étudiants (cf. graphique ci-dessous).

Graphique 8 : Nombre d'étudiants pour un psychologue : une comparaison internationale (novembre 2020)



Source : Nightline France

¹⁰² La vie étudiante au temps de la pandémie de Covid-19 : incertitudes, transformations et fragilités, op. cit..

¹⁰³ En parler, mais à qui ? Trop peu de psychologues pour les étudiant·e·s en détresse, Nightline France, novembre 2020.

Plusieurs initiatives ont répondu à cette urgence au cours de la crise, à travers :

- la mobilisation des acteurs locaux (associations étudiantes, établissements, CROUS, service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), etc.) avec notamment la mise en place de lignes vertes d'écoute téléphonique, bien souvent avec l'aide d'étudiants en licence ou en master de psychologie appelés en renfort ;
- la coopération et les échanges entre les acteurs (MESRI, MSS, CNOUS, CPU, Nightline France, etc.), qui a notamment permis de soutenir le site internet soutien-etudiant.info pour le recensement des services de soutien psychologique aux étudiants existants par académie ;
- les décisions gouvernementales en décembre 2020 pour le recrutement de 80 postes de psychologues et de 60 postes d'assistantes sociales dans les services de santé universitaire, et la mise en place depuis février-mars 2021 du dispositif « Santé Psy Étudiant », alliant une plateforme nationale répertoriant des contacts de psychologues sur les territoires et l'organisation d'un parcours de soin de six séances prises en charge par l'assurance maladie (dit « chèque psy »).

L'étude de l'efficacité du dispositif dépasse le périmètre de la mission. On peut néanmoins souligner que la question de la langue de communication des psychologues disponibles, d'autant plus nécessaire à avoir à l'esprit dans le cadre du soutien psychologique à proposer à des étudiants internationaux, a été plusieurs fois pointée par les interlocuteurs de la mission. À ce titre, on remarquera que le site <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/> n'est accessible qu'en français.

4. Un bilan du programme des assistants de langue : une baisse significative des mobilités, mais le travail accompli laisser espérer un retour à la normale, voire un développement du programme

4.1. Le programme d'échange des assistants de langue : éléments de rappel

Le programme d'échange des assistants de langue, créé en 1905 par un accord de coopération entre la France et l'Empire allemand, puis entre la France et la Grande-Bretagne, vise d'une part, à accueillir de jeunes étrangers, appelés « assistants de langue vivante étrangère » (ALVE), pour transmettre, aux côtés et avec des enseignants, leur langue et leur culture dans les écoles, collèges et lycées français ; d'autre part, à permettre à des étudiants français, appelés « assistants de langue française » (ALF) de promouvoir la langue française à l'étranger. Ce programme d'échange fait aujourd'hui l'objet d'accords bilatéraux entre la France et 67 pays partenaires, dont les principaux sont l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Mexique, la Grande-Bretagne, et plus généralement les pays de l'Union européenne. **Environ 4 500 ALVE viennent en France chaque année et 1 500 ALF interviennent à l'étranger.**

Pour le MENJS, ce programme constitue un volet important de l'internationalisation du système éducatif français et contribue à améliorer l'apprentissage des langues. Présenté comme un « levier d'action » dans le rapport de Chantal Manès-Bonnisseau et Alex Taylor publié en 2018 *Pour une meilleure maîtrise des langues étrangères*¹⁰⁴, et cité dans le Plan langues vivantes¹⁰⁵ comme l'un de ses piliers dans la mesure où il constitue une entrée culturelle authentique et une ouverture internationale pour les établissements, le programme d'échange d'assistants permet notamment :

- aux élèves d'être en contact avec des locuteurs natifs et de bénéficier d'une pratique de la langue plus authentique ;
- aux élèves d'entrer de manière plus concrète dans la compréhension de la richesse culturelle attachée à la pratique d'une langue étrangère ;
- aux enseignants de proposer des activités plus diversifiées et de faire plus de séquences pédagogiques en petits groupes ;
- de stimuler la mobilité des élèves et des professeurs.

¹⁰⁴ *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères : oser dire le nouveau monde*, rapport d'Alex Taylor et Chantal Manès-Bonnisseau, 12 septembre 2018.

¹⁰⁵ <https://eduscol.education.fr/1285/un-plan-d-actions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangees>

Les échanges d'assistants de langue constituent en outre une des priorités de la coopération bilatérale dont est chargée le MEAE. Le programme permet en effet à de jeunes étrangers de découvrir la France et sa réalité, loin des stéréotypes et de représentations parfois datées. De retour dans leur pays, les assistants étrangers peuvent être riches d'un réseau élargi et porteurs de nouvelles coopérations (culture, économie, enseignement supérieur, éducation, sciences, etc.) et sont, à ce titre, parfois désignés comme des agents d'influence et de relais de l'influence française à l'étranger. Il permet aussi, à moindre coût pour le MEAE, de contribuer à la formation de futurs professeurs de français et de cadres francophones (la rémunération des assistants de langue étrangère en France étant assurée par le MENSJ). Enfin, ce programme constitue un des axes forts de la coopération éducative de la France à l'étranger en disposant d'un poids diplomatique certain, ainsi que d'une grande visibilité auprès de la communauté des professeurs de français et des familles.

4.2. Les ALVE restés en France lors du premier confinement de mars 2020 : un cadre protecteur et un accompagnement de qualité

D'après les données que la mission a obtenues de France Éducation International (FEI)¹⁰⁶, la DGESCO estime que 69 % des ALVE sont repartis dans leur pays d'origine lors du premier confinement, et que 31 % des ALVE sont restés en France (soit 1 090 ALVE sur un total de 3 565 en 2020). Un sondage réalisé par FEI en avril 2020, auprès d'un échantillon de 490 répondants, positionne les difficultés de liaisons aériennes (suppression de vols, billets trop chers, etc.) et la fermeture des frontières aux premières places des raisons pour lesquels ces ALVE ne sont pas retournés dans leur pays d'origine.

Tableau 10 : Motifs évoqués par les ALVE restés en France lors du premier confinement de 2020

Motifs de non départ	%
Difficultés de liaisons aériennes	49
Frontières fermées	25
Manque de ressources financières	8
Crainte de tomber malade	7
Recommandations de l'ambassade	2
Absence de logement dans le pays d'origine	2
Poursuite d'études en France (type concours)	1

Source : IGÉSR, à partir des données du FEI

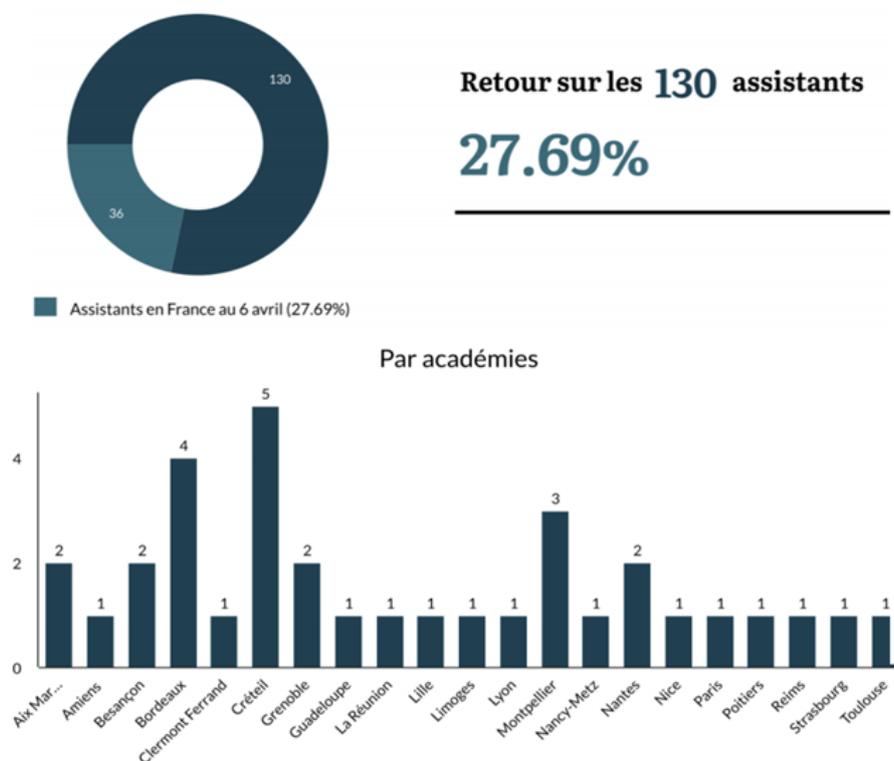
Pour faire face aux difficultés rencontrées par les ALVE restés en France, tout à la fois sur le plan professionnel, puisque les contrats et les visas de certains arrivaient parfois à terme, que sur le plan psychologique, FEI a expliqué à la mission avoir été en lien direct tout au long du confinement avec chaque ALVE, notamment par courriel, pour la diffusion de l'information et des consignes, tandis que l'opérateur a aussi assuré la coordination des acteurs (DGESCO, MEAE, académies, DAREIC, etc.) via des réunions fréquentes pour informer les assistants des modalités de leur prise en charge, à savoir :

- la prolongation automatique d'une durée de six mois de la validité des visas qui expiraient entre le 16 mars et le 15 mai 2020 (comme pour les étudiants internationaux) ;
- dans certains cas, la prolongation, par les académies, des contrats de travail d'assistants parfois jusqu'à l'été 2020, avec notamment le soutien d'une enveloppe budgétaire débloquée par la DGESCO en mars et avril 2020 ; dans tous les cas, les contrats d'assistants pour l'année scolaire 2019-2020 se sont achevés au 4 juillet 2020 ;
- l'extension des droits sociaux de l'assurance maladie par une affiliation à la sécurité sociale jusqu'au 31 juillet 2020 de tous les assistants en poste jusqu'au 30 avril 2020 ;

¹⁰⁶ Données FEI transmises à la mission (comme pour toutes les informations chiffrées de cette partie, sauf indication contraire).

- l’entretien de contacts réguliers avec les ambassades étrangères en France et les postes diplomatiques français à l’étranger, pour rassurer sur la situation des assistants étrangers, à l’exemple de l’ambassade du Mexique et de l’Ambassade du Kenya, qui ont demandé à FEI un suivi tout particulier de leurs ressortissants restés en France comme assistants (36 assistants mexicains sur un total de 130 assistants en temps normal, et 11 assistants kenyans sur un total de 61 assistants en temps normal).

Graphique 9 : Focus sur les assistants mexicains restés en France lors du premier confinement de 2020



Source : FEI

La mission tient également à souligner que, dans certaines académies, des assistants étrangers sont restés au-delà du 4 juillet 2020 avec le soutien des services déconcentrés et des EPLE : ainsi, dans l’académie de Montpellier, 19 assistants non-européens sont restés « réfugiés sanitaires » une partie de l’été 2020, le rectorat les ayant hébergés dans un lycée de l’académie en leur versant une allocation de 500€ pour les besoins essentiels pour neuf d’entre eux¹⁰⁷.

De façon générale, la mission relève qu’il y a lieu de souligner le cadre protecteur et la grande qualité de l’accompagnement dont ont bénéficié les assistants étrangers restés en France tout au long du premier confinement jusqu’aux vacances scolaires de l’été 2020. Il est symptomatique à cet égard que les retours des délégations étrangères en France, à l’image de celle du Mexique, dont FEI a fait part à la mission, aient été très positifs.

¹⁰⁷ Note du DAREIC de l’académie de Montpellier transmise à la mission, 3 mai 2021.

Focus : la gestion des ALVE dans l'académie de Montpellier, du premier confinement à l'été 2020¹⁰⁸

« Dès le 16 mars 2020, le coordonnateur académique des langues a demandé aux IA-IPR des langues concernées, IEN EG langues-lettres et aux conseillers pédagogiques départementaux de langues vivantes étrangères, d'entrer en contact avec les directeurs d'école, les chefs d'établissement, les enseignants référents et assistants pour s'enquérir de la situation de ces derniers et de leur projet de départ ou non, s'assurer qu'ils comprenaient les mesures de confinement et avaient les moyens d'imprimer ou d'accéder aux attestations de déplacement.

Les 92 assistants confinés en académie (30 pour le premier degré et 62 pour le second) représentaient huit langues (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe) et étaient ressortissants de 28 pays différents d'Europe, d'Asie, d'Amérique du Nord et du Sud, d'Afrique, et du Moyen-Orient. Les conditions de confinement étaient extrêmement variables : en établissement (internat ou logement de fonction), en colocation, hébergement en famille ou en logement individuel. Les assistants confinés en France se sont investis dans la mise en œuvre de la continuité pédagogique et le télétravail, tout comme certains rentrés dans leur pays d'origine.

Le DAREIC de l'académie a coordonné la gestion de crise relative au suivi des assistants (assistante sociale, aide financière, aide à l'hébergement, informations relatives à l'ouverture de l'espace aérien et des frontières) à partir du mois de juin 2020 sur la base des informations collectés par les inspecteurs. Conformément aux préconisations de la DGESCO, le rectorat de Montpellier a pris la décision de prolonger les contrats de tous les assistants restés en académie jusqu'à la fin du mois de juin. Le 19 juin, 21 assistants ressortissants de quinze pays extra-communautaires restaient bloqués du fait des fermetures des frontières et/ou de vols annulés. Dix assistants, tous sud-américains, n'avaient toujours pas de perspectives de retour au 30 juin pour plusieurs raisons : pandémie forte dans leur pays, espaces aériens ou aéroports fermés aux vols commerciaux, impossibilité de transiter par les États-Unis, prix exorbitants des billets, quarantaine imposée et à la charge d'assistants aux revenus très modestes.

À la date du 9 juillet 2020, il restait quatorze assistants en académie, originaires de neuf pays : dix d'entre eux avaient été mis en contact avec les assistantes sociales du rectorat ; neuf assistants (trois du premier degré et six du second), originaires de six pays et principalement du continent sud-américain, avaient obtenu une aide financière ; quatre assistants du second degré sud-américains avaient obtenu une aide à l'hébergement. Le lycée de la gastronomie de l'hôtellerie et des tourisms Georges Frêche de Montpellier, sollicité par le DAREIC, a accepté d'héberger à titre gracieux les assistants toujours bloqués en juillet. Au 22 juillet 2020, il restait encore sur le sol français deux indiens (dont un renouvelé pour l'année 2020-2021) et deux kényans. »

4.3. Le choix du maintien des postes pour les ALVE en France en 2020-2021, mais une baisse de 22 % des mobilités entrantes et une part des ALVE recrutés localement évaluée à 15 % des postes

La crise sanitaire a continué d'avoir un impact sur les mobilités des ALVE en France à la rentrée 2020. Pour l'année scolaire 2020-2021, la prise de fonction des ALVE a été exceptionnellement autorisée jusqu'au 1^{er} janvier 2021 (au lieu du 1^{er} octobre précédent comme habituellement), car les arrivées des jeunes étrangers ont été retardées, notamment pour les ALVE extra-communautaires, en raison des délais d'émission des arrêtés de nomination dans les académies, de délivrance des autorisations de travail par le ministère du travail et d'obtention des visas¹⁰⁹, de mesures relatives à la circulation des ressortissants de certains pays partenaires¹¹⁰, mais aussi des quatorzaines imposées à l'arrivée sur le territoire français. Le MEAE a envoyé une note diplomatique sur l'exception à l'interdiction d'entrée sur le territoire français pour les assistants de langue. En outre, alors que plusieurs programmes d'accueil d'assistants français ont été suspendus à l'étranger, la France a fait le choix de maintenir les postes pour les ALVE. **FEI a cependant**

¹⁰⁸ Extrait d'une note sur « L'impact de la crise sanitaire sur le programme des assistants de langues vivantes dans l'académie de Montpellier », rédigée par la coordinatrice académique des langues de l'académie de Montpellier, et transmise à la mission par le rectorat de Montpellier, 3 mai 2021.

¹⁰⁹ Il a ainsi été rapporté à la mission un engorgement des administrations consulaires à la fin de l'été et au début de l'automne, suite à la décision de réouverture des frontières aux étudiants en août 2020, mais aussi parce que tous les consulats n'ont pas les mêmes pratiques.

¹¹⁰ Ainsi, par exemple, le Royaume-Uni n'a pas autorisé ses ressortissants à venir en France avant décembre 2021.

constaté une baisse de 22 % des mobilités entrantes d’assistants étrangers à la rentrée 2020. Seuls 63 % des postes ont ainsi été pourvus (cf. graphique ci-dessous), contre 79 % à la rentrée 2019.

Graphique 10 : Évolution du nombre de postes d’ALVE en France (2019-2021)



Source : IGÉSR, à partir des données FEI

Les raisons de cette baisse sont doubles :

- d’une part, certains assistants attendus n’ont pas pu rejoindre leur poste en raison des fermetures de frontières ou d’annulations de vols, provoquant des démissions dans des proportions plus importantes que d’habitude : à titre d’exemple, dans l’académie de La Réunion, alors qu’en 2018-2019, il n’avait été enregistré que deux démissions, l’académie a été confrontée à six démissions en 2019-2020 et seize démissions en 2020-2021, dont seize en anglais et deux en espagnol¹¹¹ ; dans l’académie de Montpellier, si certaines langues n’ont pas été affectées et ont reçu 100 % de leurs assistants, comme l’arabe, le portugais, le tchèque et le russe, d’autres l’ont été plus ou moins significativement : l’espagnol a reçu 81,6 % des assistants FEI, l’anglais 62 %, l’italien 60%, le chinois 50% et l’allemand 42,8 %¹¹² ;
- d’autre part, certains pays ont renoncé à envoyer des assistants en France, compte tenu de la situation sanitaire. C’est notamment le cas du Mexique, qui a suspendu le programme pour 2020-2021 (soit 132 postes). C’est également le cas de l’Argentine, qui annulé toutes ses bourses de mobilité, un grand nombre d’assistants sélectionnés ayant dès lors fait le choix de reporter leur mobilité à l’année suivante (36 postes ont cependant été pourvus sur 56).

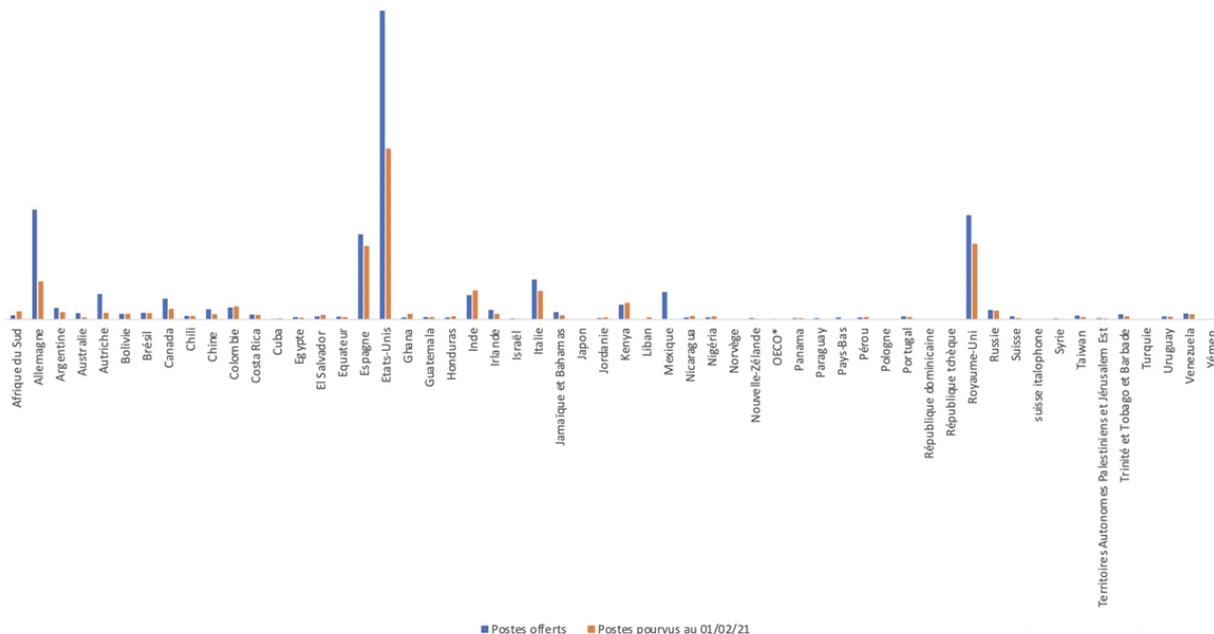
Tableau 11 : Panorama des prises de postes des ALVE en 2020-2021

Pays d’origine	Offerts	Pourvus	Pays d’origine	Offerts	Pourvus
Afrique du Sud	20	39	Kenya	70	80
Allemagne	527	182	Liban	0	9
Argentine	56	36	Mexique	132	0
Australie	30	10	Nicaragua	9	17
Autriche	121	32	Nigéria	10	15
Bolivie	27	26	Norvège	1	1

¹¹¹ Informations transmises à la mission par la DAREIC de l’académie de La Réunion.

¹¹² Informations transmises à la mission par l’académie de Montpellier.

Brésil	32	30	Nouvelle-Zélande	6	3
Canada	100	50	OECO*	3	2
Chili	17	16	Panama	7	6
Chine	48	25	Paraguay	6	2
Colombie	58	63	Pays-Bas	9	1
Costa Rica	24	22	Pérou	9	12
Cuba	3	4	Pologne	1	1
Égypte	11	8	Portugal	14	12
El Salvador	14	21	République dominicaine	0	1
Équateur	13	12	République tchèque	0	0
Espagne	408	352	Royaume-Uni	500	362
États-Unis	1479	818	Russie	45	42
Ghana	10	26	Suisse	15	6
Guatemala	11	11	suisse italophone		
Honduras	10	15	Syrie	5	2
Inde	116	138	Taiwan	19	12
Irlande	45	27	Territoires Autonomes Palestiniens et Jérusalem Est	7	4
Israël	4	3	Trinité et Tobago et Barbade	25	15
Italie	191	137	Turquie	1	1
Jamaïque et Bahamas	35	20	Uruguay	15	13
Japon	0	0	Venezuela	28	25
Jordanie	7	10			



Source : FEI

Si certains pays ont plus pourvu qu'ils n'avaient de postes offerts (par exemple, l'Afrique du Sud, le Ghana, l'Inde, le Kenya, le Nigéria), c'est que ces pays (en l'occurrence anglophones) ont pallié l'absence d'ALVE en provenance des États-Unis ou du Royaume-Uni. Ce même phénomène est constaté pour certains pays hispanophones pour pallier les défections en provenance d'Espagne ou du Mexique.

Pour pallier l'absence des ALVE, certaines académies doivent recourir à des recrutements locaux, ce qui n'est pas sans incidence financière. Si la question n'est pas nouvelle – certaines académies doivent en effet faire face depuis plusieurs années à des difficultés de recrutement dans certaines langues, comme l'allemand par exemple –, la crise sanitaire a accentué la dynamique. D'après les informations recueillies par la mission auprès des DAREIC d'une dizaine d'académies, **la part des ALVE recrutés sur contrats locaux dans les académies est passée de 12 % en 2019-2020 à 15 % en 2020-2021.**

Tableau 12 : Évolution des recrutements d'ALVE dans un échantillon d'académies (2018-2020)

	2018-2019			2019-2020				2020-2021			
	Total Assistants	Contrats Locaux	%	Total Assistants	Evol.	Contrats Locaux	%	Total Assistants	Evol.	Contrats Locaux	%
AMIENS	91	7	8%	84	-8%	5	6%	78	-7%	8	10%
BESANÇON	58	4	7%	55	-5%	4	7%	45	-18%	5	11%
CLERMONT-FERRAND	77	ND*	ND*	87	ND*	9	10%	47	-46%	13	28%
CORSE	26	2	8%	26	0%	1	4%	26	0%	6	23%
CRÉTEIL	193	33	17%	189	-2%	23	12%	137	-28%	21	15%
DIJON	76	7	9%	77	1%	9	12%	64	-17%	10	16%
GUADELOUPE	31	3	10%	29	-6%	4	14%	29	0%	6	21%
MARTINIQUE	46	3	7%	51	11%	8	16%	56	10%	13	23%
NANCY-METZ	94	12	13%	86	-9%	8	9%	77	-10%	11	14%
ORLÉANS-TOURS	178	10	6%	184	3%	15	8%	169	-8%	24	14%
PARIS	154	29	19%	169	10%	23	14%	145	-14%	21	14%
REIMS	64	6	9%	64	0%	2	3%	54	-16%	8	15%
RÉUNION	56	4	7%	50	-11%	9	18%	48	-4%	13	27%
STRASBOURG	98	17	17%	127	30%	19	15%	110	-13%	20	18%
VERSAILLES	349	ND*	ND*	330	-5%	46	14%	242	-27%	22	9%
TOTAL	1591	137	12%	1608		185	12%	1327		201	15%

Source : IGÉSR, à partir de remontées DAREIC

* Données non disponibles¹¹³

¹¹³ Le calcul des totaux pour l'année 2018-2019 n'inclut pas les académies de Clermont-Ferrand et de Versailles.

Pour mieux accompagner l'accueil et le suivi en académies des ALVE, un premier séminaire des correspondants académiques (COAC) ALVE a été organisé le 20 novembre 2020, qui a permis de mieux comprendre la réalité du terrain, d'échanger sur les pratiques et d'aborder les aspects logistiques et pédagogiques du programme. Un espace collaboratif sur SharePoint¹¹⁴ a été mis en place par FEI pour les COAC et un nouvel espace de formation pour les ALVE a été présenté¹¹⁵. Un rythme de réunions bimestrielles a été décidé.

Pour la fin de l'exercice 2020-2021 (la fin des contrats des ALVE étant prévue en avril 2021), il est à noter les points suivants :

- comme suite au troisième confinement et à la fermeture des établissements scolaires, FEI a recommandé aux ALVE de repartir dans leur pays et de terminer leur contrat à distance ;
- seuls les quinze ALVE de Trinité, Tobago et Barbade ont signalé avoir des difficultés pour trouver un vol de retour (le MEAE est intervenu) ;
- la DGESCO a indiqué qu'il sera possible de prolonger des contrats d'ALVE pour certains cas particulièrement délicats.

FEI a interrogé les ALVE, à la fin de leur contrat, en leur proposant de renseigner un questionnaire de satisfaction : 77 % de ceux qui y ont répondu qualifient de satisfaisante ou de très satisfaisante la gestion de la crise sanitaire par l'ensemble des acteurs, centraux et académiques, du programme des ALVE.

4.4. Une diminution de 21 % du nombre de postes offerts aux ALF à l'étranger et une baisse de 23 % des mobilités sortantes en 2020-2021

Au cours de l'année 2020, **de nombreux pays ont suspendu leur programme d'accueil d'assistants de langue**, ce qui a eu pour conséquence une baisse du nombre de postes offerts aux ALF à l'étranger. Alors qu'à la rentrée 2019, 1 476 postes étaient offerts à des Français, **à la rentrée 2020, FEI note une baisse de 21 % du nombre de postes offerts à des ALF** (1 172 postes offerts). De nombreux pays ont en effet suspendu leur programme avec la France (cf. tableau ci-dessous)

Tableau 13 : Pays où l'accueil d'ALF a été suspendu ou décalé en raison des contraintes sanitaires en 2020-2021

Argentine	Programme suspendu. Les universités argentines ont annulé toutes les mobilités entrantes. Sur les 18 postes initialement ouverts, aucun n'a été pourvu.
Chine	Programme suspendu. Sur 19 postes initialement ouverts, seuls 6 ont été pourvus par des assistants renouvelants déjà sur place.
États-Unis	Programme suspendu. Sur 46 postes initialement ouverts, aucun n'a été pourvu.
Inde	Programme suspendu. Sur les 15 postes initialement ouverts, aucun n'a été pourvu.
Kenya	L'accueil de la première cohorte d'assistants de langue française a été suspendu pour l'année 2021. Aucun des 2 postes initialement ouverts n'a été pourvu.
Mexique	Programme suspendu. Sur les 90 postes initialement ouverts, aucun n'a été pourvu.
Pérou	La rentrée des assistants de langue française a été décalée, les assistants ne sont pas encore sur le territoire au 28 avril 2021. Sur les 6 postes initialement ouverts, seuls 4 sont prévus et aucun n'est encore pourvu.
Nouvelle-Zélande	Sur 12 postes initialement ouverts, seuls 4 ont été pourvus par des assistants renouvelants déjà sur place.

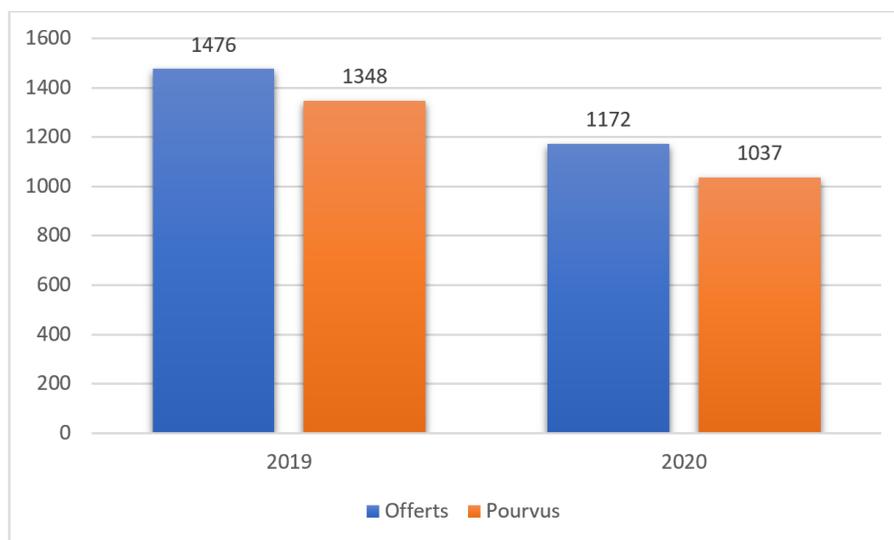
Source : IGÉSR, à partir des informations FEI

¹¹⁴ <https://ciep92.sharepoint.com>

¹¹⁵ https://plus.france-education-international.fr/local/course_offer/course/details.php?id=3095

En outre, si, à la rentrée 2019, 91 % des postes offerts à l'étranger étaient pourvus, seuls 88 % l'étaient à la rentrée 2020, signe d'une baisse du nombre de départs depuis la France. **À cet égard, FEI constate une baisse des mobilités sortantes d'ALF à hauteur de 23 % en 2020-2021.**

Graphique 11 : Évolution du nombre de postes d'ALF à l'étranger (2019-2021)



Source : IGÉSR, à partir des données FEI

4.5. La sortie de crise sanitaire : des outils et des accompagnements performants pour une relance du programme

4.5.1. Une année 2021-2022 encore incertaine

Pour la rentrée 2021, aucun pays n'a, pour l'instant, annoncé suspendre l'envoi d'ALVE en France. La mission relève toutefois dès à présent deux éléments :

- au Paraguay, le poste diplomatique n'a reçu aucune candidature ;
- en Argentine, les mobilités sortantes ne sont pas encouragées car les bourses, accordées aux ALVE, risque d'être supprimées à cause de la crise économique due à la pandémie. Ainsi, aucune mobilité n'est possible avant janvier 2022.

En outre, si l'année dernière, une note diplomatique avait bien été adressée pour confirmer l'exception à l'interdiction d'entrée sur le territoire français pour les ALVE, mentionnés dans la catégorie « professeurs ou assistants de langue », cette même catégorie d'exemption ne figure pas cette année dans l'attestation pour entrer en France. Sous réserve que les restrictions d'entrée sur le territoire soient maintenues pendant l'été, période à laquelle les ALVE extra-communautaires déposent leur demande de visa, **la mission recommande de prévoir un renouvellement de l'exemption d'entrée sur le territoire français pour les ALVE, dans le cadre de la politique sanitaire en vigueur.**

Du côté des ALF, les mobilités entrantes sont déconseillées, voire interdites, dans certains pays à la rentrée 2021. L'accueil des ALF est par conséquent suspendu pour l'année scolaire à venir en Argentine, au Brésil (c'était pourtant la première cohorte d'ALF), en Chine¹¹⁶ et en Nouvelle-Zélande.

¹¹⁶ Le poste diplomatique en Chine et les partenaires chinois du programme d'échange d'assistants de langue avec préconisent tous de ne pas recevoir d'ALF l'année scolaire 2021-2022 étant donnée la situation sanitaire. Toutefois, il a été convenu d'être en mesure de trouver des candidats pour la Chine si la situation venait à s'améliorer de manière significative et si le poste et les partenaires en faisaient à nouveau la demande. Il se trouve en effet que FEI a enregistré 44 candidatures pour la Chine cette année, un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes.

4.5.2. Des outils performants en développement

Outre les pages spécifiques du site de FEI pour les assistants¹¹⁷, l'excellent guide de l'assistant de langue, également accessible en ligne¹¹⁸, l'espace collaboratif sur SharePoint destinés aux COAC (cf. supra), le module de formation en ligne destiné aux assistants de langue disponible sur la plateforme FEI+¹¹⁹, l'offre informatique de FEI va prochainement (fin 2021) s'enrichir d'une nouvelle application, ADELE, qui se fonde sur plusieurs années d'expérience avec la DGESCO. Il s'agit d'une application de gestion et de suivi des inscriptions des assistants de langue (français inclus). Elle pourra ainsi répondre annuellement aux besoins des candidats français et étrangers. Pour traiter les candidatures et affecter les candidats sélectionnés à ces postes, FEI travaille avec près de 150 000 correspondants en France et à l'étranger, en ambassades, au MENJS, dans les rectorats et les établissements scolaires ou supérieurs. Tous seront amenés à travailler et à intervenir sur la future application qui sera un point d'entrée pour tous avec le même niveau d'informations. L'application est en cours de test dans une académie, notamment pour sa conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD).

4.5.3. Le renforcement du pilotage et du suivi du programme

La crise sanitaire a vu se renforcer et se structurer un pilotage partagé du programme ALVE, toujours cependant coordonné par FEI et la DGESCO. C'est ainsi que les réunions interministérielles, lancées dès le premier mois du confinement en 2020, sont désormais mensuelles et rassemblent, outre FEI et la DGESCO, la DREIC, l'IGÉSR, mais aussi le MEAE et, parfois, le ministère de l'Intérieur. Il est prévu d'y associer ponctuellement, en tant que de besoin, le ministère du travail. Le format et la périodicité de ces réunions permettent un échange direct, un suivi précis et une efficacité immédiate dans l'action au service du programme. **La mission salue cette dynamique de coopération interministérielle, partie des besoins ayant émergé au cours de la crise sanitaire et qui sera à prolonger dans l'après-crise.**

Ce pilotage national a, dans les académies, le relais opérationnel des correspondants académiques du programme (COAC ALVE). Cette année a vu une évolution et un renforcement du lien avec les COAC ALVE (cf. supra) en prenant appui sur les nouvelles modalités de travail mises en place pendant la crise sanitaire : une forme plus courte, à distance et répétée dans l'année, tout en maintenant une fois par an, un moment d'échange collectif, si possible en présence. Ces rendez-vous réguliers permettent mieux de répondre aux questions plus opérationnelles, d'accompagner et de diffuser une parole institutionnelle fiable et rassurante. **Là encore, ce suivi et cet accompagnement par les COAC ALVE gagneront à être conservés dans l'après-crise.**

4.5.4. Les points de vigilance pour une sortie harmonieuse de la crise sanitaire vers un développement du programme

L'un des points de vigilance soulevé au cours des réunions interministérielles de suivi du programme des ALVE est le récent¹²⁰ assujettissement des assistants extracommunautaires, titulaires d'un visa VLS/TS (visa long séjour valant titre de séjour), visa de travailleur temporaire, à la taxe de primo-délivrance de titre (TPD), préalable à la délivrance de tout premier titre de séjour, d'un montant de 200 €. Le coût de cette taxe représente au moins 25 % de la première rémunération nette des assistants et vient s'ajouter aux frais de voyage, d'installation et de logement, également à leur charge. Il est en effet à noter que, sur les 2 778 ALVE de l'exercice 2020-2021, 1 665 sont des assistants extracommunautaires, qui interviennent dans des établissements scolaires publics à raison de douze heures hebdomadaires, du 1^{er} octobre au 30 avril, et perçoivent un salaire brut de 976,49 €¹²¹ (785 € nets). Par ailleurs, la circulaire n° 2016-080 du 17-5-2016 leur interdit d'exercer une autre activité rémunérée.

¹¹⁷ <https://www.france-education-international.fr/assistants-langue-france>

<https://www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger>

¹¹⁸ <https://www.france-education-international.fr/sources/assistants-etrange-france/guide-assistant-de-langue-en-france-2020-2021/>

¹¹⁹ <https://plus.france-education-international.fr/>

¹²⁰ Depuis la loi de finances 2020

¹²¹ https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo9/MENF1700108A.htm?cid_bo=113418

La crise sanitaire a cependant montré, et les COAC ALVE l'ont constamment rappelé, que de nombreux ALVE, notamment extracommunautaires, vivent dans des conditions précaires. Plusieurs postes diplomatiques, situés en Amérique du Sud, ont également fait remonter des difficultés liées à l'acquittement de la taxe TPD par les assistants en soulignant que cette charge supplémentaire pourrait limiter les candidatures et fragiliser plusieurs actions de coopération bilatérale. En outre, dans certains cas, cette taxe remettrait également en question les engagements bilatéraux qui peuvent prévoir la gratuité des visas et des procédures administratives.

C'est pourquoi, le MENJS et le MEAE, considérant l'intérêt du programme pour le rayonnement de la France, mais aussi le faible risque migratoire couru et le fait que peu d'assistants soient concernés, proposent conjointement une modification des dispositions relatives aux assistants dans le projet de loi de finances pour 2022, en prévoyant **une exemption de cette taxe de première délivrance. La mission ne peut que souligner la pertinence de cette initiative.**

Un autre point de vigilance important à prendre en compte sera le probable passeport vaccinal, comme pour le soutien à apporter à la mobilité sortante des étudiants français (cf. supra).

Ces points de vigilance sont d'autant plus importants que le programme des assistants de langue, malgré la crise sanitaire, ne cesse de se développer. L'Irak a confirmé son intégration au programme. Le Belize, le Rwanda et la Biélorussie font également leur entrée au programme.

5. La crise sanitaire, une occasion de transformation

La crise sanitaire a démontré les capacités d'adaptation et de résilience des acteurs des mobilités et, ce faisant, suscité de nouvelles réflexions tant sur la place de l'international dans les stratégies des acteurs, que sur la nécessité de penser des mobilités physiques plus en phase avec les besoins des publics apprenants et les politiques internationales d'établissement, ou bien encore sur l'importance à accorder au développement des mobilités dites « hybrides », c'est-à-dire mêlant mobilités physiques et « virtuelles » ou « mobilités 2.0 » via les plateformes et applications d'échanges numériques. Lors de ses entretiens, la mission a constaté que ces dynamiques mises en œuvre lors de la crise sanitaire par les acteurs des mobilités pouvaient ainsi accélérer des modernisations, qui reste à évaluer, et qui étaient encore à l'état de projets quelques mois auparavant.

5.1. La place renforcée de l'international dans la stratégie des acteurs

5.1.1. De la marge au centre

Il convient en premier lieu de souligner que les enjeux des mobilités européennes et internationales, et plus généralement la place de l'international dans les stratégies des acteurs ainsi que le travail concret des personnels en charge des relations internationales dans les opérateurs et les services de l'État, ont gagné en visibilité au cours de la crise sanitaire.

La crise a tout d'abord contribué à généraliser dans les services de l'État la pratique du parangonnage des situations et expériences étrangères pour la fabrication de la décision publique (nombreuses notes de la DREIC et de la DAEI, que la mission a pu consulter¹²²), pratique qui constitue désormais une source d'information première et un repère essentiel.

Dans le domaine scolaire, y compris celui de l'enseignement et de la formation professionnelle, la crise a réaffirmé dans les rectorats la place des DAREIC – qui, alors que les mobilités étaient réduites ou stoppées – ont été plus sollicités que d'habitude. Les recteurs interrogés par la mission ont également souligné l'importance de la mobilité européenne et internationale des jeunes et ont été renforcés dans la nécessité d'intégrer ce sujet au cœur de leur stratégie académique¹²³.

¹²² Voir également le rapport de l'IGÉSR, *Gestion de crise Covid-19 du système éducatif : analyse de l'expertise scientifique de la crise sanitaire et de l'évolution de la position française dans le contexte international*, IGESR, n° 2021-027, février 2021.

¹²³ On renverra ici notamment au nouveau projet stratégique de l'académie de Créteil 2020-2024 « Autonomie et mobilité : une ambition partagée » : <http://www.ac-creteil.fr/pid32600/le-projet-academie.html>.

À l'échelle des universités et des grandes écoles, la crise a également été l'occasion de mettre en avant le rôle des VPRI et des services en charge des relations internationales, parce qu'ils ont souvent été chronologiquement les premiers impactés dans les établissements fin 2019-début 2020 avec la mise en place des cellules de crise et la gestion des rapatriements des étudiants français à l'étranger. La période a été l'occasion de rappeler tout à la fois le caractère stratégique de leur travail, la nécessité de renforcer certaines équipes sous-dimensionnées, voire de penser leurs besoins en formation en vue d'une montée en compétences des personnels dans le cadre du projet stratégique de l'établissement. Par ailleurs, la présence ou l'absence d'étudiants internationaux dans certaines écoles ou universités a permis d'interroger la viabilité de certaines filières de formation.

De façon générale, la crise a démontré l'importance du travail en réseau sur les sujets internationaux (groupes interministériels, conférences d'établissements, réseau des VPRI, etc.) et si la crise sanitaire a perturbé la mise en place des nouveaux établissements publics expérimentaux (EPE) dont la création a été permise par l'ordonnance du 12 décembre 2018¹²⁴, la mobilisation, au cours de la crise, de réseaux comme celui des initiatives d'excellence (IDEX) ou des universités de recherche françaises (UDICE), a permis aux VPRI de ces EPE de valoriser pleinement leurs dossiers dans ce cadre¹²⁵.

Enfin, à l'échelle internationale, la crise a été l'occasion pour les acteurs d'éprouver la confiance, la permanence et finalement l'importance des relations construites au sein de réseaux européens ou internationaux (universités européennes, partenariats structurés...), qui ont permis, sous une forme ou une autre, la continuité physique ou numérique des mobilités entrantes et sortantes, et offrent de nouvelles perspectives de développement.

Au regard de ce contexte propice, la tenue d'« assises des mobilités européennes et internationales » (cf. supra, chapitre 1) pourrait constituer une opportunité afin d'accompagner les acteurs concernés dans la transformation et la modernisation de leurs activités internationales, notamment dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

5.1.2. Une multiplication d'initiatives universitaires pour améliorer les conditions d'accueil sur les campus dans le droit fil de la stratégie Bienvenue en France

Plusieurs des interlocuteurs rencontrés par la mission ont par ailleurs insisté sur le fait que, dans les universités et les grandes écoles, la crise sanitaire avait provoqué une plus grande empathie envers les étudiants et la condition étudiante et que l'ensemble des dispositifs d'urgence mis en place (aides financières, tutorat, fourniture de matériel numérique pour l'enseignement en distanciel, activités conviviales même à distance, etc.) semble conforter la vie de campus comme outil de résilience. Même si la plupart des interlocuteurs ont bien insisté sur le fait que, dans la crise, la volonté de ne faire aucune distinction entre étudiants nationaux et étudiants internationaux avait été un principe suivi dans le domaine pédagogique, dans le domaine de la vie de campus en revanche, la période a été propice en initiatives multiples qui s'inscrivent dans le droit fil de la stratégie Bienvenue en France pour l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux. **Il y a, de ce point de vue, des éléments à conserver pour l'après-crise, dont la mission trouverait utile qu'ils soient consignés dans un guide des bonnes pratiques mis à jour, à l'usage des établissements.**

L'examen des dispositifs mis en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur à destination des étudiants internationaux, et dont on trouve certains exemples référencés sur le portail des services de la DGESIP¹²⁶, offre un premier panorama de ces bonnes pratiques : newsletter d'informations pour les étudiants internationaux, cafés virtuels, plateformes collaboratives, modules intégratifs à distance, etc. (cf. tableau ci-dessous). La mission souligne notamment le recours de plus en plus courant au système de parrainage entre étudiants via la plateforme Buddy System, conçue en 2013 par quatre étudiants lillois et désormais soutenue par l'université de Lille et le réseau ESN France¹²⁷.

¹²⁴ Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

¹²⁵ Entretien de la mission avec le réseau des VPRI.

¹²⁶ <https://services.dgesip.fr/l19/T13/>

¹²⁷ <https://buddysystem.eu/fr/>

Tableau 14 : Exemples de bonnes pratiques d'accueil mises en place à l'occasion de la crise sanitaire (2020-2021)

Établissements/Campus	Actions mises en œuvre
Université Paris Nanterre	Buddy System : programme de parrainage d'étudiants internationaux par des étudiants français pour lutter contre l'isolement et inciter à la pratique des langues vivantes entre étudiants
École des hautes études de santé publique	Module d'intégration en ligne pour les étudiants internationaux , utilisant différents outils collaboratifs (Zoom, SkypePro, Sharepoint, etc.) autour d'un programme commun délivré en anglais, permettant le travail en groupe et l'élaboration de projet de santé publique répondant aux besoins d'un scénario créé par l'équipe pédagogique (française et internationale à distance)
SIGMA Clermont	Cafés ZOOM organisés par l'International Team, équipes d'élèves-ingénieurs pour les étudiants internationaux de Clermont-Ferrand
Université de Nantes	Newsletter hebdomadaire envoyée par le centre de ressources en langues pour partager des conseils et des ressources pédagogiques pour l'apprentissage de langue et de la culture françaises
Université de Poitiers	Aide au logement : aide aux étudiants qui souhaitent trouver un logement en urgence à Poitiers (retour prématuré de mobilité de stage, souhait de quitter le CROUS, difficultés de colocations, etc.)
Audencia	Organisation de sessions en ligne (sport, zen, santé mentale) sur un groupe Facebook de façon régulière avec différents intervenants internes et externes

Source : IGÉSR, à partir des informations DGESIP

5.2. L'importance réaffirmée des mobilités physiques dans les curricula

5.2.1. Le caractère irremplaçable des mobilités physiques rappelé par la crise

Un premier point important des échanges avec la mission est l'unanimité des interlocuteurs sur le caractère prioritaire de la mobilité physique. Les jeunes éprouvent souvent le désir de découvrir de nouveaux horizons, ce qui contribue aussi à leur période de formation. Par ailleurs, les apports de l'immersion dans des cultures différentes, tant sur un plan humain, intellectuel que professionnel (autonomie, interculturalité, empathie, meilleure insertion professionnelle...), sont largement reconnus¹²⁸. À cet égard, la mobilité internationale de stage (PFMP, BTS, etc.) n'est envisageable que physiquement, la formation en stage en distanciel pour un étudiant en formation professionnelle trouvant vite ses limites. En outre, les apports de la mobilité européenne et internationale ne sauraient se réduire à la formation scolaire ou universitaire proprement dite, mais incluent aussi tout ce qui a trait à « l'*hinterland* » des mobilités (la pratique courante de la langue dans un contexte de vie quotidienne, la confrontation à de nouveaux modes de vie, etc.).

Tout en consacrant le principe des mobilités physiques, la crise a eu pour effet d'interroger la durée de ces mobilités et les compétences acquises. Paradoxalement, l'arrêt ou le ralentissement des mobilités a en effet été l'occasion d'une réflexion de fond, et toujours en cours, sur la possibilité de raccourcir les séjours à l'étranger, souhait que la plupart des conférences d'établissement ont ainsi fait remonter à l'agence Erasmus+. Quant aux acquis de la mobilité, s'agissant notamment des « *soft skills* » au-delà des seules compétences internationales (capacité en langue, ouverture à autrui, autonomie et insertion professionnelle¹²⁹, etc.), ce sujet fait déjà l'objet d'études fournies¹³⁰. Sur ce point, il semble à la mission que

¹²⁸ Les apports de la mobilité Erasmus+ pour les apprenants, les personnels et les organismes, Note Observatoire Erasmus+, n° 12, septembre 2019.

¹²⁹ Sur les acquis de la mobilité en faveur de l'employabilité, voir notamment les études de l'agence Erasmus + France : <https://agence.erasmusplus.fr/publications/erasmus-un-atout-pour-l'employabilite-une-force-pour-les-entreprises/>

¹³⁰ Voir note 7.

les travaux en cours au sein de l'agence Erasmus+, ou encore ceux de la CTI (qui envisage un colloque sur le sujet en 2022, l'obligation de mobilité étant au cœur des pédagogies des écoles d'ingénieurs) seront à suivre.

5.2.2. La prime à la proximité ? La crise et la régionalisation des mobilités physiques

Les difficultés de circulation aux frontières et les mesures sanitaires (type confinement) ont eu par ailleurs pour effet d'interroger le rapport des mobilités à la distance parcourue, question d'ailleurs en phase avec l'émergence concomitante au sein de la jeunesse des préoccupations écologiques autour des mobilités durables et de la diminution de l'empreinte carbone des activités. Deux impacts sont à retenir dans ce cadre : une tendance au recentrage régional des mobilités, favorable aux mobilités de proximité et transfrontalières ; une nécessité de tenir compte de cette tendance pour développer davantage la projection du système éducatif français à l'étranger, en incluant une réflexion sur les outils de certification en langue française.

Sur le premier point, la mission a constaté que tous ses interlocuteurs étaient en phase pour s'attendre à un recentrage des mobilités (vers l'Asie pour les asiatiques, vers l'Europe pour les Européens, etc.).

Dans l'enseignement supérieur, les projets d'universités européennes ont ainsi été régulièrement cités par les interlocuteurs de la mission comme des lieux propices au renforcement des partenariats pendant comme après la crise, par exemple pour concevoir des co-diplomations, voire de nouvelles formes de diplomation. Le poids du modèle universitaire allemand néanmoins, parce qu'il bénéficie d'une assise financière importante lui permettant de développer une active politique de bourses, n'est pas sans susciter quelques inquiétudes quant à la possibilité d'un rapport de force interne défavorable aux universités françaises. En termes d'attractivité par ailleurs, l'Espagne, déjà grande destination du programme Erasmus, pourrait sortir renforcée de la crise, tandis que les Pays-Bas semblent polariser des mobilités détournées du Royaume-Uni par le Brexit.

Dans l'enseignement scolaire, la crise a également confirmé la solidité des mobilités européennes de proximité pour la plupart des académies. Dans l'académie de Strasbourg par exemple, 42 % des mobilités vers les pays germanophones ont ainsi pu être maintenues en 2020¹³¹. Dans l'académie de Montpellier également, la solidité des liens européens prends corps avec l'Espagne, premier partenaire éducatif de l'académie, mais également avec l'Allemagne ou encore la République Tchèque ; d'ailleurs, les six pays frontaliers de la France représentent 83 % des échanges de l'académie et 95% des mobilités de l'académie pourraient être soutenues par le programme Erasmus+¹³². **Le cadre de la présidence française de l'Union européenne du premier semestre 2022 pourrait constituer une opportunité pour faire du développement de ces mobilités européennes post-crise un enjeu fort.**

Cette tendance au recentrage régional des mobilités dans la crise n'est pas propre à l'Europe et, dès lors, interroge sur la capacité du système éducatif et universitaire français à tenir compte de cette dynamique, en vue de continuer à pouvoir exporter son modèle à l'étranger. La capacité à pouvoir former à distance des étudiants étrangers dans leur contexte régional est notamment au cœur des campus décentralisés des universités et des écoles d'ingénieurs, des établissements binationaux, et des centres de certification en langue française. Si l'analyse de ces dispositifs de présence française à l'étranger dépasse le cadre de ce rapport, la mission tient cependant à souligner que la régionalisation des mobilités, dont on décelait déjà des tendances avant crise (notamment en Chine) et qui a été renforcée par la crise, pourrait développer une concurrence internationale plus rude, en particulier dans le domaine de la formation à distance. Des entretiens que la mission a eus avec France Education International, il ressort par exemple que la certification en langue, qui est l'une des principales sources de revenus du réseau culturel français à l'étranger, pourrait se retrouver menacer à court ou moyen terme par les programmes de certification numérique en langue développés par des universités étrangères ou des géants du web, type Google. Le caractère stratégique de la certification et de la diplomation en ligne pour des étudiants étrangers est d'autant plus à considérer que cela nécessite un investissement conséquent dans le numérique de la part d'un système éducatif français dont la crise a éprouvé les limites : plusieurs proviseurs de lycées internationaux en France ont ainsi expliqué à la mission l'obligation qui a été la leur pour l'organisation des tests de français pour étrangers à l'entrée de

¹³¹ Note de la DAREIC de Strasbourg à la mission.

¹³² Note du DAREIC de Montpellier à la mission.

leur établissement de recourir à des plateformes privées de visioconférence les outils techniques mis à disposition (comme le réseau RENATER) n'étant pas opérationnels avec certains pays.

5.3. L'accélération du développement des « mobilités hybrides » et ses limites

5.3.1. Une première phase au second semestre 2020 marquée par l'adaptation pour assurer la diplomation

L'arrêt des mobilités en cours d'année scolaire (mars 2020), leur diminution importante à la rentrée 2020, voire leur quasi-arrêt pour les mobilités dans le secondaire (cf. supra), puis une lente reprise en 2021 ont conduit à envisager des alternatives telles que le développement d'échanges à distance ayant pour but, dans un premier temps, de valider les acquis de la mobilité pour que les étudiants en conservent le bénéfice en vue de l'obtention de leur diplôme, puis, dans un second temps, de maintenir des possibilités de formation à l'étranger et les partenariats entre établissements.

La mission note que la plupart des établissements rencontrés ont su s'adapter et modifier les parcours pour permettre la diplomation des étudiants. Dans les écoles d'ingénieurs, la Commission des titres d'ingénieurs (CTI)¹³³ a levé l'obligation de mobilité internationale tout en demandant aux écoles de trouver des solutions alternatives visant à garantir l'acquisition de compétences liées à la formation au contexte international. Aucune piste pédagogique alternative n'était privilégiée, la CTI s'assurant seulement que les compétences attendues étaient bien atteintes.

Pour pallier l'absence de mobilité physique, certains établissements, par exemple Sciences Po Lille, ont autorisé divers substituts et ont permis de décroquer les parcours : un stage en France au lieu d'un stage à l'étranger, un stage au lieu d'une mobilité académique, des volontariats internationaux en ambassade, une mobilité académique Erasmus au lieu d'une mobilité hors Erasmus, etc. Ces adaptations ont également été complétées dans les écoles du réseau Science Po par la création de campus à distance partagés avec une offre de cours en ligne plus importante¹³⁴. À Science Po Paris, dans les campus hybrides prévus, le présentiel n'était pas nécessaire (même diplôme, mêmes enseignants, même cursus) : 65 % des étudiants étrangers ont rejoint ces campus virtuels¹³⁵.

5.3.2. Depuis la rentrée 2020, une seconde phase marquée par une réflexion accrue sur l'intégration des « mobilités hybrides » dans les parcours pédagogiques

La crise ayant interrompu les mobilités physiques, le développement d'activités compensatoires a accéléré la réflexion sur de nouvelles modalités d'internationalisation, mêlant mobilité physique et activités numériques. La mission a ainsi pu noter l'intensité des discussions et échanges en cours sur la « mobilité hybride » – terme préférable à celui de « mobilité virtuelle »¹³⁶ –, qui constituent une évolution majeure de cette période de crise et, bien que de façon encore expérimentale, sont porteuses de transformations substantielles dans les prochaines années (« saut quantique » ou « métamorphose culturelle » sont des termes entendus par la mission), notamment dans la remise à plat des pratiques pédagogiques (« 30 heures de présentiel par semaine dans les écoles d'ingénieurs, c'est plutôt du gavage ») ou des formes de travail entre étudiants.

¹³³ Organisme indépendant, chargé depuis 1934 d'évaluer toutes les formations d'ingénieur, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger.

¹³⁴ Jusque-là, Sciences Po Lille ne proposait qu'un seul cours en commun avec un partenaire canadien. En réseau avec les autres Sciences Po et en partenariat avec des universités étrangères, l'offre de cours en ligne s'est alors étoffée. Aujourd'hui, une vingtaine de cours sont proposés.

¹³⁵ Intervention de Sciences po au webinar « Impact de la crise sanitaire sur la mobilité internationale », AEF info, Campus France, Cité internationale universitaire de paris, 8 octobre 2020.

¹³⁶ La plupart des interlocuteurs de la mission ont montré une certaine désaffectation pour la notion de « mobilité virtuelle » considérée comme trompeuse et réservant le terme « mobilité » pour les déplacements physiques. « Il ne s'agit pas de la simulation d'une mobilité mais de la réalisation d'activités/actions collaboratives à distance » (entretien de la mission avec Caroline Missir, directrice générale du réseau Canopé).

De multiples initiatives ont ainsi été conduites depuis la rentrée 2020 par certains établissements d'enseignement supérieur¹³⁷, dont le catalogue « Ma formation à distance » publié par Campus France en juin 2020 donne un aperçu¹³⁸. En mars 2020, la CGE a lancé de son côté un groupe projet sur l'internationalisation à domicile, avec l'audition d'établissements étrangers et une enquête qui a permis de constater que certaines grandes écoles faisaient déjà de l'internationalisation à domicile pour des publics empêchés (étudiants plus âgés, ayant déjà eu une expérience, déjà installés avec un cercle familial, etc.). Un groupe de travail prépare un livrable (centré sur la sensibilisation et les bonnes pratiques). La CDEFI a également engagé une réflexion articulée autour d'un événement en novembre 2020 et d'un groupe de travail en janvier 2021 afin de produire rapidement un livret à diffuser aux écoles principalement axé sur la mise en place d'activités pour développer des compétences.

En outre, le programme Erasmus+ propose désormais, depuis le 1^{er} juin 2020, des mobilités hybrides qui associent l'apprentissage à distance organisé par l'établissement d'accueil avec une mobilité physique à l'étranger. Ces mobilités hybrides concernent l'ensemble des projets encore en cours et à venir de l'action-clé 1 (mobilité) ainsi que les activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation au sein des projets de l'action-clé 2 (partenariat) ayant des activités prévues en 2020¹³⁹. Des échanges avec la directrice de l'agence Erasmus+ France, la mission comprend que, si la Commission européenne a été rigoureuse sur l'utilisation des fonds, elle a été souple sur l'interprétation des règlements pour permettre une véritable révolution dans les méthodes de travail.

À cet égard, le programme *eTwinning*¹⁴⁰ fait figure de précurseur cité par quasiment tous les recteurs et rectrices interrogés. La directrice générale du réseau Canopé, en charge de la mise en œuvre de ce programme, indique que la pandémie a eu, dans le secteur de la digitalisation et de l'hybridation un impact stimulant et positif. Si la crise a entraîné une baisse modérée de l'activité (en raison notamment de la disponibilité moindre des équipes enseignantes pour des activités numériques supplémentaires et de la fermeture des établissements), le nombre de projets actifs se monte à 3 405 en mai 2021, soit plus de 5 000 enseignants engagés et 68 000 élèves concernés. Il s'agit d'un noyau intéressant d'expérimentations sur ce qu'apporte l'hybridation et la digitalisation notamment au regard de la formation et de l'engagement des enseignants.

L'intérêt accru pour l'intégration du distanciel dans les projets de mobilités connaît cependant certaines limites. En premier lieu, d'après les informations communiquées par la CPU, il semble que les universités n'aient, en général, pas souhaité faire d'enseignement à distance spécifiquement pour les étudiants internationaux, afin de ne pas différencier entre offres de formation pour les nationaux d'une part et pour les étrangers d'autre part. Venir en France semble plus important que le fait de suivre un enseignement offert par un établissement français. La commande a néanmoins été passée au sein du réseau des VPRI pour un diagnostic précis pour nourrir de nouvelles orientations politiques. En outre, la mobilité hybride n'est pas forcément intégrable à toutes les formations, comme les formations professionnelles par exemple, où le type de pratiques pédagogiques s'y prête moins. Enfin, la lassitude des étudiants – déjà évoquée (cf. supra, chapitre 2) – pour les enseignements en distanciel doit être prise en considération.

5.3.3. Vers des mobilités séquencées et mieux intégrées à des parcours d'études internationalisés

Quel que soit le degré d'adhésion à la notion de mobilité hybride, le consensus est fort parmi les représentants des établissements d'enseignement supérieur qui y voit une opportunité de repenser, d'enrichir et de poursuivre la mobilité des étudiants ainsi que de renforcer leurs partenariats à l'international, les universités européennes étant encore souvent citées. La crise invite à penser la façon de

¹³⁷ Voir, à titre d'exemple, la plateforme Erasmus Virtual Exchange de l'université de Bordeaux :

<https://www.u-bordeaux.fr/Actualites/De-l-universite/Le-journal-d-U-Bord/J-ai-teste-pour-vous-le-programme-Erasmus-Virtual-Exchange>

¹³⁸ <https://www.campusfrance.org/fr/campus-france-lance-le-catalogue-ma-formation-a-distance>.

¹³⁹ <https://agence.erasmusplus.fr/2020/11/04/rentree-2020-les-nouvelles-mobilites-hybrides-mixant-activites-virtuelles-et-mobilite-physique/>

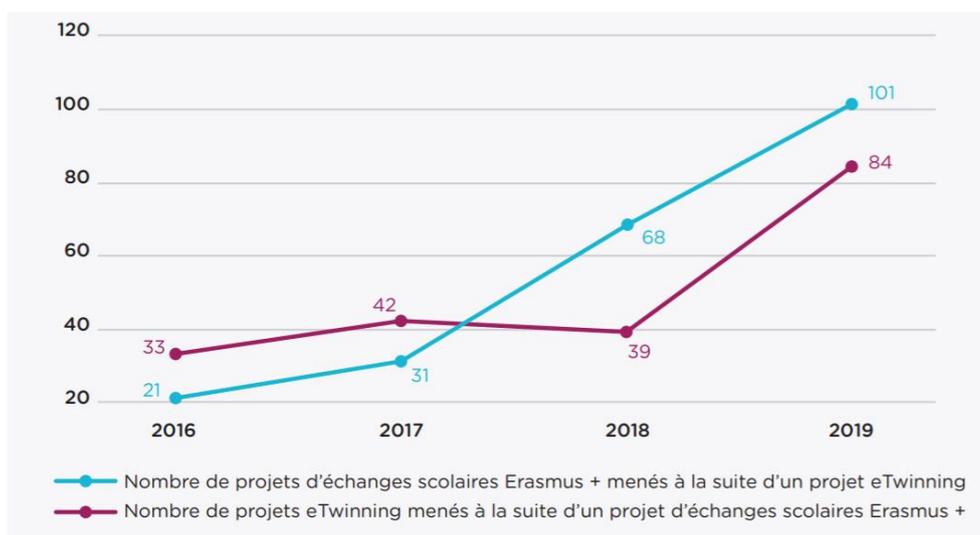
¹⁴⁰ *eTwinning* est une action européenne née en 2005, permettant aux enseignants des pays participants d'entrer en contact pour créer et mener des projets d'échanges à distance avec leurs élèves à l'aide des TICE. *eTwinning* fait partie du programme européen Erasmus+. En plus de ce réseau étendu d'enseignants, *eTwinning* met à disposition des outils de communication et d'échanges pour les projets, tous gratuits et sécurisés : <https://www.etwinning.fr/>

mieux séquencer les mobilités dans les parcours d'étude, notamment par de la pré-mobilité en France en contexte international (un projet notamment en cours de réflexion à la Cité internationale universitaire de Paris, à destination d'étudiants chez qui l'autocensure de l'international peut constituer un frein). À cet égard, le nouveau programme Erasmus+, et les nouvelles chartes devraient accélérer, notamment pour les universités, les mutations, car elles ouvrent un spectre de mobilités nouvelles (durables, hybrides ou alternatives).

La notion de mobilité hybride permet également de repenser l'ouverture à l'international dans le secondaire. Les recteurs et les proviseurs interrogés ont souligné l'importance du développement des activités à distance, comme une sensibilisation possible à l'international, une version contemporaine de l'ancienne pratique des échanges épistolaires entre « correspondants ». La scolarisation d'élèves de plus en plus à l'aise avec l'outil numérique et son utilisation sociale – comme l'ont montré certains projets pédagogiques présentés par des proviseurs lors des entretiens de la mission – constitue un atout sur lequel capitaliser, même si les bonnes pratiques ne doivent pas masquer la diversité des situations sociales entre élèves et entre établissements.

À cet égard, le programme *eTwinning* déjà cité constitue un levier possible pour mieux séquencer les mobilités dans l'enseignement primaire et secondaire : l'analyse statistique des projets menés entre 2016 et 2019 montre en effet une forte augmentation du nombre de projets d'échanges scolaires Erasmus+ menés à la suite d'un projet *eTwinning*, et inversement (quoique dans une moindre mesure), tandis que la participation à un projet d'échanges scolaires Erasmus+ est souvent identifiée par les enseignants interrogés comme une continuité logique de leur expérience dans le cadre d'un ou plusieurs projets *eTwinning*¹⁴¹ (cf. graphique ci-dessous). Ce constat confirme le rôle d'incubateur et de déclencheur qu'*eTwinning* peut jouer au sein des établissements en permettant de faciliter l'accès des élèves à la mobilité physique, et en les préparant ainsi également à une future mobilité étudiante. La carte du nombre d'enseignants inscrits à *eTwinning* par académie montre à cet égard qu'une progression est possible (cf. carte ci-dessous). **Dans le cadre de l'incitation à la reprise des mobilités dans les établissements, la mission recommande à cet égard la mise en place d'une campagne de communication pour une meilleure connaissance et appropriation du programme *eTwinning*.**

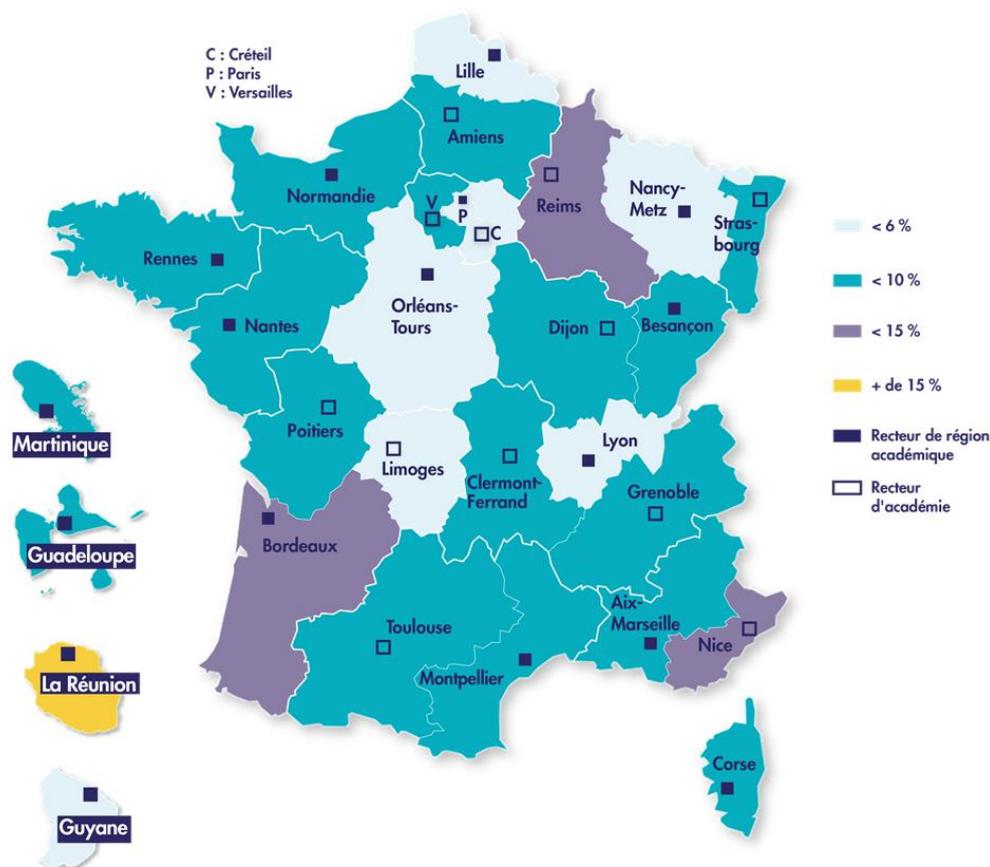
Graphique 12 : Évolution du nombre d'échanges scolaires Erasmus+ menés suite à un projet *eTwinning* (2016-2019)



Source : Erasmus+

¹⁴¹ Les effets des projets d'échanges scolaires et *eTwinning*, note de l'Observatoire Erasmus+, n° 16, 29 avril 2021, p. 12-13.

Graphique 13 : Part des enseignants inscrits à eTwinning sur le nombre total d'enseignant par académie (2021)



Source : Canopé / eTwinning

5.3.4. Le risque d'une inégalité accrue entre grandes écoles et universités

Si la réflexion sur les nouvelles mobilités a été générale, les réponses apportées par les établissements ne semblent pas de la même intensité. Une certaine inégalité apparaît entre les universités, malgré une grande diversité de situation, et les grandes écoles.

En premier lieu, les grandes écoles et les écoles d'ingénieurs ont pu fonctionner pour certaines presque normalement, en jouant des dérogations possibles pour maintenir des cours en présentiel, du fait de leurs effectifs réduits, en mobilisant des moyens conséquents pour l'accompagnement des étudiants dont les internationaux représentent une grande part des effectifs¹⁴², ou encore pour l'acquisition de nouveaux équipements informatiques et numériques, ce qui a été rendu possible, là encore, par un effectif étudiant maîtrisable. Bénéficiant de partenariats solides avec des établissements étrangers (en lien notamment avec l'obligation de mobilité à l'étranger pour les étudiants des écoles d'ingénieurs), certains établissements ont en outre pu capitaliser sur leur expérience de l'hybride avec leurs campus projetés à l'international (à l'image des *Business Schools* installées en Chine). Lors des échanges avec la mission, la CGE s'est ainsi montrée confiante sur la transformation numérique en cours dans les établissements, en dépit de la crise et des situations complexes qu'elle a générées, et se dit convaincue que l'après-crise sera très différent, avec un impact radical sur l'organisation des programmes, des parcours pédagogiques, le modèle économique et les partenariats internationaux.

Les représentants des universités se montrent de leur côté moins optimistes. En dépit de la réactivité des établissements et de l'engagement des équipes dans la crise, les effectifs et les moyens financiers disponibles ne sont pas les mêmes, tandis que la mobilité internationale est moins développée, dans la mesure où peu de formations l'imposent dans les parcours pédagogiques. En outre, si la plus-value des nouveaux formats

¹⁴² Dans les grandes écoles, 25 % des effectifs dans des filières master sont des étrangers, parfois jusqu'à 50 % ; 50 % d'étudiants internationaux en doctorat.

d'enseignement est bien identifiée, l'« internationalisation à domicile » n'est pas un concept adopté par les équipes universitaires, dont l'attente est davantage portée vers « un retour à la normale ». **De ce point de vue, la mission souligne que crise sanitaire pourrait accroître encore le développement des inégalités entre étudiants des universités et des grandes écoles.**

Guillaume TRONCHET

Hervé TILLY

François LAURENT

Christian BIGAUT

Liste des entretiens réalisés

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

- Cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
 - Stefano Bosi, conseiller diplomatique
- Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)
 - Denis Despreaux, ancien chef de la délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI)
 - Sandrine Crouzet, adjointe enseignement au chef de la DAEI
 - François Hequet, chef de projet mobilité étudiante internationale et Bienvenue en France
- Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES)
 - Sébastien Chevalier, chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef par interim du SIES
 - Clotilde Lixi, cheffe du département des études statistiques de l'enseignement supérieur
 - Cosima Bluntz, cheffe du pôle études et statistiques
 - Louis Bodelin, chargé des études sur les données internationales

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJS)

- Cabinet du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
 - Anna-Livia Susini-Collomb, conseillère diplomatique
- Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC)
 - Nathalie Nikitenko, cheffe de service
 - Dominique Ducrocq, cheffe du département veille, comparaisons internationales et affaires financières
 - Nicolas Benard, adjoint à la cheffe du département veille, comparaisons internationales et affaires financières
 - Patricia Janissin, sous-directrice des affaires européennes et multilatérales
 - Michel Perraudin, chef du département Amérique, Caraïbes et Moyen Orient
- Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle
 - Catherine Vieillard, sous-directrice

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR)

- Pierre Van De Weghe, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE)

- Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche
 - Jérémie Forrat-Jaime, adjoint au sous-directeur
 - Baptiste Bondu, chef de pôle

Ministère de l'intérieur

- Sous-direction du séjour et du travail, Bureau de l'immigration professionnelle et étudiante
 - Isabelle Burel, adjointe au sous-directeur du séjour et du travail, cheffe du bureau

Académies

- Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
 - Bernard Beignier, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte-D'azur
 - Christophe Gargot, délégué académique aux relations internationales et à la coopération de l'académie d'Aix-Marseille
- Rectorat de l'académie de Créteil
 - Daniel Auverlot, recteur de l'académie de Créteil
 - Laure Morel, déléguée académique aux relations internationales et à la coopération de l'académie de Créteil
- Rectorat de l'académie de Montpellier
 - Sophie Béjean, rectrice de l'académie de Montpellier, rectrice de la région académique Occitanie
 - Philippe Raimbault, président de l'université fédérale de Toulouse-Midi-Pyrénées
 - Patrick Caron, vice-président des relations internationales de l'université de Montpellier
 - Sébastien Pons, directeur général des services adjoint de l'université de Montpellier

Agence Campus France

- Béatrice Khaiat, directrice de l'agence Campus France
- Florent Bonnaventure, directeur de la communication
- Olivier Marichalar, coordinateur des études

Agence Erasmus+ France

- Laure Coudret-Lau, directrice de l'agence Erasmus+
- Sébastien Thierry, directeur-adjoint
- Jérôme Broustaut, responsable qualité, *data protection officer*

France Éducation International

- Pierre-François Mourier, directeur général de France Éducation International
- Anna Maros, directrice de cabinet, cheffe du service des délégations étrangères
- Manuela Ferreira Pinto, responsable du service des assistants de langue et de la mobilité
- Marie Rousse, responsable du bureau des diplômés (DILF, DELF, DALF)
- Magali Vigneron, secrétaire générale de France Éducation International

Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)

- Dominique Marchand, présidente
- Clément Cadoret, directeur des projets
- Jean-Paul Roumegas, conseiller à l'international et au mécénat

Canopé

- Caroline Missir, directrice générale
- Elisabeth Sauser Monnig, responsable eTwinning

Conférence des présidents d'universités (CPU)

- Emmanuelle Garnier, présidente de l'université de Toulouse-Jean-Jaurès, présidente de la commission des relations européennes et internationales de la CPU
- Jean-Luc Nahel, conseiller auprès du bureau de la CPU pour les relations internationales

Conférence des grandes écoles (CGE)

- Abdellatif Miraoui, président de la commission des relations internationales de la CGE, directeur général de l'INSA Rennes
- M'Hamed Drissi, ancien président de la commission des relations internationales de la CGE, ancien directeur général de l'INSA Rennes
- Solène Quéré, chargée de mission relations institutionnelles, relations internationales, ouverture sociale de la CGE

Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI)

- Jocelyne Brendlé, présidente de la commission International et développement de la CDEFI et directrice de l'École de chimie de Mulhouse (ENSCMu)
- Laurence Hafemeister, vice-présidente de la même commission et directrice de l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (ENSEA)
- Aurélie Nogues, chargée de mission international et développement

Réseau des vice-présidents d'université en charge des relations internationales (RVPRI)

- Marc Desmet, ancien coordinateur du réseau des VPRI, vice-président des relations internationales de l'université de Tours
- Christine Fernandez-Maloigne, co-coordinatrice du réseau des VPRI, vice-présidente des relations internationales de l'université de Poitiers
- Karine Samuel, vice-présidente des relations internationales de l'université de Grenoble

Cité internationale universitaire de Paris (CIUP)

- Laurence Marion, déléguée générale de la CIUP

Établissements scolaires

- France Bessis, proviseure du lycée international de Saint-Germain-en-Laye, Versailles
- Patrick Duros, proviseur du lycée International de l'Est Parisien, Créteil
- Christian Giraud, proviseur du lycée International Honoré-de-Balzac, Paris
- Serge Guinot, proviseur de la Cité scolaire internationale, Lyon
- Éric Petit, proviseur du Centre international Valbonne-Sophia-Antipolis, Nice
- Julien Pisselet, proviseur de la Cité scolaire internationale Europole, Grenoble